

VILLE DE DREUX  
Direction des Affaires juridiques,  
Assemblées, Commande Publique et Achats responsables

# PROCÈS-VERBAL

## *SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL*

*DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022*



*Mandature 2020-2026*

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le sept octobre 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

*Etaient Présents*

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Hélène BARBE, Valérie VERDIER, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Jacques ALIM, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Josette MARTIN, Marie-Françoise SCAVENNEC, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

*Pouvoirs*

Mariam CISSE donne procuration à Huguette POISSON, Cherif DERBALI donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Sébastien LEROUX, François JAGUIN donne procuration à Nelson FONSECA, Alain GUENZI donne procuration à Jean-Michel POISSON, Christine PICARD donne procuration à Mounir CHAKKAR, Caroline IFTEN donne procuration à Pascal ROSSION, Yucel KISA donne procuration à Lydie GUERIN, André HOMPS donne procuration à Florence ARCHAMBAUDIERE

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ jusqu'au point n°32.

Secrétaire de séance à partir du point n°33 : Monsieur Arnaud DAUTREY.

## Présentations

Monsieur le Maire : Essayez de prendre vos places, s'il vous plaît. J'ouvre la séance. Je propose comme secrétaire de séance, Amber Niaz. Comme tu es là, j'en profite. On est d'accord là-dessus ? Ça vous va ? OK. Je vais donner absences et excuses : Mariam Cissé donne pouvoir à Ghetty Poisson, Chérif Derbali à Ratko Klisura, Chantal Deseyne à Monsieur Leroux, François Jaguin à Nelson Fonseca, Alain Guenzi à Jean-Michel Poisson, Christine Picard à Mounir Chakkar, Yucel Kisa à Lydie Guérin. Monsieur Homps vient de nous appeler pour dire qu'il n'était pas là, donc il donne pouvoir à Florence qui est là, qui va régulariser demain, et Madame Iften à Monsieur Rossion.

## Illuminations de Noël

Avant de prendre l'ordre du jour, je vais vous proposer de faire une présentation sur une problématique que nous avons sur les illuminations de Noël. Puisque vous savez que l'État nous demande de faire des efforts de l'ordre de 15 % d'économie d'énergie. Nous ne voulons pas annuler des fêtes de fin d'année qui deviennent au fur et à mesure une référence sur la région. Donc, nous avons un plan de sobriété par rapport à cette belle mission, qui est confiée notamment en partie à Nelson Fonseca. C'est bon. Tout le monde est en place. Ce que je vous propose, c'est que Nelson, c'est toi qui nous fais la présentation ce soir. On a un petit PowerPoint. C'est plus à titre d'information et puis pour recueillir vos impressions là-dessus. Et puis après, on discute si vous le souhaitez. Vas-y, Nelson !

Nelson FONSECA : Bonsoir à tous ! Alors, comme vous le savez, Monsieur le Maire souhaite que les festivités de Noël restent une fête malgré les circonstances énergétiques. Néanmoins, on a un contrat de performance énergétique, notamment le poste G5, l'illumination festive. Le montant provisionné pour l'année 2022 est de 105 000 € TTC. Ça comprend la pose, la dépose des illuminations et le provisionnement pour le remplacement du matériel défectueux. Concernant, la programmation pour Noël 2021-2022, les éclairages étaient allumés de 17 h 00 à 23 h 00 et de 7 h 00 à 8 h 30, sauf les soirs de Noël et de la Saint-Sylvestre où elles sont poursuivies toute la nuit. Les circonstances actuelles font qu'il est nécessaire de chercher des pistes d'économie et je vais vous en parler un petit peu plus loin. On a mis le paquet dans le centre-ville la première année, ça a été complété au niveau des illuminations de Noël dans les différents quartiers de la ville, on continue à le renforcer malgré tout. Vous avez le détail, le nombre d'heures de fonctionnement des différents éclairages. Il faut comprendre qu'il y a deux systèmes différents. En centre-ville, on a la possibilité d'avoir des programmeurs, donc on peut jouer sur les heures d'éclairage. Dans les quartiers, ce n'est pas le cas techniquement. Elles sont sur l'éclairage public, les illuminations se mettent en route avec l'éclairage public.

Ce qui est important, ce sont les différentes pistes d'économie d'énergie que nous, on a pu lister avec les différents services de la Ville, dont je remercie le travail. On propose de limiter le temps d'allumage pour les illuminations du centre-ville, les décors 3D et les bulles, en supprimant notamment l'éclairage du matin, une mise en route avec une amplitude horaire moins importante, toujours une mise en route à 17 h 00, mais on éteindrait une heure plus tôt, à 22 h 00, le quai aux arbres qui serait fermé la nuit, la fermeture de l'éclairage des bulles la nuit. On prévoirait également un démontage plus rapide que l'année dernière, puisque dans les quartiers notamment, les éclairages ont été enlevés assez tardivement, seulement en février. Là, ils seront démontés dès le 3

ou le 4 janvier et la fermeture des illuminations dès le 3 janvier dans le centre-ville. Toutes ces pistes d'économie, même si l'État nous encourage à faire 15 % d'économies et de baisse de consommation, d'après les estimations de nos partenaires, on arriverait à une baisse de consommation de 35 %, avec juste des mesures de bon sens. Voilà, messieurs-dames !

Monsieur le Maire : Excusez-moi, vous avez un commentaire qui n'a absolument rien à voir. Des questions, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Bonsoir à toutes et à tous. Je suis très surpris des explications de Monsieur Fonseca. Je ne sais pas comment vous pouvez estimer une baisse de 35 % des économies d'énergie, parce que Gédia est incapable de chiffrer ces économies d'énergie. Je le demande depuis... Je m'occupais, rappelez-vous, de la voirie et de l'éclairage public sous l'ancien mandat et Gédia est incapable déjà d'estimer l'économie d'énergie suite à la mise en place du (CPE). Donc, je suis très surpris de découvrir ce soir et j'ai lu également dans la presse : 35 % d'économie d'énergie sur les illuminations de Noël, j'aimerais bien voir le retour après les illuminations de Noël, c'est-à-dire après le 3 janvier. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, simplement, on sait bien que faire des calculs comme ça, c'est compliqué. Simplement, ce qu'on a expliqué, c'est qu'en réduisant le volume horaire et notamment, en gérant mieux à la fois la durée d'installation et également le fait de pouvoir éteindre dans les quartiers, parce qu'on n'avait pas la capacité technique de le faire, les 35 %, je pense qu'ils sont largement atteints. On fera le bilan ensemble après, mais quand on calcule la plage horaire, et notamment la capacité à éteindre dans les quartiers, parce que ça restait toute la nuit, du fait que ce soit relié au réseau d'éclairage public, le calcul est assez simple à faire, je pense. Après, on fera un bilan. D'autres questions là-dessus ? D'autres réactions ? C'est juste une note d'information, c'est pour vous déjà rassurer, parce qu'on a souvent eu la question de savoir si on allait continuer les festivités de fin d'année premièrement et deuxièmement, comment on pouvait faire toujours la même chose, en étant assez exemplaire sur l'économie d'énergie. C'est assez simple. Réactions là-dessus ? Non ? Écoutez, je vous remercie. Non ? Il y avait des choses ? Non, excusez-moi.

#### Sobriété énergétique

Monsieur le Maire : Allez, on va prendre maintenant l'ordre du jour, si je n'ai rien oublié. Il y a une deuxième présentation, oui, sur la sobriété énergétique, excusez-moi, Nelson. Oui, tu es la star du soir. Vas-y, je t'en prie, Nelson.

Nelson FONSECA : Toujours dans la même veine. L'idée, c'est d'élaborer ensemble un plan de sobriété énergétique.

D'abord, il a été nécessaire d'établir un état des lieux du patrimoine communal, puisque de façon surprenante, on n'avait pas vraiment un état des lieux des 189 bâtiments publics, puisqu'aujourd'hui, je suis en mesure de vous dire qu'il y a 189 bâtiments publics, qu'il y a une dépense de 1 727 540 € de dépenses électriques, de 715 000 € de dépenses en fuel et gaz. L'impact de la consommation et des coûts de fonctionnement est une réalité avec lesquels nous devons composer. Donc, je remercie de nouveau les services. Je remercie aussi Arnaud Dautrey, notre collègue, qui a travaillé sur le volet patrimoine communal. Il y a un grand nombre de diagnostics de performance énergétique, puisque

notre collectivité n'était pas dans les clous sur le sujet. On s'y est attelé dès notre arrivée aux affaires en 2020. Il n'y avait aucun diagnostic de performance énergétique sur nos bâtiments publics, une gestion des fluides discutable et ce n'est plus acceptable.

C'est pour ça que je vous propose d'élaborer ensemble un plan de sobriété. Vous avez des chiffres importants et l'idée déjà, c'était de faire un état des lieux du patrimoine communal, d'établir une stratégie en termes de travaux d'amélioration énergétique, d'avoir une réflexion d'ampleur du patrimoine, savoir s'il faut conserver ces 189 bâtiments publics, s'il n'y a pas une idée d'optimisation. Je vous rappelle qu'on est aussi un territoire de sobriété foncière et puis, des bâtiments parfois, dont les usages sont discutables. Donc, il y a un vrai état des lieux qui est en train d'être accompli. Et je vais vous proposer un peu plus tard de participer tous ensemble à ce plan. Une forte proportion de l'éclairage public aussi dans la consommation électrique de la collectivité, avec environ 25 %, et la nécessaire mise en place d'une ingénierie financière de l'énergie pour suivre et établir un nouveau contrat de performance énergétique qui en effet, Monsieur Hirti, était discutable. Je crois que les slides ont changé. Il y a une prospective des contrats énergétiques en cours, avec une forte augmentation des coûts liée à la conjoncture mondiale. Dans le budget, il y a une augmentation de 1,8 million pour le gaz en 2022 par rapport à un budget de 839 700 € pour la saison de chauffe 2021. On prévoit également un million d'euros supplémentaires en 2023 par rapport au budget de 2,6 millions d'euros pour la saison de chauffe 2022, soit des coûts multipliés par quatre entre 2021 et 2023. Un budget à l'équilibre pour l'électricité en 2022 avec 1 670 000 €, car les réductions de consommation compensent la hausse des coûts.

Il faut vraiment envisager la sobriété comme une opportunité de rationaliser la dépense publique. Il y a une stratégie de sobriété. Je vous propose une stratégie en trois volets, donc avec un état des lieux, une cartographie, une gestion actuelle, avec une meilleure connaissance du comportement énergétique des bâtiments, une meilleure connaissance de la possibilité de classification des bâtiments pour leur optimisation, leur devenir, une meilleure connaissance des consommations d'éclairage public. Le deuxième volet, c'est un projet partagé pour des actions communes, mettre en place des règles communes sur l'utilisation de l'énergie, mettre en place une stratégie énergétique des bâtiments : vente, rénovation, mutualisation. Mettre en place une ingénierie financière de l'énergie, sensibiliser l'ensemble des agents et fédérer tous les élus autour de ces enjeux. Un troisième volet avec un plan d'action efficient : mettre en place un programme pluriannuel d'investissement avec des bâtiments neufs, la réhabilitation des bâtiments et de l'éclairage public, les renégociations, anticipations des futurs budgets énergie et mettre en œuvre une démarche de sensibilisation générale.

On a mené, au vu de l'urgence, des premières actions, avec notamment d'établir des règles d'usage du chauffage pour les bâtiments publics. Il faut respecter les valeurs contractuelles. On a également revu la date de mise en chauffe de la saison de chauffe. On baisse également de deux degrés dans les structures petite enfance, en passant à 20 degrés au lieu de 22. On étudie la diminution de la température dans les bâtiments administratifs et les gymnases. On souhaite également établir des règles pour la construction de bâtiments neufs, notamment des écoles, avec un cahier des charges énergie, une cohérence partagée de l'usage et des règles du bâtiment intégrant les notions d'agilité, mais aussi la capacité à cloisonner les espaces. Pour discuter un petit peu avec Maxime David lors de nos échanges sur le PLU, voyez, il y a la nécessité d'établir un cahier des charges, notamment sur les constructions neuves, pas que pour le public, mais également pour le privé. Établir des règles pour la

réhabilitation énergétique des bâtiments, mise en place du décret tertiaire, ça devenait une urgence pour notre collectivité, établir des règles pour le logement, prises en charge par le locataire de ces fluides. Les illuminations de Noël, je vous en ai parlé et puis, il y a les diagnostics qui sont en cours grâce à la Banque des Territoires et au bureau d'études Setec, avec la priorisation des bâtiments énergivores, la modélisation des usages par analyse mathématique et puis, bien sûr, une campagne de sensibilisation auprès de nos agents, des élus bien sûr, des commerçants, des entreprises, des habitants et des associations. Il n'y qu'ensemble que nous arriverons à relever le défi énergétique qui est en face de nous. Il y a aussi des actions, notamment au niveau des travaux d'éclairage public, qui ont été menées de concert entre Arnaud Dautrey et François Jaguin, avec notamment remplacer 55 projecteurs de kilowatts pour le terrain de football d'Honneur, 46 projecteurs pour la piste d'athlétisme, remplacer les lanternes pour le cheminement piéton. Ce sont les premières actions qui ont été menées, qui mènent à atteindre une réduction de 50 % de la consommation. Ça demande un effort d'investissement d'un montant de 340 000 € et on obtient grâce au travail, une nouvelle fois, des services des subventions importantes d'un montant de 166 667 €, avec un reste à charge de 173 333 €. Je pourrais continuer longtemps, Monsieur le Maire sur le sujet, puisque c'est un sujet passionnant, je le prends vraiment à cœur.

Monsieur le Maire : On a bien compris.

Nelson FONSECA : Et on va amener prochainement la sensibilisation des entreprises et des commerçants, notamment aussi sur la sobriété de leurs vitrines, même au moment des fêtes de Noël.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Fonseca. Des questions là-dessus ? Je commence de gauche à droite. Monsieur Gambuto, allez-y !

Valentino GAMBUTO : Si c'est gauche, je veux bien. Non, moi, c'est juste pour une remarque. Je vois qu'il y a eu un travail conséquent et je regrette que ce soit un travail que l'on n'ait pas partagé pendant les réunions en Commission transition énergétique. On a vu quelques sujets qui étaient bien plus légers que celui-là. Celui-là est important, je ne pense pas qu'en une semaine, vous avez eu le temps de faire tout ce travail. Donc, c'est vraiment dommage, parce que Monsieur Fonseca, vous terminez, je suis tellement d'accord avec vous : ce n'est qu'ensemble qu'on pourra faire les choses et vous commencez déjà par travailler dans votre coin, sans nous donner les informations. Donc, ou on le fait vraiment ou on fait semblant, mais ne vous moquez pas de nous, s'il vous plaît. C'est un sujet qui est beaucoup trop important pour qu'il devienne même un combat politique politicien. C'est vraiment très dommage, parce que quand on vient à la réunion, elle était un petit peu légère en contenu. Pour découvrir ça ici, ça m'ennuie, ça me contrarie même, pour tout vous dire.

Monsieur le Maire : Je suis désolé, on ne voulait pas vous contrarier, Monsieur Gambuto. Normalement, pour toutes les questions, on fait une réponse globale, mais je crois que Nelson, tu voulais répondre là-dessus.

Nelson FONSECA : Alors, du coup, je l'avais gardé en réserve. Monsieur Gambuto, je vous propose évidemment de mettre en place un comité de pilotage puisqu'effectivement, la Commission transition écologique va devenir la Commission transition écologique et sobriété énergétique. Je crois que vous y participez vous-même et j'en suis heureux. C'est Monsieur le Maire, par délégation,

qui souhaite que je sois président de cette nouvelle commission avec un vice-président qui sera Monsieur Jaguin et bien sûr, l'ensemble des élus voulant participer à cette réflexion. Je vous rejoins, c'est un sujet tellement important qu'on ne peut pas faire de politique avec.

+OMonsieur le Maire : Allez ! Ensuite, de gauche à droite. Qui voulait intervenir ? Maxime, c'est ça ? Je ne rate personne ? Et Florence ? Ou à deux voix, comme vous voulez.

Maxime DAVID : Bonsoir à tous. Écoutez, je trouve que cette approche, c'est effectivement la bonne. On a un hiver qui va être difficile pour nos concitoyens et chacun doit prendre sa part, y compris les collectivités locales, d'autant que celles-ci sont assujetties à des factures qui sont autrement plus élevées que celles des particuliers, donc c'est un vrai enjeu. Avant de commencer par mes regrets, je préférerais dire que la réalité, c'est que pour s'engager dans ce genre de politique, il faut commencer par un bilan carbone. C'est la première des choses à faire. Sinon, l'action ne sert à rien si on ne sait pas dans quelle direction aller. Ce que je regrette, c'est que du coup, on est à deux années de mandat, ça aura été la chose qu'il fallait faire dès l'entrée. Donc, on a perdu un peu de temps. Là, il y a un contexte qui nous met au pied du mur. Très bien si vous vous y engagez, on sera là pour faire des propositions. Il est d'évidence que certaines iront contre vos priorités, je pense que vous avez commencé ce conseil par le cas des illuminations de Noël. Évidemment, il faut faire des choix. L'année dernière, vous aviez justifié un budget exceptionnel sur les illuminations pour redonner un petit peu de féerie après le Covid, c'était certainement légitime. Là, on fait un petit peu machine arrière pour une question de bon sens, mais ça doit aussi nous interroger plus largement sur toutes nos actions, toutes nos politiques publiques. La sobriété, ce n'est pas que pour traverser la crise, c'est une nouvelle philosophie pour les années à venir et je pense que ça doit engager toutes les réflexions. Tous les projets qui irriguent votre programme pour le reste du mandat doivent être vus à l'aune de la sobriété. Donc, si vous êtes ouverts à des propositions, on en fera.

Monsieur le Maire : Madame Archambaudière, je vous en prie.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Je rebondis sur ce que vient de dire Maxime, parce que la première des propositions qu'on peut faire évidemment, c'est de ne pas ouvrir la patinoire. Ça va faire rire certains, mais évidemment. Enfin, je veux dire que quand on parle de sobriété énergétique, quand on va diminuer le chauffage dans les classes, quand on va, a priori, essayer de vendre des bâtiments pour s'en sortir, on construit une patinoire qui va générer 500, 600, 700 000 €, un million d'euros de déficit, qui ne sera pas utile pour les enfants. C'est du loisir, on a autre chose à faire que du loisir dans cette ville qui est pauvre, je le rappelle, et évidemment, ça ne me fait pas plaisir. Donc, la première des propositions, c'est arrêter cette patinoire maintenant, parce que de toute façon, on sera obligé de la fermer à un moment ou à un autre, lorsqu'elle sera faite, si elle est faite.

Monsieur le Maire : Peut-être une dernière question, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Encore une fois, j'ai regardé attentivement les diaporamas qui ont été présentés. Vous parlez de 20 degrés au lieu de 22 pour les crèches et les groupes scolaires. De mémoire, si je ne me trompe pas, l'État propose 19 degrés et notamment sur les bureaux administratifs, et comment vous faites pour surveiller les agents qui utilisent des convecteurs individuels électriques ? Ça, c'est ma première question. Et j'aimerais bien avoir des précisions sur le décret tertiaire, parce que franchement, je ne sais pas ce que c'est. Voilà, tout simplement. Merci.

Monsieur le Maire : Nelson, une réponse globale.

Nelson FONSECA : Oui. Je vais commencer par Monsieur David. En fait, on n'a pas attendu la crise énergétique de 2022, puisque je vous le dis, j'étais moi-même très surpris qu'il n'y ait aucun diagnostic de performance énergétique à notre arrivée aux affaires en 2020. On a, bien sûr, commencé les diagnostics dès 2020. Heureusement, j'ai envie de vous dire, puisque ça va nous permettre d'être une des premières collectivités à bénéficier du plan énergétique de Madame Borne, du gouvernement que vous soutenez, Monsieur David et Monsieur Hirti également. Le diagnostic, vous vous doutez bien que pour 189 bâtiments publics, ils n'ont pas pu être établis d'un coup d'un seul. Il a fallu aussi une ingénierie financière pour financer ces diagnostics. Dieu merci, puisqu'on est un territoire pauvre, pour répondre à Madame Archambaudière, on a bénéficié de très larges subventions qui sont supportées à 100 % par les banques des territoires. Voilà comme première réponse, élément de réponse. Bien sûr qu'on n'a pas attendu d'être au pied du mur. Et croyez-le, j'ai pris à bras le corps ce sujet et je crois un peu anticipé le sujet. Madame Archambaudière, sur la patinoire, je sais que vous en faites, comment dire, un mantra. C'est votre objectif qu'on renonce à cette patinoire. Pour ma part, je n'ai pas tous les éléments. Mais si mon collègue Jean-Michel Poisson veut dire un mot sur le sujet, mais on ne va pas en parler à chaque conseil municipal, je pense, Monsieur le Maire.

Concernant les éléments soulevés par Monsieur Hirti. Pour la petite enfance, l'État nous parle de 20 degrés d'accord, et non pas de 19 degrés. Dans les bureaux administratifs, en effet, la température sera de 19 degrés. En ce qui concerne le contrôle et l'utilisation d'éventuels radiateurs électriques d'appoint, le directeur général des services est missionné pour veiller à ce que cette utilisation soit interdite et on vise à responsabiliser les agents. On sait qu'il y avait des mauvaises habitudes dans la collectivité, comme parfois on peut en avoir chez nous-mêmes. C'est un vrai objectif et un objectif aussi de responsabilité des agents. Ils ne vont pas être fliqués, nos agents, il faut être très clairs. Mais c'est un objectif commun. C'est pour ça qu'on parle aussi de sensibilisation. Le décret tertiaire, ce sont tout simplement notamment les diagnostics bâtimentaires, diagnostics énergétiques des bâtiments, entre autres. Il est très conséquent, ce décret, Monsieur Hirti, je ne vais pas le détailler ce soir. On pourrais le faire, mais en tout cas, c'est une obligation qui nous est faite et c'est obligatoire dès la fin du mois d'octobre.

Monsieur le Maire : Avec des amendes qui sont prévues au cas où.

Nelson FONSECA : Avec des amendes ultra-conséquentes sur le sujet.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Fonseca. On va peut-être passer à la suite. Ça vous va, on peut prendre l'ordre du jour maintenant ? Parce qu'on va être couchés à minuit, là.

## **Assemblées**

### **1 Approbation du Procès-verbal du 29 juin 2022**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Je prends le point 1 qui est l'approbation du procès-verbal. Monsieur Fontaine ? Ah ! Monsieur David, allez-y.



Maxime DAVID : Ce sera simplement une remarque de forme dans le PV du 29 juin, du premier des deux conseils qui nous est présenté le 29 juin. Il y a une petite erreur d'attribution d'interventions entre vous et moi, en l'occurrence. Pour être bien sûr de savoir qui est le maire et qui est l'opposant, je vous propose de regarder page 18. Vos propos et les miens sont inversés, je pense que c'est important de le corriger.

Monsieur le Maire : Vous dites que je suis formidable ? Oui, forcément, il y a un problème.

Maxime DAVID : C'est pour ça qu'il faut le corriger.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. Pas d'autres observations là-dessus ? Tout le monde est d'accord pour l'approuver ? **Unanimité**, Je vous remercie.

*N.B : La modification sollicitée par M. DAVID, à la page 18 du procès-verbal du 29 juin 2022, a été effectuée.*

## **2 Approbation du Procès-verbal du 19 septembre 2022**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On prend l'approbation du procès-verbal du 19 septembre 2022. Pas d'observations là-dessus ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Sur le procès-verbal du 19 septembre 2022, je voudrais juste rappeler à ceux qui nous regardent et au conseil municipal qu'effectivement, j'évoquais un communiqué et ce n'est pas, comme vous avez pu le dire dans la presse, un dahu, tout simplement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti, je ne vois pas le rapport avec le compte-rendu. Ce n'est pas le même sujet, mais bon, peu importe. Il y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Observations ? On peut l'approuver collectivement ? **Unanimité. Je vous remercie.**

## **3 Élection du troisième Adjoint au Maire**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On passe au point 3. Pour faire suite à la délibération du conseil municipal du 19 septembre ayant décidé de ne pas maintenir Monsieur Aïssa Hirti dans ses fonctions d'adjoint au maire, le poste de troisième adjoint au maire est vacant. L'article 21 22-7-2 du Code général des collectivités territoriales, prévoit qu'il y a lieu, en cas de vacances, de désigner un ou plusieurs adjoints et le conseiller municipal peut décider qu'il occupera dans l'ordre du tableau le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. Il convient de procéder à l'élection d'un adjoint au maire qui prendra le troisième rang des adjoints au maire, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales. Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir décider de ce nouveau poste d'adjoint. Je propose à cet égard, Monsieur Talal  
Abdelkader.

Il y a-t-il d'autres candidats ? Non. Je vous remercie. On va procéder à bulletins secrets puisque c'est la réglementation. Pour ce faire, je vais demander à quelqu'un de l'opposition de venir et qu'Amber,

qui est la secrétaire de séance, puisse aussi, quand le vote sera effectué, procéder au dépouillement. Oui, il y avait une question ? Pardon, après Maxime, vas-y.

Maxime DAVID : Simplement préciser comme la dernière fois les modalités précises du vote pour qu'on ne fasse pas d'erreur, je vois qu'on a des bulletins dans la pochette. On écrit "oui" ou "non", on écrit le nom ? Mais qu'est-ce qu'on fait si on veut s'abstenir ? Qu'est-ce qu'un blanc ? Ce genre de choses. Pour être sûrs.

Monsieur le Maire : S'abstenir, c'est un blanc. Ça, c'est clair comme la dernière fois. Et sinon, vous mettez un nom ou le nom que vous souhaitez. C'est bon ? Monsieur Hirti ?.

Aïssa HIRTI : Désolé, mais franchement, je suis très surpris de cette proposition. Je suis très surpris parce que Monsieur Talal a été un des premiers à critiquer votre politique, à critiquer ce que vous meniez depuis 2020. Contrairement à Monsieur Gambuto parce que c'est un vote à bulletin secret, on ne vous dira pas ce qu'on va voter et j'en profite pour vous informer qu'on a décidé de créer un groupe au sein du conseil municipal. Je vous remettrai à la fin du conseil municipal la composition de ce groupe qui est composé de Chérif Derbali, Pascal Rossion, Jacques Alim, et Aïssa Hirti. Vous avez évoqué, lors du conseil municipal du 19 septembre ou dans la presse, une forme de déloyauté vis-à-vis de Aïssa Hirti. Je m'interroge. Un conseiller municipal qui vous a critiqué depuis 2020, depuis votre prise de pouvoir, qui vous a critiqué en dehors de Dreux, comment vous pouvez proposer Monsieur Talal sur un poste d'adjoint alors que ce monsieur a une activité professionnelle très importante. Il est vice-président de l'agglomération avec une activité également très importante sur une mission et une activité d'action Cœur de ville. Moi, je suis allé à l'inauguration de la Saint-Denis la semaine dernière, je n'ai pas vu Monsieur Talal. Après, c'est votre choix et nous, notre groupe votera à bulletin secret. Contrairement à vous, Monsieur Gambuto où vous avez en plein conseil municipal dit que vous vous absteniez à bulletins secrets, nous, on votera à bulletin secret pour notre décision vis-à-vis de Monsieur Talal. Merci.

Monsieur le Maire : Bon, je vais passer au vote, à part si tu te sens attaqué, si tu veux dire quelque chose.

Valentino GAMBUTO : Non, c'était juste une explication. C'était savoir de façon totalement candide, est-ce que vous êtes un groupe de l'opposition ou un groupe de la majorité ? Je voulais juste comprendre ça, savoir de quel côté vous êtes. Sinon, sur mon vote, j'assume complètement ce que j'ai dit.

Aïssa HIRTI : Monsieur Gambuto, vous êtes intelligent.

Monsieur le Maire : Attendez ! Monsieur Hirti, je ne vous ai pas donné la parole.

Aïssa HIRTI : Monsieur Gambuto m'interpelle.

Monsieur le Maire : D'accord, mais il y a des règles ici, Monsieur Hirti, vous devriez le savoir. Simplement aujourd'hui, ce n'est pas le sujet et ce sera remis à la fin. Ça pourra faire le débat quand le groupe sera créé au prochain conseil municipal. Voilà, terminé. Je vais répondre à Monsieur Hirti globalement. Je ne vais pas répondre à ce genre de provocation en disant : "Untel a dit du mal de toi,

etc." Moi, Talal Abdelkader, c'est quelqu'un qui est très respecté à Dreux, que je connais depuis très longtemps. C'est quelqu'un qui est apprécié des Drouais. Je n'ai jamais entendu une critique. Des fois, il a des choses à me dire. On s'est vus, on s'est parlé. Nous sommes des gens adultes. Ce n'est pas un gamin, Monsieur Abdelkader. Maintenant, on peut dire ceci cela, je n'en sais rien. Simplement, ce que je remarque, c'est que préjuger du temps qu'il aura de disponible pour remplir ses fonctions d'adjoint, c'est un pré jugement qui me semble un peu léger. Je rappelle, Monsieur Hirti, que vous êtes déjà dans une grosse collectivité en région parisienne. Vous faites trois heures de route par jour et pourtant vous arriviez à peu près à assumer des fonctions ici. Vous voyez comme quoi, c'est possible. Je clos le débat.

Aïssa HIRTI : Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Non, Monsieur Hirti, je ne vous ai pas laissé la parole. Je vous ai répondu. C'est terminé, Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Vous n'avez pas à me couper la parole comme ça.

Monsieur le Maire : Si, je vous jure que si. C'est comme ça. Arrêtez de me menacer, Monsieur Hirti, ça devient gênant. Vraiment, arrêtez.

Aïssa HIRTI : Pas pour moi. Pour vous, ça devient gênant, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Mais Monsieur Hirti, vous avez fait voter le règlement. Vous savez que vous pouvez intervenir une fois sur un sujet. Vous avez posé une question, je vous ai répondu, c'est terminé. Non, ça ne marche pas comme ça. On passe au vote, s'il vous plaît. Pour éviter les déplacements, je vais faire tourner l'urne pour que chacun puisse voter. On commence par où ?

Amber NIAZ : Par vous.

Monsieur le Maire : Je commence par moi. Allez, je vote. Vous allez dire "À voter", c'est ça ? Ensuite, Jean-Michel Poisson qui vote également pour Alain Guenzi. Non, ce n'était pas là, mais ce n'est pas grave. C'est Fouzia Kamal logiquement, c'est la liste qu'on m'a donnée. Ensuite, Sébastien Leroux qui vote également pour Madame Deseyne. Ensuite, j'ai Josette Philippe, si Monsieur Leroux y arrive. Tu es en train de bourrer les urnes, c'est ça ? Josette Philippe, Sophie Willemin, Caroline Vabre. Elle est prête. Mariam Cissé n'est pas là, mais quelqu'un va voter pour elle, c'est ça. Mounir Chakkar qui vote également pour Christine Picard. Oui, vote deux fois, vas-y. Lydie Guérin qui vote également pour Yucel Kisa. Pascal Rossion qui vote pour Madame Iften. Ensuite, Talal Abdelkader, Hélène Barbe, c'est dans l'ordre. On a fait les choses bien. Valérie Verdier, Arnaud Dautrey. Aïssa Hirti, il faut faire le tour. Jacques Alim, Ratko Klisura et pour Chérif Derbali, tu as raison, excuse-moi. Silvia Cousin, Nelson Fonseca qui vote également pour François Jaguin, Amber Niaz, Guetty Poisson et pour madame Cissé également. Nicolas Carnevale, Josette Martin. Bienvenue, Josette. C'est vraiment ton premier conseil municipal. Ce n'est pas le premier de ta vie, mais c'est le premier de cette mandature. Excuse-moi, je t'avais saluée, mais tu n'étais pas présente à ton installation. Madame Scavenec qui vote... Pourquoi ce n'est pas dans l'ordre ? Là, l'opposition, ils ont... Pour l'opposition, ils n'ont pas mis dans l'ordre, c'est ça que je voulais dire. Détendez-vous, ça va bien se passer, comme dirait Gérard Darmanin : "Ne vous n'inquiétez pas, ça va bien se passer." André Homps, oui,

on régularisera après. Valentino Gambuto, Florence Archambaudière, tu avais déjà voté pour toi-même. Non, pas encore ? Après, Florence qui vote également pour André Homps. Carine Gentil, Laurent Fontaine, Maxime David et Sabine Fretey. Est-ce que j'ai oublié quelqu'un ? C'est bon, on est bien ? Je crois que c'est Madame Gentil qui vient pour le dépouillement, c'est ça ? Accompagnée d'Amber.

Carine Gentil : Blanc, le docteur Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, non.

Aïssa Hirti : Non ce n'est pas nul. Ça veut dire, c'est contre la proposition ?

Florence Archambaudière le Parc : C'est oui, blanc ou un nom.

Monsieur le Maire : Je répète ce que j'ai dit lors du dernier conseil municipal : pour voter blanc, il faut mettre un bulletin blanc.

Aïssa HIRTI : Monsieur le Maire, là c'est non. Ça veut dire que c'est non contre la proposition de monsieur Talal.

Monsieur le Maire : C'est un contre.

Aïssa HIRTI : C'est un contre, merci.

Carine Gentil : Blanc, Monsieur Hirti, non, blanc, non, blanc, blanc, Monsieur Talal Abdelkader, Talal, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, X, blanc, docteur Abdelkader, Talal Abdelkader, Monsieur Talal Abdelkader, blanc, Monsieur Abdelkader, contre, contre, Talal Abdelkader, blanc, blanc, contre, non, non, contre, Aïssa Hirti.

Monsieur le Maire : Écoutez, il faut qu'on recommence puisqu'il n'y a pas la majorité. Donc on va faire un deuxième tour. On refait un tour de piste. OK. Mesdames, je vous invite à reprendre vos places, donc on va recommencer.

Aïssa HIRTI : Vous pouvez nous donner les résultats, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Oui, pardon. Attendez !

**9 blancs, 18 Talal Abdelkader, 9 contres, 2 Monsieur Hirti et 1 nul, c'est le X**, si j'ai bien compris. On refait un deuxième tour.

Valentino GAMBUTO : Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire : Pardon, Monsieur Gambuto, allez-y !

Valentino GAMBUTO : Par le passé, on faisait juste le passage, sans qu'il y ait un appel, ça allait beaucoup plus vite, est-ce que vous êtes d'accord pour le passer directement, elle passait directement en pleine confiance ?

Monsieur le Maire : Oui. Je n'ai pas à le faire au second tour. Je l'ai fait au premier tour, parce qu'il y avait des procurations. Comme ça, c'est déjà enregistré, donc on pourra directement passer comme ça. OK, ça marche. À vos bulletins, à vos enveloppes, on recommence, rebelote. Julia ! Du coup, on va recommencer, on ne va pas faire le rappel. Ceux qui ont deux bulletins, faites-le et je commence. Après, on fait le tour comme ça, ça va plus vite effectivement. Et Madame Gentil, je vous en prie.

Carine GENTIL : Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, non, non, non, non, Talal Abdelkader, XX, blanc, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Docteur Abdelkader, blanc, contre, contre, Docteur Abdelkader, Talal Abdelkader, blanc, Talal, contre, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, Talal Abdelkader, contre, contre, contre, contre, blanc, blanc, Jacques Alim, blanc, Abdelkader, Talal Abdelkader.

Monsieur le Maire : Je vous donne les résultats :

**Monsieur Talal Abdelkader, 20 voix. Blanc : 6, Contre : 11, 1 nul, 1 pour Jacques Alim. 39 enveloppes,  
Donc, Monsieur Talal Abdelkader à la majorité.**

Je déclare Monsieur Talal Abdelkader, troisième adjoint. Félicitations, Talal ! Je vais te demander de venir ici, parce que je vais te remettre officiellement l'écharpe et je vais demander à quelques collègues de prendre quelques photos quand même. On prend notre temps, Talal.

Aïssa HIRTI : On voit Monsieur le Maire que votre choix n'est pas...

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, c'est la dernière fois que je vous dis qu'on ne prend pas la parole de manière intempestive, on la demande. Et là, le vote a été... Il n'y a pas de question. J'ai donné les résultats. On n'a pas fait une nouvelle délibération et je remets l'écharpe à Monsieur Talal. Par courtoisie, même juste républicaine, il vient d'être élu troisième adjoint, déjà tout le monde pourrait applaudir, puisque c'est la moindre des choses et respecter ce moment qui est important pour un élu. Voilà, merci !

#### **4 Élection du neuvième Adjoint au Maire**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On passe à la quatrième délibération. Pour faire suite à la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2022, ayant décidé de ne pas maintenir Monsieur Jacques Alim dans ses fonctions d'adjoint au maire, le poste de neuvième adjoint au maire est vacant. Conformément à l'article 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints. Ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Il convient donc de procéder à l'élection d'un adjoint au maire qui prendra le neuvième rang des adjoints. Je vous propose la candidature de Nelson Fonseca. Il y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Il n'y a pas de candidature. Je vous remercie. Donc, on va procéder au vote. Je ne vais pas réitérer les noms, puisqu'on les a déjà donnés au premier vote, avec les procurations. Ça vous convient ? On fait comme ça ? Merci. Tout le monde a

voté ? Madame Gentil ? Si vous voulez, sinon vous pouvez changer. Vous étiez habituée donc. Je ne veux pas de conflit entre l'opposition. Madame Gentil s'il vous plaît, puis Amber, merci et bien sûr !

Carine GENTIL : Blanc, contre, contre, blanc, contre, blanc, Fonseca, Fonseca, Fonseca, contre, contre, contre, contre, blanc, blanc, contre, blanc, Fonseca, Fonseca, Nelson, Nelson, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca, blanc, si oui, oui, non, non, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca, nul, blanc, Nelson Fonseca, Nelson Fonseca.

Monsieur le Maire : Les résultats : **Monsieur Fonseca a 19 voix. Blanc : 7. Contre/non : 11. 2 nul.** On refait un second tour. Allez, Julia ! Ce soir, trois kilomètres pour Julia. Monsieur le Maire : Tout le monde a pris part au vote ? Madame Gentil, ça ne vous dérange pas ? Je vous fais revenir, voilà. Et Amber, bien sûr. Allez.

Carine GENTIL : Nelson. Nelson. Nelson Fonseca. Nelson Fonseca. Nelson Fonseca. Nelson Fonseca. Oui. Blanc. Nelson Fonseca. Contre. Contre. Contre. Contre. Contre. Blanc. Contre. Blanc. Nelson. Nelson Fonseca. Fonseca. Fonseca. Nelson Fonseca. Nelson Fonseca. Nelson. Blanc. Fonseca. Fonseca. Nelson Fonseca. Nelson Fonseca. Contre. Contre. Blanc. Blanc. Contre. Non. Non. Blanc. Nelson Fonseca. Nelson Fonseca.

Monsieur le Maire : Allez, je donne les résultats. Monsieur Nelson Fonseca :

**21 voix. Blancs : 7. Contre : 11.** Donc, je déclare Monsieur Nelson Fonseca 9<sup>e</sup> adjoint. Félicitations ! Vous êtes beau comme un prince. Bravo !

## **5 Commissions municipales -modifications de la composition**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Eh bien, il est 21h08, on a fait quatre délibérations, voilà. Vous voulez qu'on commande des pizzas ? Il n'y a pas de problème. Allez, on passe à la cinquième délibération. Pour faire suite aux nouvelles délégations consenties par Monsieur le Maire, il est nécessaire de revoir la composition des commissions municipales. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver les modifications proposées en annexe. Il y a des questions ? Il y a eu une modification sur table. Est-ce que vous avez le document ?

Monsieur le Maire : Ah, c'est le tableau qui a été remis sur table. Pardon ? Alors... Ah, Madame Vabre reste dans la commission solidarité et Madame Verdier qui va en commission...

Valérie VERDIER : Transition écologique.

Monsieur le Maire : Transition écologique. Merci, Valérie. Voilà, ces deux modifications. Y a-t-il des questions sur cette proposition ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Juste une précision, Monsieur le Maire, de bien préciser, parce que sur le tableau qu'on nous a adressé par la KBox, on ne fait pas partie de la majorité. Monsieur Rossion, Monsieur Derbali, Monsieur Alim et Monsieur Hirti. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, effectivement, parce qu'on n'a rien reçu officiellement pour l'instant, on avait considéré que Monsieur Alim et vous-même n'étiez pas la majorité, car vous l'aviez déclaré dans la presse en disant que vous vouliez faire un groupe de deux. Donc j'apprends ce soir que c'est un groupe de quatre, dont acte. On va formaliser tout ça par la suite. Y a-t-il des observations autres que celles-ci ? On peut passer au vote ? Ça vous convient ? Voilà. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**L'unanimité. Je vous remercie.**

## **6 Commission pour le choix du concessionnaire d'aménagement**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la délibération numéro 6. Commission pour le choix des concessionnaires déménagement, modification de la composition. Donc, pour faire suite à la démission de Lucie Brotin, il est nécessaire de la remplacer au sein de cette commission chargée de choisir les conseillers en déménagement, un poste étant vacant suite au décès de Claude Jonnier. Je vous propose donc les candidatures de Amber Niaz et Josette Martin. Voilà, je vous demande de bien vouloir donner votre accord pour décider que le vote aura lieu à main levée et de décider de désigner Amber Niaz et Josette Martin pour siéger à cette commission. Y a-t-il des questions là-dessus, Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Oui, Monsieur le Maire, comme d'habitude, je vais faire une explication de vote. À partir du moment où il y a un vote entre personnes de la majorité, nous prenons l'habitude de nous abstenir, ce qu'on a fait même aussi par le passé, donc on va s'abstenir à chaque fois. Et ce n'est pas un jugement de valeur sur les personnes qui sont proposées.

Monsieur le Maire : Bien sûr, Monsieur Gambuto. Je sais, oui, mais en effet, c'est bien de le rappeler à chaque fois pour les personnes qui n'auraient pas encore vu les précédents conseils municipaux. Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Idem, on s'abstiendra.

Monsieur le Maire : Très bien. Allez. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, les oppositions...

**Unanimité, moins 11 abstentions.** Je vous remercie.

## **7 Comité de la caisse des écoles**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la suite. Donc c'est comité de la caisse des écoles et donc pour ce faire également, on doit remplacer certains conseillers, notamment suite à la démission de Lucie Brotin. Je vous propose donc la candidature de Josette Martin et de Sébastien Leroux, c'est ça ? OK. On peut faire à main levée, ça vous ne dérange pas ? Mêmes positions, j'imagine. Donc l'opposition, vous abstenez. OK.

Ratko KLISURA : Excusez-moi. Du coup, comme Monsieur Chérif Derbali fait partie de leur groupe, je peux donner la voix de Monsieur Derbali ?

Monsieur le Maire : Alors, il faudrait que tu aies des consignes de vote pour ça. Est-ce que tu as des consignes de vote ?

Ratko KLISURA : On m'a donné un pouvoir... Bien, voilà.

Monsieur le Maire : Ah oui, ça, il faut qu'on l'ait, quand même. Bon. Ce n'est pas facile à régulariser ce genre de truc. Alors, merci. Oui, mais ce ne sont pas des consignes de vote, ça. On parle du pouvoir là, on ne parle pas du groupe. Non, parce que la difficulté, c'est qu'il y a un nouveau groupe d'opposition. Je l'entends. Simplement, tu as procuration de Monsieur Derbali, mais est-ce qu'il t'a dit : "Je veux voter comme ce nouveau groupe" ou pas ?

Monsieur le Maire : Bien oui, normalement, mais tu n'en sais rien en fait. Moi, je ne peux pas...

Ratko KLISURA : On va essayer d'être objectif, de toute façon...

Monsieur le Maire : Non, mais après, j'imagine qu'il y a des délibérations, comme ça arrive des fois à l'opposition, sur lesquels il vote pour. Donc, moi, je ne peux pas préjuger et tu ne peux pas préjuger de ce qu'il aurait voté. Donc, voilà, je ne sais pas. Ou sinon, tu ne prend pas part au vote pour Monsieur Derbali, on retire la procuration. Parce qu'on ne peut pas... Tu ne peux pas préjuger de ce qui... Quand tu la prends, juridiquement, ce n'est pas possible de dire : "Je sais ce qu'il voulait voter à tel moment".

Ratko KLISURA : En fait, pour les votes tout à l'heure, je savais ce qu'il votait parce que j'avais sa consigne, après, c'est vrai...

Monsieur le Maire : Voilà, c'est ça, après, tu ne sais pas. Bien, alors, n'utilise pas le pouvoir à partir de maintenant, parce qu'il n'y a pas de consignes.

Aïssa HIRTI : Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, je vous le répète, ne prenez pas la parole de manière intempestive, s'il vous plaît. Je vous avertis officiellement une fois, s'il vous plaît. Voilà. Vous voulez dire quelque chose, Monsieur Hirti ? Non ? Et bien, merci. OK, on fait comme ça ? Alors, abstention pour les groupes d'opposition là-dessus, tout le monde est d'accord pour le reste ? Je vous remercie.

**Unanimité, moins 11 abstentions**

**8 Syndicat intercommunal du centre de secours principal - désignation d'un membre du Conseil municipal**  
Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On va essayer d'accélérer parce que franchement, ce soir, c'est un peu long. Donc, j'ai la délibération numéro 8, qui a été un peu modifiée, c'est ça ? Puisqu'il n'y a que Madame Martin, contrairement... Parce que pour Monsieur Carnevale, il n'y avait pas de place libre, c'est



Madame Martin pour le Syndicat intercommunal du centre de secours principal. Voilà. Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : En fait, il faut nous donner un peu plus d'explications parce que dans le document qu'on a reçu par la Kbox, il y a Nicolas Carnevale et Josette Martin qui remplace Lucie Brotin, et Nicolas Carnevale, je suppose, c'est pour le remplacement de Arnaud Dautrey qui a rendu sa délégation. Mais en fait, pourquoi vous remettez le dossier sur table ? Là, avec la modification ?

Monsieur le Maire : Parce que Monsieur Dautrey reste au SICSPAD. Il est président du SICSPAD, il reste au SICSPAD, tout simplement. Parce que, en fait, pour tout dire, j'ai reçu Arnaud et je pensais qu'il voulait arrêter aussi le SICSPAD, mais il m'a dit qu'il voulait continuer. Au préalable, on a mis deux noms, et comme il souhaite continuer, il n'y a que Josette Martin en candidature proposée. C'est bien ça ?

Arnaud DAUTREY : Oui, tout à fait. En tant que président du SICSPAD, je reste au SICSPAD pour terminer mon mandat.

Monsieur le Maire : Voilà, c'est ça. Donc il n'y a que Josette Martin qui est proposée. Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Donc Monsieur Dautrey restera président du SICSPAD.

Monsieur le Maire : C'est ce que je viens de dire.

Aïssa HIRTI : OK merci.

Monsieur le Maire : C'est bon pour tout le monde ? On procède au même vote ? Il n'y a pas de changement sur... D'accord. **Unanimité, moins 11 abstentions.** Je vous remercie.

## **9 Correspondant défense – Désignation**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, on va accélérer un peu parce que sinon, on ne va jamais y arriver... Ah ! Correspondant défense. Donc, pour le correspondant défense, je vous propose... Vous savez ce que c'est ? C'est récurrent, c'est une obligation, donc je vous propose qu'on puisse élire Monsieur Sébastien Leroux à ce poste. Donc, c'est un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives, notamment sur la nouvelle réserve citoyenne et sur la question du recensement. Voilà. C'est Monsieur Claude Jonnier qui était le référent et donc du coup, on doit le remplacer. Si on peut remplacer Claude Jonnier. Le même vote pour tout le monde ?

**Unanimité, moins 11 abstentions.** Je vous remercie.

## **10 Commission consultative des services publics locaux - modification des représentants élus du Conseil municipal**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, on continue... Commission consultative des services publics locaux, modifications représentant des élus au conseil municipal. Et pour ce faire, suite aux nouvelles délégations, je propose Lydie Guérin. Est-ce qu'on garde... Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Si je ne me trompe pas, la CSPL traite les questions de délégation de service public. Je ne comprends pas pourquoi c'est Lydie Guérin et pas Caroline Vabre, parce qu'apparemment, Caroline Vabre va reprendre la présidence de la commission d'appel d'offres, tout simplement.

Monsieur le Maire : C'est une proposition qu'on fait, maintenant, ça nous regarde. Il n'y a pas forcément toujours à justifier. Est-ce qu'on garde le même vote ? Ça vous convient ?

**Unanimité, moins 11 abstentions.** Je vous remercie.

#### **11 Commission locale évaluant les transferts de charges**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la suite, à la 11, Commission locale évaluant les transferts de charges et je vous propose, pour ce faire, Lydie Guérin. Y a-t-il des questions là-dessus ? On garde le même vote ? Ça convient à tout le monde ? **Unanimité, moins 11 abstentions**  
Ça, c'est sympa, ça va un peu plus vite.

#### **12 Centre Départemental de la gestion de la fonction publique territoriale**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Centre de gestion de la fonction publique territoriale, donc il y avait une modification, c'est ça, parce qu'on l'a mise sur table ? D'accord. Et donc on propose Caroline Vabre comme titulaire et Sébastien Le Roux comme suppléant, oui, c'est ça. Questions et observations là-dessus ? On garde le même vote ? Ça vous convient ? **Unanimité, moins 11 abstentions.** Je vous remercie.

#### **13 SEML GÉDIA - modification de la représentation du Conseil municipal**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, numéro treize, il s'agit de la SEM Gédia. Et donc pour le représentant, on vous propose la candidature de François Jaguin qui n'est pas là malheureusement ce soir. Est-ce que ça vous convient sur les mêmes votes ? Oui ? **Unanimité, moins 11 abstentions.** Je vous remercie.

#### **14 Conseil d'administration de la SEM Construction de Dreux**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, on continue sur la SEMCD, donc construction de Dreux, et les représentants... on vous propose les candidatures d'Alain Guenzi et François Jaguin en lieu et place de Monsieur Hirti et Monsieur Alim. Y a-t-il des questions ou observations là-dessus ? Même vote, ça vous convient ? **Unanimité, moins 11 abstentions.** Je vous remercie.

## 15 SPL "Gestion Aménagement Construction" - Organisation de la direction générale

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez, je continue sur la SPL. Alors, Monsieur Poisson va sortir pour le vote. Et Madame Poisson, qui est là. Voilà, on note au PV qu'ils sortent. Y a-t-il des questions là-dessus ? Ah oui, alors, je vais comme l'expliquer. Donc Monsieur Guillot, Dominique Guillot, cessera ses fonctions au 30 novembre 2022. C'est le directeur général actuel au sein de la SPL. Et en conséquence, nous avons dissocié les fonctions de président et de directeur général. Nous voulons les remettre ensemble pour faire un poste de président-directeur général. Et donc je vous demande d'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> décembre, le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général de SPL qui sera soumis également au conseil d'administration, d'habiliter Monsieur Jean-Michel Poisson d'accepter de représenter la commune de Dreux pour exercer les fonctions de PDG qui pourront lui être confiées par le Conseil de la SPL, et d'autoriser à percevoir une rémunération au titre desdites fonctions de PDG ne pouvant excéder une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Voilà, donc je vous demande effectivement d'approuver ce cumul et d'autoriser Monsieur Jean-Michel Poisson à représenter la commune de Dreux dans l'exercice de ses fonctions de PDG. Questions, observations ? Alors, Monsieur Hirti, Madame Archambaudière.

Aïssa HIRTI : Nous, sur toutes les délibérations à partir d'aujourd'hui sur la société publique locale, on votera contre. On votera contre pour une simple raison, c'est que lorsqu'on a travaillé sur le communiqué, le DAU, le soi-disant DAU, certains élus avaient évoqué la dissolution de la société publique locale et on s'était mis d'accord pour redéfinir en fait les missions et le mode de gouvernance. Et le mode de gouvernance que vous proposez ce soir ne nous satisfait pas. Donc, toutes les délibérations concernant la société publique locale à partir d'aujourd'hui, on votera contre.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti, c'est noté. Madame Archambaudière.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Alors moi, ça me pose un problème qu'un premier adjoint soit aussi président directeur général d'une SEM telle que celle-ci.

Monsieur le Maire : C'est une SPL.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Oui, une société publique locale, ce n'est pas une SEM. Pardon. Si Monsieur Poisson démissionne de son mandat d' élu, je n'y vois pas d'inconvénient parce qu'il a aussi les compétences. Mais c'est soit l'un soit l'autre. Voilà. Je trouve qu'être président directeur général, avoir une rémunération de la SPL, plus être premier adjoint, je ne trouve pas ça très sain.

Monsieur le Maire : Monsieur...

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Donc, je voterais contre, évidemment. Et mon pouvoir aussi, vous imaginez bien.

Monsieur le Maire : Oui. Bien sûr, bien sûr. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Simplement une demande de précisions de votre part, s'il vous plaît. On nous avait effectivement présenté ça, enfin, on me l'avait présenté lors de la réunion de présentation de la SPL qui a eu lieu il y a deux semaines. On nous avait présenté ça comme une mesure d'intérim pour pallier le temps de recrutement du futur directeur. Donc est-ce que vous nous confirmez que c'est bien temporaire ou est-ce que ça a vocation à être pérenne ?

Monsieur le Maire : Oui, effectivement, c'est dans le cadre du départ de directeur général. Un directeur général d'une SPL, ça ne se trouve pas sous... enfin, comme ça. Et effectivement, ce sera temporaire si on revient à dissocier les deux fonctions, voilà, tout simplement dissocier présidence et direction générale.

Maxime DAVID : Du coup, la volonté que vous avez d'ailleurs est ce que vous voulez dissocier ? Ou est-ce que vous envisagez de ne plus la dissocier ?

Monsieur le Maire : Je ne peux pas me prononcer seul parce qu'il y a un conseil d'administration, petit un, et petit deux, Jean-Michel Poisson est le premier concerné, donc il me semble important qu'on puisse prendre le temps de voir comment ça fonctionne aussi. Il faut être très pragmatique. Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? On peut passer... Monsieur Alim ?

Jacques ALIM : Oui, excusez-moi. Ça veut dire quoi, 1,5 fois le montant de l'indemnité parlementaire ? Ça veut dire, il va toucher combien ?

Monsieur le Maire : Pardon ?

Jacques ALIM : Il va toucher combien ?

Monsieur le Maire : 1,5 fois l'indemnité parlementaire, c'est clair. C'est l'indemnité parlementaire fois un et demi. Mais rassurez-vous, ce ne sera pas du tout le trois qui sera indemnisé. Ce n'est pas une paye. On fera ça dans le ratio classique des SPL. À titre d'information, je crois qu'à Chartres, le PDG doit être à 2 000 €, à ma connaissance. Ce ne sera pas le cas ici. Ce ne sera pas le cas ici. Mais il ne faut pas non plus que ce soit ridicule. Donc, ce sera entre 1 000 et 2 000 €, certainement. Une fois et demie, ça fait quand même une grosse somme. Je passe au vote ? Qui est contre ? Les oppositions. Qui s'abstient ? **Majorité, 11 voix contre.** Je vous remercie.

## Affaires juridiques

### 16 SPL "Gestion Aménagement Construction" - Cession d'action à la commune de Mézières en Drouais Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Il y a peut-être d'autres choses encore derrière. Oui, donc ça concerne toutes les SPL. Je vais juste dire à Ghetty et à Jean Michel que comme je présente les délibérations de la SPL, vous allez rester dehors, parce qu'en fait, il y a une incertitude aujourd'hui. Une incertitude en tout cas sur la loi 3DS effectivement. Les personnes concernées, ce n'est plus comme avant, on doit les faire sortir. Donc, vous pouvez aller fumer une cigarette. Vous ne fumez pas, mais allez boire un

verre. Je continue, c'est la délibération numéro 16. Il s'agit de l'entrée de la commune de Mézières-en-Drouais au capital de la SPL. Vous savez qu'on avait déjà fait ça pour Châteauneuf-en-Thymerais. Ça a permis à certaines communes qui sont demandeuses de pouvoir bénéficier à la fois de l'expertise et du support du portage financier pour certaines opérations dans leur commune. Donc, Châteauneuf est déjà entrée. Mézières a une opération très sympa d'un petit lotissement dans sa commune et souhaite que la SPL puisse le faire. Ça fonctionne bien. Y a-t-il des questions là-dessus ? Observations ? De toute façon, les oppositions, peut-être pas toutes. Abstentions ou contre systématiquement, ça, j'ai compris. Monsieur Fontaine, allez-y !

Laurent FONTAINE : Oui. Concernant ce point, on va s'abstenir. Non, on est pour, pardon.

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de problème.

Laurent FONTAINE : J'ai bien fait de prendre la parole

Monsieur le Maire : C'est rare, Monsieur Fontaine que vous vous trompiez. Je crois que c'est la première fois depuis deux ans.

Pour la petite anecdote, mais c'est intéressant. La petite anecdote, c'est Monsieur Pommereau, le maire de Mézières-en-Drouais. Et en fait, il a fait appel à la SPL, parce qu'un aménageur très connu lui a fait une proposition. Et en fait, il faisait deux fois et demie plus de maisons que ce qu'on propose aujourd'hui. Donc, ça venait dénaturer un peu le quartier et puis, ce qui est intéressant ici, c'est qu'on travaille à bilan ouvert avec la commune. Donc, ça permet de voir quels sont les investissements, etc., et qu'en bout de ligne de compte, il y a des bénéfices qui sont partagés. Donc, c'est intéressant pour la commune et c'est transparent. Je passe au vote. Qui est contre ? Je vais dire "le groupe de Monsieur Hirti", mais vous avez compris. Et les autres oppositions, pour ? C'est ça ? On est d'accord ? **Majorité, 3 voix contre.** Merci beaucoup.

## Urbanisme

### **17 Société Publique Locale (SPL) Gestion Aménagement Construction Rapport des délégués représentants de la Ville de Dreux - Approbation des comptes rendus d'activités 2021 Pierre-Frédéric BILLET**

Monsieur le Maire : Allez, je passe à la suite à la délibération numéro 17. C'est ça ? Je ne dis pas de bêtise. Il y a l'alarme qui s'est déclenchée. Est-ce que quelqu'un peut faire le petit code ? Je passe pour toujours à SPL. Rapport des délégués, représentants de la ville de Dreux, approbation des comptes-rendus d'activité 2021. Donc, vous l'avez eu. Y a-t-il des questions, observations là-dessus ? Alors, je commence de gauche à droite, Monsieur Gambuto. J'ai commencé par toi tout à l'heure, Florence. Alors, excuse-moi. Florence, vas-y ! Je t'en prie, prend la parole ! Après, Monsieur David et Monsieur Gambuto.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Je vois dans le tableau qu'il y a une subvention d'exploitation de 302 628 €. C'est une subvention versée par la ville, subvention d'exploitation ?

Monsieur le Maire : Si tu peux donner la page, ça m'arrangerait. Il n'y a pas de numéro ? Les annexes ?

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : 138. Oui, dans les annexes.

Monsieur le Maire : 138. Ça tombe bien, je n'ai pas de numéro de page. 16, merci. 16.1.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Donc, dans le premier tableau, deuxième ligne et première ligne chiffre d'affaires, deuxième ligne, Subvention d'exploitation.

Monsieur le Maire : Mais je n'ai pas l'annexe 16 1. 16 ?

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Non ! Moi, je n'ai pas l'annexe 16. Je ne l'ai pas papier, évidemment. 17A.

Monsieur le Maire : Je ne l'ai pas comme ça, moi. On peut me le montrer comme je n'ai pas la même ?

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Il y a bien quelqu'un qui a la même ?

Monsieur le Maire : Oui, oui. Merci Sylvia.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Oui, mais moi, je l'ai ! C'est le Maire qui ne l'a pas. C'est bien la Subvention d'exploitation qui est là.

Monsieur le Maire : C'est bien, mais prends ton temps, Sylvia. Alors, c'est laquelle ? Celle-là ?

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Une subvention d'exploitation, je suppose que c'est la ville ?

Monsieur le Maire : Je te dirais comme ça que c'est la quasi-régie a priori, je pense. Mais je n'ai pas les , puisque c'est un tableau synthétique. On pourra te répondre si tu veux, mais a priori, ça doit être la quasi-régie j'imagine, la subvention d'exploitation. On peut te faire une réponse, on demandera à Dominique Guillot, il te répondra directement si ça ne te dérange pas ? Puisque là le tableau synthétique, très franchement, je ne peux pas répondre. Je pense qu'il s'agit de la quasi-régie. Merci, Sylvia. Monsieur David et ensuite, Monsieur Gambuto.

Maxime DAVID : Peut-être que vous en aurez à nouveau besoin. Je reviens sur ce même tableau, mais sur une autre ligne, qui concerne cette fois-ci les charges d'exploitation. On avait eu lors de la fameuse réunion de présentation de la SPL du 28 septembre, une présentation des objectifs de la SPL. J'avais posé la question sur la masse salariale et on ne m'avait pas donné de réponse. Donc, est-ce que vous pouvez nous dire, donc j'ai deux questions : la première, c'est les charges d'exploitation. On voit dans le tableau qu'entre 2020, elles étaient à 1,9 million. En 2021, elles sont à 1 million seulement. Donc, pourquoi une différence de moitié en seulement un an sur les charges d'exploitation, parce que c'est quand même le principal poste de dépenses ? Et à l'intérieur, est-ce que vous nous confirmez que la masse salariale fait partie de ces charges d'exploitation ? Et si oui, de combien est-elle précisément, s'il vous plaît ? Merci.

Monsieur le Maire : Très franchement, je suis un peu sec pour vous répondre. La masse salariale doit être dedans effectivement, mais ce n'est pas la seule explication, ça doit être certainement les charges dues aux emprunts, j'imagine, mais là, le tableau est synthétique, je ne peux pas vous répondre là-dessus, ça, c'est le genre de choses qu'on pose en commission. Je suis un peu sec. Mais toutes les questions, on va les prendre, Monsieur David. Excusez-moi. Mais vous voyez, on a un peu découvert qu'en fait, Jean-Michel Poisson ne pouvait plus vraiment présenter. En tout cas, il y a un sérieux doute là-dessus. Donc, on a repris le dossier comme ça, mais les prochaines fois, on essaiera d'être un peu plus efficaces, mais ces questions-là, on essaie de les poser en commission, si ça vous va. Je suis désolé. Monsieur Gambuto, vous allez me demander les charges exceptionnelles, ce que c'est ?

Valentino GAMBUTO : Non. Non, mais ce qui est intéressant, c'est que vous venez de répondre sans le vouloir à moitié à la question, en tout cas, à la remarque que je me faisais. Puisque quand vous nous dites : "Tiens, c'est le genre de questions qu'il faut poser en commission", mais en quelle commission ? Commission SPL ? Puisque le vrai problème, et c'est là mon intervention, c'est qu'on ne fait pas l'entièreté...

Monsieur le Maire : Vous étiez présent à la réunion ou pas ?

Valentino GAMBUTO : Oui, oui, oui.

Monsieur le Maire : D'accord.

Valentino GAMBUTO : J'étais présent et d'ailleurs, j'ai pris plein de notes et j'allais dire que c'était même très intéressant. Et même, en profiter pour vous dire que c'était intéressant et quel dommage qu'il nous faille une présentation de la SPL pour savoir quelle politique est en train de mener la ville de Dreux, parce qu'il est là, le problème. Puisque chaque fois qu'on intervient contre la SPL, vous avez le sentiment, me semble-t-il, qu'on fait de l'anti-SPL. Non, mais je vous le dis, laissez-moi finir, si vous voulez... Non, non, ça n'a pas évolué. On est pro-SPL dans bien des cas, parce que c'est un formidable outil pour mener une politique, qui est décidée par les élus et pour être plus réactive, pour être plus dynamique, etc. Et ça, c'est indiscutable. Sauf que le problème dans cette SPL, c'est que vous avez pris l'habitude d'en faire aussi un lieu de décision et d'orientation de la politique urbanistique de la Ville. Donc du coup, il y a un certain nombre de choses qui sont décidées à la SPL et qui ne sont plus débattues ici. Et donc, on a la SPL qui fait le travail des élus alors que nous, élus, ce qu'on demande, c'est pouvoir décider au nom du peuple et ensuite, de demander à la SPL de mettre en œuvre ce qu'on a décidé. Et quand je vois, par exemple dans la SPL qu'il y a un certain nombre de choses dans les pouvoirs qu'elle prend jusqu'à même la redynamisation du commerce, etc., et tout, c'est super, mais c'est notre rôle à nous, élus, de mener ça.

Lorsque je vois qu'on donne par exemple pour le parking Latour, on nous l'a très bien expliqué. Pour le parking Latour, est décidé qu'il y aurait 25 lots, qu'il y aurait des logements, etc., et en fait, nous, on l'apprend comme n'importe quel citoyen, qui n'est pas élu et qui vient découvrir ce que la ville a décidé. Or, je ne vais pas la faire à la Mélenchon "la République, c'est moi", mais quand même, le Conseil municipal, c'est nous tous, et ce n'est pas seulement les trois-quatre-personnes qui sont à la SPL. Donc vraiment, je voudrais que vous entendiez que ce que l'on condamne dans la SPL et à

chaque fois, on intervient et chaque fois j'interviendrai dans ce sens-là, c'est que bon nombre de décisions sur l'avenir de la ville sont prises dans cette structure-là et pas par les élus.

Monsieur le Maire : C'est bon pour les interventions ? Florence, tu es déjà intervenue ?

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Oui.

Monsieur le Maire : Merci. Non, mais Florence, sur ce que tu as, il faut qu'on avance, parce qu'il y a encore quatre sujets SPL derrière, tu auras le temps, simplement. Ça va être long ce soir. Je vais rappeler simplement que toutes les SPL en France, la loi de mai 2010 est très précise, elles ne travaillent uniquement que pour ses actionnaires et sur ordres et missions, mandats donnés par ses actionnaires. Donc, tout ce qu'elle fait, c'est voter ici. C'est la loi, c'est le contrôle analogue, c'est ce qu'on appelle le "in house" en droit européen, peu importe. Deux, que ce ne sont pas des gens qui décident là-bas. Là-bas, c'est un conseil d'administration avec des représentants élus de la ville de Dreux et de l'Agglomération de Dreux et maintenant, de Mézières-en-Drouais. Attends ! Tu me dis : "Laisse-moi terminer", donc je te laisse terminer. Donc, laisse-moi terminer, s'il te plaît. Deux, que maintenant, il y a Châteauneuf-en-Thymerais, qu'il y a Mézières-en-Drouais, etc. La question qui se pose, parce que ce que tu dis, Valentino, depuis des mois, en disant : "On n'y est pas !" Je l'entends aussi, je l'entends aussi, je ne suis pas obtus là-dessus et quelque part, c'est compréhensible. Simplement, il ne faut pas dire qu'on fait tout là-bas, qu'on ne vote rien ici, qu'on n'est pas au courant. Peut-être pas à assez bon niveau, je peux l'entendre. Alors, ce que je propose, il faut qu'on en sorte de ça, qu'on en sorte, avec l'entrée de nouvelles communes, on doit maintenant redéfinir aussi le nombre de postes d'administrateurs qu'on a au sein de la SPL, pour qu'on ne soit pas dans la disproportion. Tu as vu le taux de capital que prennent certaines communes à 0,1 ou 0,2 %, ils ont un poste, donc il faut qu'on redéfinisse les postes d'administrateur. Je suis prudent, mais voilà un engagement que je prends. Si on arrive à redéfinir suffisamment de postes d'administrateur pour la ville de Dreux, qui est propriétaire à 79,7 % et qu'on peut offrir un poste à l'opposition, d'administrateur, nous l'ouvrirons pour qu'il y ait quelqu'un de l'opposition, des oppositions, mais vous vous mettez d'accord sur un nom pour que vous puissiez être présents au sein du Conseil d'administration. Est-ce que ça vous convient ? Si vous me dites non là, je ne sais plus quoi faire.

Valentino GAMBUTO : C'est un progrès.

Monsieur le Maire : Oh non !

Valentino GAMBUTO : C'est un progrès très intéressant.

Monsieur le Maire : Voilà ! Je propose que quelqu'un, vous vous concerterez. Je propose que si effectivement, on peut élargir le nombre d'administrateurs comme on peut le faire par rapport aux nouvelles entrées, ce sera l'occasion de faire entrer quelqu'un de l'opposition au sein du Conseil de l'administration. Ça vous convient ? Parce qu'en plus, je pense que vous avez plutôt apprécié la réunion qui s'est déroulée avec Jean-Michel Poisson et Monsieur Guillot. Ça a permis de poser des questions. En tout cas, je vous remercie d'avoir participé à cette réunion, c'était important. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est contre ? Là, j'ai bien compris. Il faudra trouver un nom à votre groupe. Du coup, ça, on en parlera plus tard. Enfin, vous nous donnerez le nom du groupe plus tard. Et pour vous, c'est abstention. **Majorité, 3 voix contre, 8 abstentions.** D'accord. OK, merci beaucoup.



## 18 Contrat de concession d'aménagement SPL : Site des Buissons

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On passe au contrat d'aménagement site des Bas-Buissons. La ville de Dreux souhaite confier à la SPL, la réalisation d'une opération dite du site des Buissons, situé au Hameau des Hauts et Bas-Buissons à Dreux. La durée de concession est fixée à six ans. Le projet consiste à aménager en deux phases distinctes des parcelles dédiées à l'habitat. En premier lieu, une trentaine de maisons individuelles sur 33 000 mètres carrés à peu près environ, et en second temps, sur 87 000 mètres carrés d'aménagement. Vous avez le bilan prévisionnel avec des phases un et deux qui sont joints à la délibération. Donc, je vous demande d'approuver ce contrat de concession et de m'autoriser, moi ou mon représentant, à signer le document. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Monsieur David.

Maxime DAVID : Je regrette que Monsieur Poisson ne puisse pas répondre à la question que je vais poser, mais je comprends ce que vous avez dit sur la loi 3DS, c'est un vrai sujet.

Monsieur le Maire : Ça pour le coup, c'est un vrai sujet et là-dessus, on n'a pas encore tous les éléments. On est en train de regarder, mais par prudence, vous avez compris.

Maxime DAVID : Je sais. Pour commencer mon intervention, j'ai deux questions précises et ensuite, un commentaire plus général. Deux questions précises sur ce qui nous est présenté, c'est un, en voyant les images, j'imagine qu'il y a une part de résidentialisation, est-ce que vous pouvez nous le confirmer ? Je vous avais exprimé à plusieurs reprises que ce modèle-là n'était pas celui que je souhaitais. Deuxième question, je fais un parallèle à la réunion du PLU que vous nous avez organisée la semaine dernière, on est proche d'une des rares zones agricoles dans la zone drouaise, est-ce que vous pouvez nous confirmer que ce projet est en dehors de cette zone agricole ? Et du coup, est-ce que cette zone agricole est sujette à être modifiée lors de la révision du PLU ? Ça, c'est deux questions concrètes.

Je reviens ensuite à mon commentaire et je vais essayer d'être bref. Je trouve que ce projet nous donne l'occasion de poser une question de fond qui est : pourquoi on construit du logement à Dreux ? Si je dis ça, c'est parce qu'à cette fameuse réunion de présentation du PLU, sur le diagnostic, qu'on va voter dans quelques points, il y a quand même deux éléments qui ont retenu mon attention. Le premier, c'est qu'on nous explique dans ce diagnostic sur la ville qu'on a atteint la barre des 50 % d'artificialisation des sols, ce qui est une moyenne élevée. Donc, ça pose la question de : est-ce qu'on doit construire davantage sur des zones qui ne sont pas artificialisées pour l'instant ? Deuxième information que j'ai retenue, c'est qu'on a un taux de vacance qui est élevé, qui augmente. Donc, on a des logements existants qu'il faudra certainement rénover, mais qui sont existants et qui ne sont pas occupés. Donc, pourquoi construire quand on a déjà beaucoup artificialisé et qu'on a plus de logements qui sont vacants ?

Et enfin, dans la délibération d'avant, sur le rapport d'activité de la SPL, on voit, et c'est une intuition que j'ai depuis le début de ce mandat, c'est qu'il y a une quantité importante de projets, notamment de lotissements. Je ne vais pas tous vous les citer, mais il y en a quand même beaucoup : Prod'homme, Poche de Vignes, Côteaux de Beaurepaire, de l'Écluse, si j'ajoute la ZAC du Square, la

rue des Fenôts. Ça fait quand même beaucoup de projets. Là, en l'occurrence, moi, je ne connais pas, le fond, je ne dis pas qu'il ne faut pas construire, mais j'aimerais qu'on se pose la question : à terme, combien d'habitants ? Combien de nouveaux habitants ? Que faire du logement en sein qui doit être rénové ? Et donc, moi, j'ai plutôt l'intuition qu'il faudrait faire une petite pause, se donner le temps de réfléchir, savoir ce qu'on veut, aussi bien en quantité de logements qu'en qualité de logements, et je l'ai déjà exprimé plusieurs fois, je pense qu'on a une vraie réflexion à porter sur la manière dont on construit avec des nouveaux matériaux, des exigences énergétiques plus fortes. Et je pense que le moment est venu de vraiment mettre un coup d'arrêt, en tout cas une pause de quelques mois pour réfléchir à ce projet et pour lequel on pourrait être associés. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David. D'autres questions là-dessus ? Observations ? Non. 50 % de notre territoire urbanisé, ce n'est pas 50 % imperméabilisé. Il y a une subtilité. Vous l'avez compris, qu'on ne confond pas les choses. Sur le logement vacant, effectivement, il y a un enjeu. Il y a deux ans, quand on a eu le diagnostic, on a 980 logements qui ne sont pas sur le marché en centre-ville, le grand centre-ville. D'accord ? D'ailleurs, c'était même avant ça. Ce n'était même pas 2020, c'était 2019, l'analyse. Et c'est pour ça que l'ORT a été signée entre l'État et la ville de Dreux à travers "Action cœur de ville". Il y a plein de choses dans l'Action cœur de ville. Talal va découvrir ça, mais il le sait déjà. Et notamment comment faire en sorte de remettre des logements en centre-ville sur le marché ? En deux ans, la ville qui pilote ça avec l'État et les investisseurs, on a remis 75 logements sur le marché en centre-ville. Ça ne va jamais assez vite, mais il y a déjà un mouvement, premièrement. Simplement, c'est que beaucoup de gens, qui sont maintenant des primoaccédants, souhaitent avoir un pavillon, un jardin et surtout, ça a été accéléré avec la Covid où les gens se disent : "L'appartement, machin, moi, je veux un jardin, parce que c'est la liberté, mes enfants, etc." Et on peut le comprendre. Donc c'est un, comment faire en sorte de remettre des logements en centre-ville sur le marché et deux, comment répondre à un besoin des personnes, des Drouais ou ceux qui arrivent sur Dreux qui veulent une maison individuelle ? Et ça, c'est une réalité. Alors après, quand vous égrainez tous les lotissements, vous prenez les lotissements qui ont été lancés il y a cinq ans, comme ceux qui viennent d'arriver. Non, mais vous voyez ce que je veux dire ?

Maxime DAVID : Pardon, excusez-moi, mais que vous avez certainement suivi de près ou de loin, à la SPL par exemple ?

Monsieur le Maire : Oui.

Maxime DAVID : Donc, on ne peut pas rejeter complètement la trajectoire politique du mandat d'avant sur ce domaine, non ?

Monsieur le Maire : Monsieur David, alors je ne vous ai pas donné la parole, mais ce n'est pas grave. Mais deux, ce que je veux vous dire, Monsieur David, c'est que, oui, certain, j'ai piloté, d'autres sont devenus privés, etc. Ce que je veux dire, c'est que quand vous égrainez les noms, on a l'impression que c'est fait en un temps ramassé. Ce que je voulais dire, c'est que c'était à relativiser. C'est ça que je voulais vous dire, ce n'était pas une critique, c'est juste pour essayer d'expliquer la chose. Donc oui, effectivement, vous dites qu'il faut faire une pause, il faut se poser des questions. Oui. En même temps, je ne peux pas dire que je fais une pause pendant deux ans pour analyser les choses et ne pas accueillir des gens qui veulent s'installer à Dreux ou des Drouais, parce qu'on avait quand même une politique depuis très longtemps, à laquelle j'ai participé, de permettre à des gens qui sont en

logement social de pouvoir devenir propriétaires. Souvenez-vous ! Alors, vous n'étiez pas encore élu, mais Monsieur Gambuto était là. On a fait beaucoup de lotissements, notamment la SPL. Moi, c'est une certaine fierté dans des zones du périmètre ANRU où on a une TVA à 5,5 % sur l'achat du foncier et sur la construction, qui ont permis à des gens de pouvoir devenir propriétaires. Alors qu'en mode normal, c'est-à-dire à 20 %, ils ne pouvaient pas le devenir. Donc je vous dis oui, c'est une certaine fierté. Puis c'est un parcours résidentiel. Donc vous voyez, il y a du plus, il y a du moins. Maintenant, pour dire est-ce qu'on doit analyser ce qui se passe ? Oui. Mais justement, c'est ce qu'on fait actuellement. Le PLU est relancé. Le diagnostic est en cours, tout le monde y participe. Je vous ai même proposé dans notre séance de travail qui n'avait pas été filmée, mais de pouvoir participer à des réunions thématiques si vous le souhaitez, pour qu'on aille au fond des choses, etc., parce qu'on a fait une réunion d'1h45, si je me souviens bien, des choses comme ça, vous parlez au fond de tous les dossiers, mais c'était une première présentation et puis qu'on en rediscute sur les thématiques, ça ne me pose aucun problème. Moi, je l'ai dit et je le répète. Du coup, c'est filmé, je répète, sur le futur PLU qui va être voté ici, je veux le plus grand consensus général entre tous les élus ici. Donc, c'est ouvert, les propositions sont les bienvenues. Effectivement, on peut se poser plein de questions. On peut essayer de monter en qualité. C'est vrai, c'est ce qu'on fait au sanatorium. Typiquement, vous voyez ? Mais on ne peut pas vendre à tout le monde à 6 ou 7 000 € le mètre carré. Vous voyez ce que je veux dire. Alors, je vous fais un petit commentaire et après, je passe au vote.

Maxime DAVID : Très rapidement. Justement, le sanatorium, si je me souviens, c'est 228 logements. En plus, je trouve que c'est à proximité de ce projet. Donc, ça veut dire que dans cette zone, on va déjà avoir 228 logements supplémentaires, c'est conséquent. Est-ce que ce n'est pas justement une occasion de se dire : c'est autant de logements qu'on n'a peut-être pas à faire d'une autre manière. Dans le diagnostic PLU, on dit qu'il y a 40 % des logements qui sont déjà des maisons individuelles, ça me paraît une proportion raisonnable, pour permettre le parcours résidentiel. Est-ce qu'il faut poursuivre obstinément ce projet ?

Monsieur le Maire : Je termine là-dessus, parce qu'il faut qu'on avance. Mais 228 logements à 6 ou 7 000 € le mètre carré, vous imaginez bien que ce n'est pas la même clientèle que des gens qui sont primoaccédants. Il en faut pour tout le monde et moi, je suis très fier que des familles drouaises sortent du logement social, se disent : "Finalement, pour 150 € ou 100 € de plus par mois, je deviens propriétaire, j'ai le jardin pour mes enfants." Donc, il faut tout. Le sanatorium, c'est un projet qui est exceptionnel pour la ville de Dreux. Normalement, je devrais signer la vente pour cette partie-là à la fin du mois. Ça veut dire qu'ils vont commercialiser plus de 50 % du projet. C'est une excellente nouvelle, donc j'espère que ça va se maintenir. Mais après, il en faut pour tout le monde. Après, vous savez, Monsieur David, le PLU qui est lancé, c'est aussi un débat qui va s'ouvrir largement, il y a des réunions publiques, des ateliers. Donc, ça va être encore six mois à un an de boulot où on va se voir régulièrement là-dessus. Il en faut pour tout le monde, c'est ce que je veux dire. Je passe au vote. Le groupe de Monsieur Hirti contre. Les autres oppositions, abstention, c'est ça ? **Majorité, 3 voix contre, 8 abstentions.** Je vous remercie.

**19 Cession Passages des Buttes SPL**  
Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : On continue. Passage des Buttes. Le passage des Buttes, c'est une concession qui a été lancée il y a longtemps et là, on doit procéder à la vente du terrain au profit de la SPL, et si je ne dis pas de bêtise, c'est à 260 000 €, soit 53,18 € le mètre carré, c'est ça ? Monsieur Cressot, c'est ça ? C'est une concession qu'on a déjà présentée. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ? Non. On passe au vote. Même vote ? Même punition ?

Valentino GAMBUTO : On vote pour.

Monsieur le Maire : Vous êtes pour. Donc, Monsieur Hirti, le groupe de Monsieur Hirti est contre, systématiquement, c'est bien compris. Les autres oppositions sont pour, et le reste pour. Merci. OK. Oui, en plus c'est un beau projet. **Majorité, 3 voix contre**". Franchement, c'est sympa.

## **20 "Opération d'aménagement SPL lotissement ""Passage des Buttes"" - Avenant n°2**

Pierre-Frédéric BILLET

Point reporté

Monsieur le Maire : Passage des Buttes, ça, je vais le retirer, parce que je n'ai pas compris la délibération. Je vous le dis ouvertement. On devait avoir un bilan. Vous l'avez eu le bilan avec ou pas ? Il manque un truc. Donc, on va le décaler, parce que nous, on a oublié de vous donner les pièces jointes. Donc, pour juger le bilan de l'avenant numéro deux, c'est un peu bizarre. Donc, on va le décaler au prochain Conseil municipal. Ça vous convient ? Ouais ? Merci. Sabine Fretey voudrait dire un commentaire, mais elle ne veut pas le répéter.

Sabine FRETEY : Pour une fois qu'on était pour, c'est vraiment dommage.

Monsieur le Maire : Mais non. En plus, c'est bête, est-ce qu'on peut appeler Jean-Michel Poisson et Ghetty, parce qu'ils peuvent rentrer du coup ? Puisque c'est un beau projet et là, on a oublié de mettre le bilan dans les annexes à cette délibération, c'est un peu ballot. Tant pis pour eux, ils vont attendre. C'est quand le prochain Conseil ? 13 décembre. Il faut être patient. J'espère qu'ils ne nous ont pas fait des petits ! Ah, il y a le micro, zut, alors ! Alors, je vois que Sophie Willemin qui me regarde avec un air pincé, et se dire : c'est désespérant. Allez, les petits Poisson !.

## **21 Diagnostic du Plan Local d'Urbanisme**

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Allez, j'enchaîne, Jean-Michel va prendre la suite. Donc, c'est le diagnostic du PLU. Je viens d'en parler. On a fait une première réunion de présentation avec tous les élus du Conseil municipal et c'est à l'issue du premier diagnostic qui va suivre après l'élaboration du nouveau PLU, peut-être que Monsieur Gambuto dira un mot là-dessus, suite à notre réunion.

Valentino GAMBUTO : Oui. Déjà, j'ai trouvé intéressant, que c'était nécessaire d'avoir cette réunion, cette présentation. On avait l'impression qu'il y avait des choses qui avaient été travaillées, qu'on découvrait. Mais enfin, ce qu'on retient, c'est surtout le fait qu'on va commencer à travailler bientôt, dès qu'on aura tous les éléments. Il y a quand même quelques remarques que j'aurais à faire sur ce travail, je le trouve quand même moyennement abouti, et on s'en est aperçu, je crois même ensemble, lorsqu'il y avait des choses qui étaient présentées, notamment quand...

Monsieur le Maire : Le taux de chômage ?

Valentino GAMBUTO : Le taux de chômage par exemple.

Monsieur le Maire : Oui, mais il y a des grosses coquilles.

Valentino GAMBUTO : Il y a eu des grosses coquilles. Après, l'appréciation qu'ils avaient, par exemple sur le développement commercial, en considérant que le commerce était complémentaire entre les zones commerciales et le centre-ville et qu'il se portait très bien. Je me suis dit que le type, quand il a fait l'enquête, on a dû bien lui répondre, parce qu'il n'avait pas un chat dans le magasin, on avait le temps de lui répondre, parce qu'il se porte très bien, le commerce en centre-ville...

Monsieur le Maire : Il a fait un copier-coller de Deauville.

Valentino GAMBUTO : Oui, certainement. Donc, il y avait quelques trucs qui étaient un petit peu gênants, mais aussi la réflexion qui en découle. Par exemple, lorsqu'il nous dit que Dreux est attractif au niveau du travail. Preuve en est qu'il y a beaucoup de non-Drouais qui travaillent à Dreux, il faut quand même nuancer un peu. La vérité, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent à Dreux, des Drouais, qui ont décidé d'aller habiter plus loin. Et donc, il faut nuancer. D'ailleurs, on voit bien qu'on a perdu une partie de notre population, donc ce sont des gens peut-être aussi de ceux qui travaillaient qui sont partis.

Monsieur le Maire : En fait, il n'y avait pas assez de pavillons, donc ils étaient allés chercher des pavillons en dehors de Dreux. Hein, Monsieur David ?)

Valentino GAMBUTO : C'est ce que je pense aussi. Dans le cadre du parcours résidentiel, il y a des gens lorsqu'ils sortent de l'immeuble, ils rêvent d'avoir leur petit pavillon, leur petit barbecue, et puis ils vont chercher où il y en a. Donc, je trouve que l'approche a été quand même à nuancer. Et il y a certaines données qui sont un peu faciles ou des chiffres qu'il est allé chercher à l'INSEE, puisqu'il nous le balance comme ça. Ce n'est pas assez abouti comme travail et j'espère que par contre, on passera à un travail beaucoup plus profond. Et comme ça, on pourra se poser les vraies questions au même titre que proposait Monsieur David sur : qu'est-ce qu'on veut faire, vers où on se dirige et comment ?

Monsieur le Maire : Oui, Monsieur Gambuto. Après, je laisse la parole à Monsieur Hirti. Effectivement, il y avait des choses un petit peu légères qu'il faut qu'ils reprennent. Mais je suis d'accord avec vous, il y a des choses, qui sont à côté de la plaque, sur deux ou trois éléments. Les flux, par exemple entre Dreux et Chartres, en termes de salariés, des gens de Dreux vont travailler plus facilement à Chartres que le contraire. Mais il y a quand même des flux de Chartres qui viennent à Dreux. Ils ont moins importants, certes. Après oui, on dit qu'on vient de l'extérieur, mais je suis d'accord avec vous, c'est beaucoup de gens qui habitent dans le périurbain, dans le rural autour et qui viennent travailler à Dreux. Donc les chiffres après, ils n'ont pas forcément moyen d'aller dans la finesse, dans la dentelle des chiffres, c'est à relativiser. Mais comme tous les chiffres où normalement, c'est à relativiser. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Effectivement, je pense que tout le monde partage que le diagnostic pour le PLU est très intéressant en lui-même, parce qu'effectivement, ce qu'on peut constater sur ce diagnostic, c'est la baisse de la population. Entre 90 et 2018, on est passés de 35 000 habitants aux alentours de 30 000 habitants. Même si je sais, Monsieur le Maire, que les chiffres, entre les chiffres INSEE, etc., ne sont pas forcément bons. Je sais également que la politique que vous menez, notamment sur l'accueil de nouvelles populations à travers le sanatorium va favoriser le développement de la population. Mais mon interrogation sur cette baisse de la population : c'est comment maintenir la population existante à travers le logement social notamment aujourd'hui, pour éviter de perdre encore de la population ?

La deuxième question qui m'interpelle à travers ce diagnostic, c'est la nécessité ou pas de la construction de groupes scolaires. Quand on voit les effectifs entre 2015 et 2021, on est passés de 3 128 en 2021 en élémentaire, élèves contre 3 912 en 2015. Donc, on voit une baisse de l'effectif et donc, se poser véritablement la question de la nécessité de construire des groupes scolaires et peut-être de revoir la carte scolaire.

Et la dernière interrogation que j'ai à travers ce diagnostic, ce sont les équipements. Quand je vois un enjeu poursuivre le développement d'équipements culturels, pourquoi pas ? Parce que la culture participe à l'attractivité de la ville, mais quand je lis le développement d'équipements sportifs, je pense que la ville est déjà surdotée sur les équipements sportifs et qu'au contraire, il ne faut pas rentrer dans cette logique-là, de développer de nouveaux équipements sportifs.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Effectivement, de toute façon, on a un niveau d'équipements sportifs qui est digne d'une ville moyenne de 80 000 habitants. Ce diagnostic a été fait à l'époque. On n'a vraiment pas à refaire d'équipements sportifs, c'est six mandats de Monsieur Jean Bruck et trois maires différents qui ont une politique vraiment très volontariste, c'est une grande force. C'est aussi une charge considérable, effectivement à chauffer, à entretenir, c'est important. On le voit bien aujourd'hui, encore plus aujourd'hui. Le diagnostic, oui, il y a à boire et à manger. Il y a des choses qu'on partage ou pas, puisqu'on connaît notre ville par un prisme certain, j'entends. Mais je partage, même en termes d'équipements culturels entre nous, la ville de Vernouillet et de l'Agglomération, je ne pense pas qu'on soit ridicule. Voilà ce que je pense. Du coup, j'ai présenté la délibération, Jean-Michel. Ça, j'ai enchaîné. Tu étais un peu long, je ne sais pas ce que tu faisais.

Jean-Michel POISSON : On prend acte.

Monsieur le Maire : **On prend acte.** On prend acte. Ça vous convient ? C'est bon ? Merci beaucoup.

## **22 Biens vacants et sans maître** Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Là, tu vas bosser un peu, c'est bien.

Jean-Michel POISSON : Il s'agit de biens vacants sans maître. La SAFER nous a aidé la ville à identifier des biens vacants sans maître, portant sur les terres agricoles dans les zones N et A du PLU actuel. À

ce titre, il a été identifié 111 952 mètres carrés de terres qui n'ont plus de maître et pour un montant de 225 000 kiloeuros. Nous allons pouvoir récupérer ces biens au titre de la commune.

Monsieur le Maire : C'est un travail de fond qui permet de pouvoir recoller les morceaux entre des biens sans maître. C'est un enjeu, vous avez vu un peu les chiffres. Il y a plusieurs milliers de mètres carrés à récupérer pour pas grand-chose. C'est un vrai sujet. Monsieur David, allez-y, je vous en prie.

Maxime DAVID : Du coup, ça permet de vous reposer la question à laquelle je crois que je n'ai pas eu de réponse sur les zones agricoles, puisque là, si on en récupère un petit peu plus, dans la réflexion du PLU, la zone agricole actuelle située aux Bas-Buissons, est-ce qu'elle a vocation ? Quand on pense au projet sanatorium, au projet des Prod'Homme, au projet des Bas-Buissons qu'on vient d'examiner, quelle est votre vision sur l'avenir de cette zone agricole ?

Jean-Michel POISSON : Comme je vous l'indiquais en commission, ces biens sans maître, c'est un patchwork de lanières qui sont à la fois des terres agricoles et des terres boisées et donc, en la situation actuelle, on ne peut rien en faire, sinon les laisser en exploitation par à peu près à un seul agriculteur, parce qu'il faudrait d'abord pouvoir regrouper, faire un remembrement en quelque sorte, pour pouvoir éventuellement exploiter ces terres pour une autre destination qu'agricole ou exploitation forestière.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions là-dessus ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : J'avais juste une interrogation sur un bien vacant sans maître, avenue du général Sarrail, mais ça n'a rien à voir avec le côté boisé, etc., qui ne figure pas sur ce tableau.

Jean-Michel POISSON : C'est normal, puisque ce n'est pas des terres agricoles.

Aïssa HIRTI : Oui, c'est normal. On est d'accord, ce n'est pas un terrain agricole, mais avenue du général Sarrail, il y a une maison qui est abandonnée depuis une quinzaine d'années, je voulais savoir où on en était sur ce bien sans maître, parce que je pense que c'est un bien sans maître également.

Jean-Michel POISSON : Tout à fait. En fait, il y a un héritage. Bien. On est dans une autre démarche. Et là, cette fois, en accord entre le service de l'urbanisme, Séverine Desmouilleries, qui travaille activement sur ce sujet-là, et on va bénéficier un petit peu de sa formation sur ce plan-là, qui travaille en collaboration avec la sous-préfecture pour acquérir ces biens sans maître, qui jusque-là, on ne pouvait pas mettre la main sur cette maison en l'occurrence, où il y a une fratrie de sept ou huit personnes qui sont dans le Maghreb, et que le notaire est incapable de joindre. Et c'est la raison pour laquelle, j'avais demandé dans le mandat précédent de prendre un risque de démolir cette maison-là, mais le DGST de l'époque m'avait dit : "Bah ouais, ouais, on la démolit d'ici la fin de l'année" et elle est toujours là. Mais on espère bien effectivement. Alors, Aïssa, ce n'est pas la seule maison pour le coup pour lequel on est en train de s'occuper. Il y a une maison par exemple à rue Saint-Martin, etc.

Monsieur le Maire : Monsieur Alim, allez-y !

Jacques ALIM : Tout simplement, Jean-Michel, je confirme, parce que je suis venu te voir au mandat précédent et tu pensais que ça avait été fait, mais malheureusement non.

Monsieur le Maire : Merci. On prend acte ou non, c'est un vote ici ? Oui, c'est ça. Incorporer dans le domaine communal les parcelles susmentionnées et par l'incorporation par un arrêté municipal. Qui est contre ? **Unanimité** là-dessus ? Merci.

### **23 Désaffectation et déclassement du domaine public de l'ancien Sanatorium de Dreux**

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Allez, on passe à la suite. On va essayer d'accélérer.

Jean-Michel POISSON : Le sujet suivant, c'est la désaffectation et déclassement du domaine public des terrains de l'ancien sanatorium, de telle sorte que l'on puisse finaliser la vente à la fois avec Histoire et Patrimoine et avec Aldéran. Donc, les actes sont en cours avec les notaires et je vous demande d'autoriser le maire à signer tout acte nécessaire à cette désaffectation et à ce déclassement.

Monsieur le Maire : Merci, Jean Michel. Florence, une question, je t'en prie.

Florence ARCHAMBAUDIERE : J'aimerais savoir où en est le ou est le troisième acteur, puisqu'on nous avait annoncé trois acteurs sur ce projet ? Kibana ? Ouais, c'est ça ? C'était un petit peu ludique, je crois. Où en est-on ?

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Alors, Kibana est toujours sur le projet. Simplement, Kibana a un problème réglementaire pour son projet d'installation. Parce que c'est Natura 2000 et que l'État n'est pas forcément dans la même vision que nous et que Kibana sur son installation, notamment par rapport au réseau. Donc, c'est un problème juridique qu'on essaie de régler. Pour le reste et pour l'essentiel, ce soir, on va voter, j'espère, le déclassement et désaffectation. C'est une très bonne nouvelle, parce qu'à la fin du mois, je vais signer la vente pour la partie habitat. Et très franchement, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une très bonne nouvelle pour Dreux. Ça va faire beaucoup d'activités, beaucoup de travail. Le futur investisseur pour le futur hôtelier est toujours très actif, il continue ses démarches et négocie notamment avec la BF sur le design, architecture du préventorium. Donc, Kibana c'est un problème juridique et administratif à régler. Ce n'est pas évident, je le dis ouvertement. On n'a pas forcément perçu la complexité dès le départ et on y travaille. Si malheureusement, il y a une opposition des services de l'État, que je ne juge pas, c'est leur point de vue, on devra changer notre fusil d'épaule et sortir sur autre chose. Alors, Kibana, c'était plutôt un concept de vivre un peu dans la forêt, avec de petites maisons dans la forêt. Ce ne sont pas des maisons. Ouais, ce n'est pas les cabanes, ils avaient un terme... Oui, peut-être des, des choses comme ça. On peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie.

### **24 "Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Fenôts SAEDEL : Approbation du compte rendu d'activités 2021**

Jean-Michel POISSON



Monsieur le Maire : Allez, mon Jean-Michel !

Jean-Michel POISSON : Cette fois, deux retours de dossiers qui concernent la SAEDL, pour le bilan au 31 décembre 2021 de la ZAC des Fenôts d'une part, et d'autre part, on va le voir juste après pour le bilan de la SAEDL pour la ZAC du Square. Pour la ZAC des Fenôts, le bilan au 31 décembre 2021 révèle une recette de +574 kiloeuros par rapport à l'année 2020, et donc le montant global des recettes est de 13 847 kiloeuros à fin 2021. Tandis que les dépenses sont à hauteur de +558 kiloeuros par rapport à 2020 et que le montant des dépenses à fin 2021 est de 18 831 kiloeuros. Le résultat du bilan prévisionnel est positif à hauteur de 16,5 kiloeuros après participation du concédant, autrement dit de la Ville. Je pense qu'on approuve ?

Monsieur le Maire : Oui, oui, on approuve.

Jean-Michel POISSON : On approuve effectivement. Mais vous avez vu, bien entendu, dans le dossier le rapport détaillé de la SAEDL sur lequel je ne veux pas revenir, puisque vous avez autant d'éléments que moi.

Monsieur le Maire : OK. Merci, Jean-Michel. Question de Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : En fait, juste pour réaffirmer que la ville aujourd'hui n'est plus dans le même contexte dans les années 2000, pour équilibrer les ZAC et vous rappeler la nécessité de ne pas offrir cette possibilité à la SAEDL, que la ville intervienne à hauteur de 1,5 million pour équilibrer leur ZAC, tout simplement.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. D'autres questions, observations là-dessus ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions, vous votez pour, Monsieur Hirti et votre groupe. Il faudra vraiment trouver un nom, parce que ce sera plus simple. **Unanimité, 8 abstentions.** OK.

## **25 Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Square SAEDL - Approbation du compte rendu d'activités 2021"**

Jean-Michel POISSON

Monsieur le Maire : Je passe à la suite. On essaie d'accélérer un peu.

Jean-Michel POISSON : Concernant la ZAC du Square cette fois. Il n'y a pas de variation de recettes par rapport à 2020 et donc, le montant global des recettes à fin 2021 est de 10 707 kiloeuros. Il n'y a pas de diminution des dépenses, bien entendu, par rapport à 2020 et donc, le total des dépenses est de 10 702 000 kiloeuros à fin 2021, pour un résultat du bilan prévisionnel en solde positif à 5 005 kiloeuros, on va dire, en arrondi.

Monsieur le Maire : Observations là-dessus ? Madame Archambaudière ?

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Je rebondis sur ce qu'Aïssa a dit tout à l'heure pour les écoles. Sur la ZAC du Square, vous avez prévu, vous avez imaginé avoir une école primaire. Qu'en est-il puisqu'a priori, j'ai vu aussi sur le PLU qu'on avait une baisse des enfants à Dreux ? Est-il utile de

faire une école à cet endroit-là, à la ZAC ? Si le projet est maintenu, pour combien de temps ? Parce qu'on n'en entend plus parler depuis un an, en un an et demi. Voilà la question.

Monsieur le Maire : Ne plus entendre parler, c'est étrange. Mais bon, peu importe, je vais aller vite. Simple, on a un enjeu sur la construction d'une nouvelle école que j'ai expliqué en regroupant Saint-Martin et Victor-Hugo pour avoir une école digne de ce nom, avec un outil pédagogique aux normes, avec des cours de récré oasis, etc. Et surtout, comme le disait Monsieur David, l'enjeu d'avoir des bâtiments qui sont neutres énergétiquement ou au moins très proches, c'est un vrai enjeu pour nous aussi parce qu'on doit avoir cette réflexion maintenant d'avoir des bâtiments qui sont neutres, positifs, il ne faut peut-être pas exagérer, mais en tout cas neutres ou pas loin d'être neutres parce que les enjeux énergétiques sont devant nous. Et laisser des écoles comme ça, qui ne sont pas aux normes, qui ne sont pas de bons outils pédagogiques et qui sont des passoires énergétiques, il faut qu'on prenne ça en considération. C'est pour ça qu'on réinvestit. On travaille depuis longtemps, ce n'est pas enterré du tout, ne croyez pas ça. On est en train d'étudier avec l'Éducation nationale sur la volumétrie nécessaire de classes primaires, maternelles, etc. Et c'est un long travail sur la globalité. Godeau reste l'école centre-ville, bien sûr. C'est bien en cours, ne vous n'inquiétez pas. Je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition, Monsieur Hirti et son groupe votent pour. **Unanimité, 8 abstentions.** OK.

## Sécurité

### 26 Chartre de bonne conduite pour une cérémonie de mariage réussie Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Monsieur Leroux, tu n'as qu'une délibération ce soir en plus ? Vas-y, fais vite. Tu veux que je la présente ? Je vais la présenter parce qu'il est un peu mou ce soir, il s'est endormi. C'est bon ?

Sébastien LEROUX : Il s'agit de la charte de bonne conduite pour les cérémonies d'un mariage réussi. La célébration d'un mariage est un moment de bonheur pour les futurs époux, pour leur famille et les invités de la cérémonie qui peuvent être nombreux. Il est donc primordial que les cérémonies se déroulent de manière conviviale, mais solennelle, dans le respect des règles applicables d'une part dans un bâtiment communal ouvert au public et d'autre part, sur la voie publique. Pour ce faire, je vous propose de faire signer aux futurs mariés une charte de bonne conduite pour une cérémonie de mariage réussie. Elle comporte le rappel de plusieurs règles applicables dans l'enceinte de l'hôtel de Ville, mais aussi sur la voie publique lors des déplacements de cortèges automobiles. L'annexe relative à l'ordre public vise à prévenir les éventuels contrevenants des risques qu'ils n'encourent en ne respectant pas la réglementation en vigueur. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver cette charte de bonne conduite pour une cérémonie de mariage réussie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Questions ? Observations ? Je prends à droite ou à gauche. Allez, à droite. Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Sauf que je ne suis pas encore installé au centre.

Maxime DAVID : Il est passé près !

Monsieur le Maire : Monsieur David, j'ai envie d'applaudir. Franchement, bravo ! La prise est prise et je ne la lâcherai pas.

Aïssa HIRTI : Je vais vous retrouver très prochainement. En fait, c'est regrettable d'arriver à proposer au conseil municipal une charte de bonne conduite pour la célébration des mariages, même si effectivement, il existe des débordements. Moi, j'ai officié depuis plusieurs années à des mariages. Je n'ai jamais constaté, en tout cas pour ma part, des débordements. Et puis, aujourd'hui, on demande aux futurs époux d'être responsables de leurs invités sur des débordements qui peuvent avoir lieu sur les cortèges. Je pense qu'il ne faut pas mélanger les choses. Il y a un pouvoir régalien qui est la police nationale. C'est à la police nationale de faire en sorte que ces débordements ne puissent pas se produire sur l'espace public. Et ce n'est pas à nous de réglementer, même si effectivement, j'entends encore une fois qu'il peut y avoir des débordements lors des mariages. En tout cas pour ma part, je n'en ai jamais connu et quand il y en a eu, ça a été cadré dans la foulée.

Monsieur le Maire : Je vais prendre les questions. Simplement la charte, ce n'est pas que pour les trucs routiers, c'est aussi arriver à l'heure. Ce sont des choses de base qu'on rappelle. D'ailleurs, je le dis aussi. Il y a une charte là, mais ce sont des choses qu'on rappelait directement et que l'on donnait quand les gens venaient déposer leur dossier. Donc ce n'est pas une nouveauté. Mais j'en reparlerai après. Monsieur Alim. Et puis après, tous ceux qui souhaitent intervenir.

Jacques ALIM : C'est ce que vous venez de dire. Je ne comprenais pas pourquoi cette charte était là parce que les filles faisaient le travail déjà, les prévenaient, leur faisaient signer un papier. Et c'est vrai que les adjoints et les ex-adjoints, quand on a marié des gens, le mari et la mariée ne peuvent pas gérer toute la population, tout le public. C'est pour ça que je trouvais... Il y a peut-être des nouvelles choses, des nouveautés peut-être ?

Monsieur le Maire : Il y a des choses nouvelles. Mais après, parfois, c'est la symbolique qui fait que. Je dirais un mot à la fin. Je supposais que ça déchaînait les passions, ce truc-là. Monsieur David et après, Monsieur Gambuto.

Maxime DAVID : Merci. Moi, je trouve que c'est une bonne idée. Il y a parfois des débordements dans ces manifestations et dans d'autres également. Et en l'occurrence, je pense que sur ce genre de moment de vie, ce sont des moments qui appellent une certaine solennité, ne serait-ce que pour le confort et le bon souvenir des participants eux-mêmes. Mais on a aussi des mariages qui parfois se succèdent l'un après l'autre. Et certains sont en train de se marier pendant que les autres viennent de finir et sont encore à proximité. Il y a des confusions d'ambiance qui peuvent rendre ce moment qui est, je le dis, solennel, moins solennel qu'il ne devrait l'être. Et je pense que c'est une bonne chose et je suis d'accord avec Monsieur Hirti quand il dit qu'il faut distinguer les éventuelles contraventions possibles. Néanmoins, à l'inverse, cette fois-ci, je pense qu'il faut responsabiliser aussi les personnes elles-mêmes. Il y a besoin, je pense, sur certains niveaux de remettre un cadre, de remettre des règles et j'irais même au-delà.

La question que je voulais vous poser à la lecture de cette charte qui me semble complète et on sent qu'il y a eu un travail aussi pour avoir l'adresse nécessaire sur un sujet qui peut être sensible. Mais quels moyens on se donne de la faire appliquer ? Je sais que dans certaines communes, par exemple, on peut demander des cautions, des chèques de caution. Pour le coup, ça responsabilise les patrons

de cérémonie : les mariés eux-mêmes. Et c'est à eux de faire passer le message. Je pense d'ailleurs qu'il sera mieux entendu de la part des mariés que de la part des autorités. Je pense que c'est plutôt le bon levier.

Monsieur le Maire : C'est Karl Olive qui avait fait ça, non ?

Maxime DAVID : Peut-être. Vous êtes de plus en plus nombreux que je ne vous connais pas tous. Je vous posais cette question : pourquoi ne pas mettre une caution ? Et surtout, quels moyens ou leviers on se donne pour agir ou réagir s'il y a entorse à cette charte ?

Monsieur le Maire : Allez, on finit par Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui, parce que moi, je nous trouve gentils. Je nous trouve gentils parce qu'on ferme les yeux parce qu'on est gênés, parce que c'est un grand moment. Vous étiez en train de procéder aux cérémonies donc vous n'étiez peut-être pas dans la rue, mais j'ai vu souvent des débordements de voitures qui partent avec des accélérations, quelquefois avec des gens qui ont des voitures qu'ils ne maîtrisent pas parce que ce sont de gros bolides qu'ils ont loués pour l'occasion. Moi, je vois, et en plus je n'habite pas loin, des trucs qui sont très dangereux. Quand je vois des jeunes qui sont assis sur les portières et qui se penchent dans tous les sens, c'est dangereux pour eux, c'est dangereux pour les autres. Et puis, aussi dans le cadre de l'ordre public, ce n'est pas acceptable.

Et je vais même plus loin parce que je trouve intéressant qu'il y ait ça. Hormis le fait quand vous dites "il ne faut pas klaxonner", il ne faut peut-être pas non plus brider parce qu'un mariage sans klaxon, ce n'est plus tout à fait un mariage, mais quand même, on arrive à des points où ils bouchent les rues, où d'un coup il y a une impression de cortège sans droit. C'est la possibilité de faire ce qu'on veut. Et je sais bien que d'intervenir à ce moment-là, ce serait quelque chose qui serait plus terrible parce que ça poserait un problème. Mais il faut dire que ce soit dans cette charte, passer par les mariés parce que je ne vois pas par qui d'autre, de leur dire que... Parce que vous dites de leur dire qu'il y a des caméras, mais il faut aller plus loin. Il faut dire que les caméras vont filmer et que tout le monde sera poursuivi. La loi est là pour attaquer. Je pense qu'après ces mariages, il faut aller chercher tous ceux qui n'ont pas respecté la loi, leur filer des amendes. Quand vous roulez avec une très grosse voiture au-delà des vitesses, elle est séquestrée. Et quand ça arrivera une fois, deux fois, trois fois, vous verrez qu'il y aura moins de problèmes.

Mais c'est aussi pour les habitants qui ont l'impression que ça peut se faire sans la moindre punition, en toute liberté, alors que j'imagine que ce n'est pas du tout ce qu'on pense. Je pense qu'il faut le dire, il faut dire qu'on assume. Ce n'est pas simplement le droit régalien et ce n'est pas simplement la police, mais nous, élus, il faut qu'on dise qu'on est contre et qu'il faut que ça change. Il faut qu'on aille les arrêter, qu'ils aient des grosses amendes. Et puis, d'un mariage à l'autre, ça saura et puis ça ne se fera plus parce qu'on arrive à des points où vraiment, quand on est en ville, ce n'est pas acceptable, comme sur les quartiers, mais en ville, ils font vraiment très peur.

Monsieur le Maire : Écoutez, Monsieur Gambuto, je suis parfaitement d'accord avec vous. Simplement, c'est qu'à l'instar de Karl Olive, ce cher macroniste, on n'a pas voulu mettre d'amende pour le moment. Enfin, de chèque de caution, vous savez, parce que déjà, un, le cadre réglementaire,

je pense qu'il est un petit peu bancal. Mais ça, on est en train de vérifier. Et deux, c'est qu'on le fera si manifestement la charte n'est pas suffisante et on montera en puissance. Mais je suis tout à fait d'accord, c'est inadmissible. Après, vous connaissez le problème des bolides loués. Ce sont des plaques d'immatriculation lettoniennes, allemandes, machin, etc., et la police souvent ne veut pas les arrêter sauf les cas où parce que c'est compliqué à gérer avec beaucoup de monde.

On l'a vu à Marseille, à Paris. Nous, on participe bien sûr dans le cadre judiciaire avec les images qu'on peut avoir. Bien sûr, ce n'est pas admissible. C'est extrêmement désagréable pour les gens qui voient ça. Ces espèces de manèges insupportables, de comportements inadmissibles, de mise en danger, mais surtout de mise en danger des autres. C'est insupportable, mais on le fait avec nos petits moyens en tant que municipalité et je suis d'accord, c'est la police nationale qui doit prendre ça en charge.

Je salue quand même le sous-préfet qui a pris ses responsabilités dans certains cadres de mariages qui ont un peu débordé ou de gens qui n'obtempèrent pas à une demande de contrôle de la police nationale. Il y a un cadre réglementaire qui permet maintenant de retirer des points et de sanctionner le propriétaire de la voiture, même si ce n'est pas lui qui conduit. Il a levé cette option-là. Ça se fait dans très peu de départements, ça calme déjà un petit peu les choses. Je salue aussi son action parce que ça nous aide beaucoup à dire : "Refus d'obtempérer. Ce n'est pas grave, on va sanctionner le propriétaire de la voiture même si on n'est pas sûrs que ce soit lui et c'est possible." Il y a une volonté de l'État. Malheureusement quand il y a des voitures qui sont à l'étranger, c'est compliqué de remonter la filière, mais en tout cas, on y est attentifs. Je partage votre point de vue, Monsieur Gambuto. J'avais pris la dernière question, Hélène, mais vas-y, je t'en prie.

Hélène BARBE : On peut dire qu'il y a quand même eu un maire dans une commune sur Strasbourg, il a condamné un mariage et il l'a annulé. Il a dit : "C'est sûr que ça fait un boomerang, mais il y aura certainement des gens qui feront des jurisprudences dessus parce qu'ils terrorisent certaines personnes et c'est malheureux." Avant qu'on ait des morts, je pense quand même qu'il faut qu'on fasse un geste fort. Et après, peut-être que les gens reprendront une certaine discipline et c'est ce qu'on souhaite. C'est ce que je souhaite.

Monsieur le Maire : Tout à fait, Hélène. On est parfaitement d'accord là-dessus. Est-ce qu'il y a une unanimité là-dessus ou pas ? Non ? Oui ? **Unanimité** là-dessus ? Oui ? OK, merci.

## **Espaces Verts**

### **27 Convention de partenariat avec la société "Les roses anciennes André Eve"** Sophie WILLEMIN

Monsieur le Maire : Ah, la rose ! Sophie, c'est toi qui présentes ça, Sophie. Sophie, je t'en prie, vas-y.

Sophie WILLEMIN : La convention de partenariat avec la société Roses anciennes André Eve. Le rosiériste, Les roses anciennes André Eve, installé en région Centre-Val de Loire, près de Montargis est l'un des plus réputés d'eurospe. Il crée une ou deux variétés nouvelles par an. La ville souhaite profiter de cette expertise dans la création d'une rose exceptionnelle baptisée, avec son accord, Rose princesse Philomena. L'attachement historique de la ville royale à la ville de Dreux. Cette rose, en

cours de création sous le nom de code variétal Everlaine, offre ainsi un cœur de pétales d'or, couleur commune au blason de la ville et aux armes de la famille royale palissant en un écran de pétales nacrés. Il s'agit d'un rosier grimpant pouvant évoluer en buisson, facilitant son exposition en arbuste ou en massifs.

La Ville déposera la marque Ville de Dreux princesse Philomena auprès de l'INPI afin d'assurer l'exclusivité de la communication. L'investissement est limité pour la Ville à 5 000 € pour le processus de conception ainsi que l'octroi par convention du nom de baptême et de 50 rosiers et d'une remise de 20 % sur le prix professionnel pour toute commande supplémentaire sans limite de durée. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver le projet de convention de partenariat entre la ville de Dreux et la société Les rose anciennes André Eve et son annexe afin de formaliser et d'encadrer les obligations tant de la société que de la ville dans la mise à disposition de cette rose, comme sa commercialisation et la protection intellectuelle autour de sa création et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la DIT.

Monsieur le Maire : Merci, Sophie. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto ?

Valentino GAMBUTO : Monsieur le Maire, pendant cette période où il y en a beaucoup qui changent de famille politique, je me suis demandé à un moment si vous ne deveniez pas un peu royaliste parce que très ancré. Je n'ai pas cru un instant que ça pouvait être une rose socialiste que vous visiez.

Monsieur le Maire : Je voulais faire une chanson, mais je ne vous la ferai pas ce soir, Monsieur Gambuto, vous voyez ce que je veux dire.

Valentino GAMBUTO : L'important, oui, c'est la rose.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas ça, c'était l'autre version.

Valentino GAMBUTO : Comme ça au premier abord, j'ai trouvé ça amusant. Et puis après, à bien y réfléchir, je me suis dit : "Quel est l'objectif ?" Parce qu'investir 5 000 €, ce qui n'est quand même pas rien malgré tout, 5 000 € pour valoriser quelqu'un qui n'est pas forcément connu, reconnu et qui ne valorise pas forcément la ville à un moment où on... Il n'y a rien de méchant, il n'y a rien d'agressif. Vous faites 200 mètres, vous dites "princesse Philomena", on va vous demander si c'est un dessin animé ou si c'est quelqu'un de connu.

Monsieur le Maire : J'espère qu'elle ne regardera pas le conseil municipal parce que franchement, ce n'est pas... Valentino, ce n'est pas chic.

Valentino GAMBUTO : Je ne suis pas toujours chic, il m'arrive de ne pas l'être. Très sérieusement, c'est un investissement qui n'est pas justifié, qui ne valorise pas forcément la ville puisqu'il faudrait d'abord connaître la personne pour valoriser la ville au travers. Je n'en vois pas l'intérêt. Si ça avait été directement seulement l'appellation "Dreux" et encore j'aurais voté contre pour autant, parce que s'il faut faire quelque chose... Non, mais au travers d'une fleur comme ça, ça ne veut rien dire. Si vraiment on veut faire quelque chose pour que les gens s'intéressent à la chapelle royale, mettons ces 5 000 € pour ouvrir le chemin de la ronde ou pour qu'il y ait plus de dates d'ouverture.

Monsieur le Maire : Ce ne sont pas 5 000 €, Valentino.

Valentino GAMBUTO : Ce que je veux dire, c'est qu'on met ça au pot ou on fait ce qu'on veut. Mais là, on est dans un truc où on fait plaisir à quelqu'un, mais ça ne va rien apporter. Ça va nous coûter 5 000 €, ce n'est pas justifié.

Monsieur le Maire : OK. Madame Gentil, Monsieur David ?

Carine GENTIL : Je constate que vous préférez Thierry Le Luron à Gilbert Bécaud. Mais bon, chacun ses choix. Je vois derrière vous, Monsieur le Maire, pour rebondir sur le côté royaliste qui en ce moment est en exergue dans notre ville, je vois derrière vous et je m'en réjouis l'ancien blason de la ville de Dreux et non pas le nouveau logo.

Monsieur le Maire : Mais ce n'est pas l'ancien blason, Madame Gentil.

Carine GENTIL : C'est le blason qui reste le blason et nous avons un écusson en plus.

Monsieur le Maire : C'est le blason de la ville de Dreux et il y a un logo pour certaines utilisations.

Carine GENTIL : Je me permettais de faire une intervention sur ce logo dont chacun appréciera l'esthétisme ou non. J'ai juste une question sur à la fois l'utilité et le coût de ce logo. Il semble un petit peu quand même décalé et dépassé aujourd'hui de choisir comme symbole de la ville de Dreux, ville royale. On a une magnifique chapelle royale, mais qui est gérée par une fondation privée. On n'a tout de même pas un château. Donc Dreux ville royale, indépendamment du fait que ça ne corresponde pas vraiment à la réalité du territoire, c'est un petit peu immodeste de choisir une couronne comme logo et j'aurais voulu savoir quel coût représentait ce nouveau choix marketing en termes à la fois d'études et à la fois d'impression, de goodies, etc., puisqu'on a eu un nombre incalculable de goodies. Je vois qu'effectivement vous soupirez, mais les Drouais ne sont pas forcément charmés par ce logo moche.

Monsieur le Maire : Madame Gentil, ce logo moche a été fait avec beaucoup de jeunes Drouais des différents lycées du Conseil de la jeunesse. Il y a eu plein de réunions avec le service communication. Ils ont travaillé tout seuls. Ils étaient enthousiastes et ils ont beaucoup travaillé ensemble pour sortir un logo pour les jeunes et pour certains événements comme les trucs sportifs. Ce logo moche, ils apprécieront, Madame Gentil. Dans trois ans, ils votent, c'est nickel. Ça, on va le mettre en boucle. Ce que je veux dire, c'est que plus sérieusement, arriver comme ça littéralement balancer "ce logo moche" alors qu'il y a des lycéens qui ont passé beaucoup de temps dessus, qui étaient vraiment enthousiastes, toutes les classes qui sont spécialisées dans l'art plastique, ils y ont passé du temps. Dire que c'est un logo moche, ce n'est pas très sympa pour eux.

Comme dire, Monsieur Gambuto, que la princesse Philomena ou le comte de Paris, ce sont des gens qui ne comptent pas ici, je vous assure, ce sont des gens qui défendent notre ville pied à pied partout où ils sont. Ce sont les meilleurs ambassadeurs, très franchement. Attendez, je termine, Monsieur Gambuto parce que je ne vais pas polémiquer là-dessus. C'est un truc très positif. 5 000 € pour un rosiériste comme lui qui en fait une ou deux par an, c'est exceptionnel. Ce n'est pas cher parce qu'il pense qu'il va en vendre derrière, notamment aux Iraniens en France, parce qu'ils ont été accueillis

dans de bonnes conditions par l'ancien comte de Paris. Vous voyez, ça a de la symbolique. Il y a plein de Drouais qui voudront avoir ça dans leur jardin parce que c'est très sympa. Et Madame Gentil, je ne suis pas prétentieux, mais je suis très fier de la ville de Dreux. Vous voyez, c'est une ville royale, Ce n'est pas une chapelle royale comme ça, c'est le domaine royal de Dreux dans laquelle vous retrouvez la chapelle royale et vous retrouvez les vestiges du château de Dreux et notamment dans ces vestiges, l'ancien bureau de Louis-Philippe. Vous pouvez balayer ça d'un revers de la main, mais franchement, ce n'est pas au niveau de la ville de Dreux. Si c'est votre avis de la ville de Dreux, je le garde pour vous, Madame. Je passe au vote. Vous avez demandé avant ? Allez-y, parlez. Ça m'agace qu'on parle comme ça de la ville de Dreux, qu'on dédaigne des trucs comme ça, ça m'agace.

Maxime DAVID : Ce n'est pas dénigrer que de donner son avis sur quelque chose qui est public et pour lequel on n'a pas été consultés.

Monsieur le Maire : Je ne parle pas de vous, Monsieur David, je parle de l'intervention d'avant.

Maxime DAVID : Mon intervention ne concerne pas le logo, mais en l'occurrence, c'est là aussi la limite des dispositifs où on demande à des jeunes de participer. C'est très bien sur le principe, mais ce n'est pas parce que des jeunes ont fait un logo qu'on doit dire qu'il est génial si on pense qu'il n'est pas génial. C'est tout ce que je...

Monsieur le Maire : Monsieur David, je vais vous répondre parce que vous passez sur les autres questions, ce n'était pas votre question à l'origine. Je vous réponds, Monsieur. Quand il y a des gens qui s'investissent pendant autant de semaines avec autant de réunions et qu'on dit "logo moche", on peut dire "je n'aime pas ce logo", certes, mais on ne peut pas balancer ça comme ça. Ce n'est pas respectueux vis-à-vis des jeunes qui se sont investis.

Maxime DAVID : Moi, j'ai quand même vu ce logo dans beaucoup de manifestations, y compris l'exposition sur les Arkis qui n'avait rien à voir avec le sport. Ce logo est présent, il représente la ville. Sur le rosier, j'ai envie de vous dire 5 000 €, c'est vrai que c'est une somme qui est conséquente, mais qui peut se justifier pour une opération qui peut valoriser le territoire. Je me pose la question si ça va vraiment valoriser le territoire. Ma question, c'est plutôt, je n'ai pas compris dans la délibération le nom de cette rose puisqu'on voit à un moment donné qu'elle va s'appeler Rose princesse Philomena. Ensuite, on voit qu'elle va s'appeler Dreux, ville royale. C'est écrit comme ça : "Cette rose qui sera dénommée Dreux, ville royale." Quel est vraiment le nom de cette rose ? Parce que si on met de l'argent, je préférerais que ce soit le nom de la ville qui soit dedans parce que Madame Philomena, avec tout le respect que je lui porte et que je lui dois, je ne vois pas pourquoi on... Une dernière question, c'est que Dreux ville royale, pourquoi pas ?

Monsieur le Maire : Pas pourquoi pas, c'est le cas, Monsieur David.

Maxime DAVID : Peut-être. Mais la réalité, c'est que le site royal de Dreux, il n'est pas accessible aux Drouais comme il devrait l'être. Vous dites qu'il y a des raisons qui font qu'on ne peut pas ouvrir le chemin de ronde, qu'on ne peut pas ouvrir la chapelle royale toute l'année. Bref, j'ai le souvenir étant enfant qu'on pouvait payer deux € pour accéder uniquement au parc. Là, on ne peut plus le faire. Je veux bien qu'on se valorise d'avoir ce site, mais à ce moment-là, qu'il soit vraiment accessible. Là, ce n'est pas le cas aujourd'hui.



Monsieur le Maire : C'est bon, Monsieur David, votre question ? Je vais faire court. Le site est géré par la Fondation Saint-Louis, pas par la ville de Dreux. Vous semblez nous faire des reproches sur lesquels on ne peut pas répondre. Je préfère le dire. Après, le nom précis, s'il y a une précision à faire, c'est Rose de Dreux, Princesse Philomena, ça vous va ? Je peux passer au vote ? Qui est contre ? Florence, tu es pour ?

Florence ARCHAMBAUDIERE : Je m'abstiens.

Monsieur le Maire : Tu t'abstiens. Qui s'abstient ? Avec André et le reste, c'est bon. **Majorité, 6 voix contre, 2 abstentions.** Merci beaucoup.

**28 Concours communal des maisons fleuries 2022 : Montant des prix par catégorie**  
Sophie WILLEMIN

Monsieur le Maire : On passe à la suite. Et c'est Sophie toujours.

Sophie WILLEMIN : Concours communal des maisons fleuries. C'est juste pour les premiers prix pour les cinq catégories, les trois premiers prix de chaque catégorie pour un montant de 990 €. Je vous demande votre accord pour pouvoir remettre les prix aux gagnants.

Monsieur le Maire : Questions et observations là-dessus ? Non, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie.

**Action cœur de ville**

**29 Marché de Noël : Droits de places et règlement**  
Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Ensuite, Monsieur Leroux, marché de Noël.

Sébastien LEROUX : C'est une délibération habituelle, on l'a tous les ans, concernant le marché de Noël. C'est juste de mettre à jour la tarification pour le choix de certains exposants concernant les périodes et de rappeler que pour cette fois-ci, on a été un peu plus durs, pas plus durs, mais il était nécessaire de préciser dans le règlement qu'il y avait une caution qui était demandée concernant notamment l'implication des exposants sur la totalité des festivités. Comme on a pu l'observer, Monsieur Gambuto, vous en faisiez la remarque bien souvent et vous aviez raison, que certains désertaient le stand au moment où ils le souhaitaient alors qu'il y avait un engagement de pris. Donc on a été un peu plus loin dans la démarche, justement pour éviter ce genre de difficultés.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Leroux. Questions, Monsieur Hirti, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Juste technique, merci d'avoir entendu nos remarques, mais vous le faisiez aussi.

Monsieur le Maire : Vous avez grillé la politesse à Monsieur Hirti. Mais allez-y, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Je suis vraiment désolé.

Monsieur le Maire : Comme c'est gauche droite, gauche, droite et là, il s'est dit c'est gauche droite.

Valentino GAMBUTO : Je suis vraiment désolé, je termine ou je vous laisse faire ?

Monsieur le Maire : Il va finir au centre.

Valentino GAMBUTO : En plus, c'était juste une petite question technique. C'était, en effet, merci d'avoir entendu les remarques qu'on partageait, je crois, en ce qui concerne la nécessité que les gens restent jusqu'à la fin, parce qu'il n'y a rien de plus terrible que de voir des gens qui commencent à abandonner leur stand s'ils voient qu'il n'y a pas assez de monde ou qu'il fait trop froid. Par contre, la façon dont vous l'avez traduite avec le chèque de caution inscription de 150 € qui est à peine 10 € de plus, voire 30 quand c'est le pire, ce n'est pas ça qui va forcément motiver les gens à partir au dernier moment. C'est peut-être seulement technique, ce n'est pas important, je pensais qu'il aurait fallu mettre la caution suffisamment chère pour qu'ils aient vraiment envie de rester jusqu'au bout.

Monsieur le Maire : Autre question là-dessus ? Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : J'avais une interrogation. On a évoqué en début de séance les illuminations de Noël. Je sais également que les chalets sont équipés de motifs. Est-ce qu'ils sont concernés par la coupure à 22 heures, c'est ça, Nelson, sur les illuminations ? Et ma deuxième interrogation : Sébastien, est-ce qu'on a augmenté les tarifs par rapport à l'année dernière ?

Sébastien LEROUX : Je n'ai plus les tarifs en tête de l'an passé, mais je reviendrai vers toi ou même sur le prochain conseil s'il le faut pour préciser la différence entre les deux. Mais il me semble qu'il y avait une évolution tarifaire pour justement ajuster les... De toute façon, il y a une évolution tarifaire, mais il y a aussi une évolution... Enfin, il y a quand même des périodes où on observe que quand on prend une période, deux ou trois périodes, il y a un tarif dégressif qui permet à ceux qui voulaient s'engager un peu plus longtemps, ça ne leur coûte pas beaucoup plus que ça. On fait attention.

Nelson FONSECA : Sur la question des illuminations des chalets comme il faut plutôt qu'ils ferment à 19 heures, ce sera coupé à 19 heures pour les chalets.

Monsieur le Maire : Merci. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie.

**30 Subvention de fonctionnement exceptionnelle : BGE**  
Sébastien LEROUX

Monsieur le Maire : Subvention de fonctionnement exceptionnel BGE, Sébastien Leroux.

Sébastien LEROUX : Ça, c'est pareil. La subvention du BGE, c'est quelque chose qu'on retrouve habituellement. La ville de Dreux s'est engagée avec le dispositif boutique-école avec le BGE Ismer. C'est un réseau qui accompagne les créateurs d'entreprises, qui regroupe 43 associations et qui existe depuis 40 ans. En parallèle, le BGE est missionné par la ville pour le suivi du dispositif CitésLab. Il est proposé de regrouper les actions CitésLab et boutique-école dans un parcours global. La boutique-école permettra d'implanter de nouveaux commerces dans Dreux et d'aider les porteurs de projets de façon opérationnelle si on observe le parcours entrepreneurial complet. La participation de la ville se décline comme vous l'avez sur le tableau, avec une cession de participation de la ville pour 15 800 €, le Cité Lab pour 7 000, soit un total de 22 800 €. Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir autoriser le versement de la subvention.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation synthétique. Monsieur Gambuto ?

Valentino Gambuto : Une remarque que je vais essayer de faire synthétique aussi. On avait remarqué par le passé que dans le cadre de cette boutique-école, si on regardait bien, il n'y avait pas de Drouais qui en bénéficiaient et il n'y avait pas de projet drouais. On finance, ce n'est pas de l'anti or de Dreux, mais dans les critères, qu'on soit un peu plus exigeants ou que ce soit porteur d'un projet qui s'implanterait sur Dreux, ou que ce soit des Drouais qui en bénéficient, mais en tout cas de prioriser ces critères-là. Après, il y a une autre marque, c'est que j'allais dire les pauvres, ils se retrouvent quand même pour un début dans une rue qui ne bouge pas tellement. Et peut-être qu'il pourrait y avoir un parcours un premier temps qui serait dans cette boutique et imaginer une autre boutique dans une rue un petit peu plus passante pour qu'ils aient aussi la chance de voir des gens et pour pouvoir les attraper. Parce qu'apprendre à accrocher des clients par une vitrine quand personne ne passe devant, ce n'est pas gagné.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas faux. On espère que l'installation de la place Rotrou va générer plus de flux et que ça devienne une rotule commerciale comme on le pense. D'autres questions ? Non, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

## **Transition écologique**

### **31 Convention de partenariat avec l'Agence de Biodiversité pour redéfinir les modalités de réalisation et de mise en place des visites Biodiv'Tour pour le pont Hoddé**

Nelson FONSECA

Monsieur le Maire : On passe ça à Nelson, c'est ça ?

Nelson FONSECA : Oui.

Monsieur le Maire : Vas-y, Nelson, Monsieur l'Adjoint.

Nelson FONSECA : Merci, Monsieur le Maire. Suite à la labellisation de la ville en tant que territoire engagé pour la nature, on est sollicités par l'Agence régionale de la biodiversité pour signer une convention de partenariat, notamment pour mettre en valeur le travail accompli sur notre zone Natura 2000, un travail réalisé en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels, en lien avec Hommes et Territoires et la Bouquetière. Le montage de la gestion du Natura 2000 a suscité

beaucoup d'intérêt d'autres collectivités, notamment du conseil régional, et il souhaite mettre en avant notre zone Natura 2000 et sa gestion. Il faut mettre en place des modalités de partenariat. Il y a des élus de la région et d'autres communes, bien sûr, qui viendront visiter notre site Natura 2000. C'est une convention pour cadrer tout ça puisqu'il faudra mettre du personnel communal à disposition. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci, Nelson. Questions, observations là-dessus ? Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Très simplement, c'est bien cette fameuse zone qui entre en conflit avec Kibana au sanatorium. C'est bien cette zone-là ?

Nelson FONSECA : C'est la même zone puisqu'on est dans le même périmètre.

Monsieur le Maire : Je peux passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie.

## Culture

### 32 Gratuité au Musée d'Art et d'Histoire de Dreux

Fouzia KAMAL

Monsieur le Maire : Allez, Fouzia, une excellente idée à présenter.

Fouzia KAMAL : Bonsoir à tous. Je voudrais en préambule féliciter nos deux nouveaux adjoints. Nelson, cher docteur, vous savez toute l'affection que j'ai pour vous et le respect infini. Et je sais que nous sommes nombreux Drouais à partager ce respect. Je voudrais aussi avoir une pensée affectueuse et républicaine pour nos anciens adjoints. C'est une soirée un peu particulière ce soir et je veux croire surtout que nous, Drouais, ce qui nous rassemble sera toujours beaucoup plus fort que ce qui nous divisera. Passons à la délibération du soir. Sur le front culturel, une super idée en effet, avouons-le, elle vient de Monsieur le Maire. Si, c'est important. On rend à César ce qui est à César. On a voté il y a assez peu de temps, je ne sais pas si vous vous en souvenez, le fait de mettre en place la gratuité pour les jeunes en place. Et de manière assez concomitante, le maire a proposé à ce moment-là de généraliser la gratuité à tous les publics individuels. Je ne vais pas vous faire une présentation très longue. Les chiffres, vous les avez dans le document. C'est vraiment une décision qui fait sens en tout point. Elle est inclusive. Mais on pourrait nous reprocher de mettre en place la gratuité au moment où on est dans une séquence de grande sagesse budgétaire et en réalité au niveau budgétaire, elle est on ne peut plus sage et elle permet même de faire des économies. Enfin, ça va dans le sens que je donne à mon approche culturelle et je suis prête à répondre à toutes vos questions si vous en avez.

Monsieur le Maire : Merci, Fouzia. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Merci. Sur le fond, c'est effectivement une idée qui me va tout à fait. Je la soutiendrai. J'ai été un petit peu surpris, je vous avoue, dans le texte de la délibération d'apprendre qu'il n'y avait eu en 2021 que 314 visiteurs qui avaient effectivement payé leur ticket. J'avais plutôt le

souvenir dans plusieurs articles de presse d'avoir effectivement un musée en dynamique et j'avais du mal à comprendre ce chiffre.

Fouzia KAMAL : Je vais vous donner tous les chiffres. J'ai le tableau sous les yeux. Je vais vous donner déjà la fréquentation globale. En 2018, on était à 11 760 visiteurs. En 2019, on était à 14 126. En 2020, année noire, on est tombés à 6 506. En 2021, année en demi-teinte, on est passés à 8 000. Il faut savoir que le ticket d'entrée au musée est de quatre € et il est de deux € pour les Drouais. On a ensuite un nombre assez important de visites scolaires. Il y a beaucoup d'événements aussi où la gratuité est assurée. Je peux vous transmettre le tableau, si vous le souhaitez. Pour ce qui est des publics individuels payants, on était à 241 en 2018, à 303 en 2019, à 460 en 2020 et à 314 en 2021. En réalité, le principe de gratuité est quand même déjà pas mal appliqué et c'est pour ça que ça fait autant sens. Ensuite, le fait d'avoir un musée municipal gratuit ne va pas créer une anomalie drouaise. C'est très courant. La plupart des musées municipaux le sont. C'est le cas de tous les musées municipaux parisiens et j'ose espérer que ça participera de la dynamique qu'on met en œuvre depuis deux ans avec des rendez-vous, des expositions qui rencontrent un vrai succès critique. Mais c'est un travail de longue haleine. Faire que les gens reprennent le chemin du musée, ça va prendre un peu de temps et je n'ai pas la formule magique, mais je ne manquerai pas d'énergie.

Maxime DAVID : Merci beaucoup pour cette précision.

Monsieur le Maire : Monsieur David, allô ?

Maxime DAVID : Je conclus, je n'ai pas terminé.

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas terminé, on vous a coupé ?

Maxime DAVID : Ce sera rapide.

Monsieur le Maire : C'est un vrai scandale national. D'ailleurs, je vais déclarer une pause pour y méditer parce que j'ai très envie de me laver les mains. Après cette délibération, on va faire une petite pause.

Maxime DAVID : D'accord, je vais donner de l'eau à votre moulin et peut-être pousser dans une direction que vous aimeriez aussi porter.

Fouzia KAMAL : Je vous en prie.

Maxime DAVID : Effectivement, on se rend compte à la lecture des chiffres que le coût budgétaire de cette opération est quasi nul pour la ville. Peut-être faisons un petit coup budgétaire pour justement faire de cette opportunité un vrai tremplin de communication sur le musée, la gratuité. Ce que je veux vous dire, c'est que ce serait dommage de se priver de cet élément de communication auprès des Drouais d'offrir la gratuité parce que c'est un changement que de le laisser passer. J'ai peur qu'on en fasse une non-nouvelle alors qu'on aurait potentiellement, si on y mettait des liens de communication et de sensibilisation...

Fouzia KAMAL : Là, on est au conseil municipal, je vous propose cette délibération. Une fois qu'elle sera entérinée, faites-moi confiance pour communiquer. Je crois que je connais un peu les méthodes. Il y a le savoir-faire et il y a le faire savoir. Tout l'enjeu aujourd'hui, c'est de le faire savoir ensuite. Et bien évidemment, il y a tout un volet communication qu'il faudra mettre en place.

Monsieur le Maire : Votre question est terminée, Monsieur David ? Monsieur Gambuto. Tout ça pour être d'accord, dis donc.

Valentino GAMBUTO : Oui, mais ça va dans le même sens et je vais être très court. Mais c'est vrai qu'on a le sentiment qu'il y a toujours ce débat, si c'est gratuit, c'est que ça ne vaut pas grand-chose.

Fouzia KAMAL : On l'a eu.

Valentino GAMBUTO : C'est toujours un débat. Ce qui peut contrer ce débat, justement, c'est cette approche que vous venez d'échanger, de dire que c'est une volonté. Et c'est vrai que la présentation telle qu'elle est faite là de dire : "On va faire gratuit parce que ça ne rapporte rien", ce n'est pas hyper vendeur. C'est pour ça qu'on est dans cette réaction. On est dans cette réaction parce que c'est genre de se dire, vu que ça coûte aussi cher de faire des billets, voire même plus cher que de faire gratuit autant... Alors qu'on préfère entendre : "Parce qu'on est dans une logique de gratuité et d'ouvrir le plus possible la culture aux Drouais", ça donne quelque chose d'un peu plus pêchu et c'est ce qu'on préfère entendre.

Fouzia KAMAL : Pour tout vous dire, j'ai réduit ma présentation ce soir parce qu'il est un peu tard et que ce n'était pas du tout l'attaque. Donc je suis allée directement au vif du sujet. L'entrée de l'arsenal est gratuite. La chapelle de l'Hôtel-Dieu, c'est gratuit. Le beffroi, c'est gratuit. La maison Maurice Viollette, c'est gratuit. Il y a des efforts de communication qui sont faits de manière très conséquente sur chacun des sites. Il y a même des sites qui n'étaient pas ouverts au public jusqu'à il y a deux ans. C'est le même effort qui serait poursuivi au niveau du musée avec une nouvelle exposition, toujours dans cette mécanique d'accrochage citoyen en 2023.

Valentino GAMBUTO : Et pour finir, souligner la qualité du travail qui est fait en règle générale, mais aussi ce qui est fait avec les enfants, c'est vraiment super.

Fouzia KAMAL : Merci.

Monsieur le Maire : C'est tout à fait vrai. On va passer au vote. En réalité, c'est un très beau message de tout ce qui est fait depuis deux ans sur la culture, l'ouverture à tous les Drouais. Et puis, je vous avouerais même que la gratuité, quand il y a 1 200 € de recettes, ce sont même des économies parce que tous les jours, quelqu'un qui perçoit l'entrée ou deux entrées par jour, des fois même pas, qui va faire un bulletin pour aller aux finances, quelqu'un va enregistrer, mandater l'enregistrement du machin. En temps agent dans l'année pour 1 200 € plus les tickets, c'est délirant, économiquement, ce n'est même pas raisonné. Il y a un beau message derrière parce que comme le dit Fouzia, il y a différents sites qui sont gratuits et l'offre culturelle là-dessus au moins est gratuite et c'est cohérent. Fouzia, pour la communication, ne vous n'inquiétez pas, elle gère ça parfaitement. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie. Je vous propose de faire une pause de

10 minutes pour que chacun puisse aller se laver les mains ou faire ce qu'il a à faire. Nous reprenons à moins cinq. Merci.

**Secrétaire de séance Monsieur Arnaud DAUTREY**

**Éducation**

**33 Déploiement de Espace Numérique de Travail primOT dans les écoles élémentaires de Dreux**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Tout le monde est revenu ? Non, pas tout le monde. Prenez vos places, je vous en prie. Amber Niaz a dû partir, malheureusement. Je propose un nouveau secrétaire de séance, Arnaud Dautrey, ça te va ? Tout le monde est d'accord pour Arnaud Dautrey ? Je vous remercie. Et Amber donne pouvoir accéder à Silvia Cousin. On reprend notre délibération numéro 33 avec Sébastien qui va nous faire ça de manière très synthétique.

Lydie GUÉRIN : Il m'a confié le...

Monsieur le Maire : Lydie, tu voulais présenter les derniers dossiers, je t'en prie. Excuse-moi, Lydie.

Lydie GUÉRIN : Merci. Bonsoir. Il s'agit du déploiement des espaces numériques de travail que l'on appelle ENT Primo dans les écoles élémentaires de Dreux. Par délibération numéro DEL 2021 197 du 14 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé la convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de Dreux. Cette convention prévoit d'acquérir des ressources numériques et de procéder à leur installation dans les écoles concernées avant le 31 décembre 2022. Sachant que l'Académie souhaite que soit proposé à toutes les collectivités locales de la région Centre-Val de Loire, via le Groupe d'intérêt public, un espace numérique de travail, ENT, permettant à toutes les écoles du premier degré de l'enseignement de bénéficier d'un outil adapté. Le choix s'est donc porté sur le déploiement d'ENT PrimOT. Ainsi, l'ENT propose des outils pour la pédagogie et l'administratif, la production et l'accès à des ressources numériques adaptées aux enfants, la communication, l'information, les échanges et la collaboration pour l'école, les familles et la collectivité.

Pour accéder à PrimOT, il convient d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Région Interactive GIP Recia et de s'acquitter d'une contribution annuelle de 500 €. LeGIP Recia est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens, en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif. En sus, le coût de l'année scolaire de l'ENT PrimOT et de 45 € toutes taxes comprises par classe, plafonné à 230 € toutes taxes comprises par école. Le montant s'élève donc à 2 710 €, soit un total de 3 210 € avec l'adhésion. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir approuver la convention constitutive du GIP Région Centre Interactive, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention constitutive du GIP Recia, approuver la convention de déploiement de l'espace numérique de travail PrimOT dans les écoles élémentaires de Dreux et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de déploiement de l'ENT PrimOT dans les écoles du premier degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Observations là-dessus ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

### **34 Renouvellement de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial et du plan mercredi**

Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Donc, numéro 34. Lydie, toujours.

Lydie GUÉRIN : Merci. Il s'agit du renouvellement de la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial et du Plan Mercredi. En 2018, la ville a signé un Projet Éducatif Territorial et du Plan Mercredi avec les directions de la CAF, de l'Éducation nationale, de la cohésion sociale et la protection des populations. Le projet éducatif territorial, PEDT, vise à coordonner des acteurs éducatifs du temps scolaire et périscolaire dans le but de favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants de la ville de Dreux. Il formalise l'engagement de ces acteurs à organiser des activités et les articuler sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative. Le plan Mercredi est élaboré et mis en œuvre dans le cadre du PEDT. Il prend en compte le mercredi comme temps périscolaire. Il est conditionné par le respect de la charte et génère un soutien financier pour l'organisation des activités éducatives. La continuité éducative est au cœur du plan Mercredi. Il s'agit de créer du lien entre les écoles et les structures de loisirs et de coordonner des activités périscolaires de qualité. Le Projet Éducatif Territorial et le Plan Mercredi ville de Dreux étant arrivés à échéance le 6 juillet 2022, il convient de les renouveler.

Je vous demande, si vous êtes d'accord, de bien vouloir approuver la convention relative à la mise en place du PEDT territorial et du Plan mercredi et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention et les avenants à venir.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? Madame Gentil.

Carine GENTIL : Oui, je prends prétexte de cette délibération puisque nous avons beaucoup échangé lors de la dernière commission Jeunesse Culture du 30 septembre dernier où nous étions plus nombreux d'ailleurs dans l'opposition que dans la majorité lors de cette commission. Et surtout, ce qui importe, c'est... Une fois n'est pas coutume ! Mais c'est surtout la qualité des échanges que nous avons eus avec Madame Guérin et Madame Meghrate, et je tiens à le souligner, parce qu'il y a de vraies difficultés concernant l'animation et l'encadrement des enfants et des jeunes dans notre ville, que ce soit en centre-ville et dans les quartiers, puisque nous avons un certain nombre de remontées, il semble qu'il y ait une vraie difficulté, concernant la qualité de la formation des personnes qui encadrent nos jeunes dans la ville. Il semble que la majorité des animateurs n'ait pas la formation requise, notamment le BAFA ou autres, et que quasiment 100 % des animateurs sont des animateurs, il y a très peu d'animatrices. On a eu pas mal de remontées sur le fait qu'il y a très peu de jeunes femmes qui encadrent notre jeunesse, qu'il y a très peu d'activités pour les jeunes filles. Il semble, et ce n'est pas du tout accusatoire, c'est vraiment un constat qui a été fait par rapport à la réalité des difficultés, il semble qu'il y ait des passes droites concernant l'accès aux activités, qu'il y a un certain nombre d'abus de droit par certains de leur fonction, de véhicule de fonction, etc., qui dénature l'objectif même et la qualité de l'offre puisque là, on parle vraiment de ça. Concernant le renouvellement de convention que nous signons, c'est la qualité de l'offre périscolaire dans



l'encadrement de nos jeunes. Donc il y a de vraies difficultés que tout le monde constate et nous espérons vraiment avoir à la fois un bilan et des actions concrètes mises en œuvre concernant la qualité de l'encadrement de nos enfants sur la ville de Dreux.

Lydie GUÉRIN : C'est un travail qui a été engagé effectivement depuis près de deux ans maintenant avec Madame Meghrate, je vais passer le flambeau à Monsieur Leroux qui, j'espère, sera effectivement dans la continuité de ce que nous avons mis en place parce qu'effectivement, on a le souci de professionnaliser davantage ces personnes qui encadrent effectivement à la fois sur les temps d'école et sur les temps scolaires. Donc effectivement, j'espère que Monsieur Leroux, en relation avec la CAF, tout à fait, prendra le flambeau s'il veut dire quelque chose.

Sébastien LEROUX : Oui, je veux rassurer tout le monde. Effectivement, je serai dans la continuité. Et d'ailleurs, j'ai eu un échange avec Yucel Kisa sur le même dossier tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup, on peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Je vous remercie.

**35      Renouvellement de la convention avec l'OGEC de Saint-Pierre Saint-Paul Modification du forfait communal**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Allez, on passe à l'Ogec.

Lydie GUÉRIN : Donc il s'agit du renouvellement de la convention avec l'Ogec de Saint-Pierre Saint-Paul, notamment d'une modification du forfait communal. La ville de Dreux et l'Ogec l'institut Saint-Pierre-Saint-Paul doivent renouveler la convention afin de verser un forfait communal pour chaque enfant drouais scolarisé dans les établissements primaires, maternelles et élémentaires. Le forfait contribue à financer les classes transplantées, la rémunération des agents de service, des surveillants, des aides maternelles, à participer aux frais de chauffage, des locaux d'éclairage et de consommation d'eau et à toutes autres dépenses de fonctionnement de l'école. L'article L.442-5 du code de l'éducation indique que les dépenses des classes sous contrat d'association sont pris en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes dans l'enseignement public. De ce fait, il convient de revoir le montant du forfait communal. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la dite convention, approuver la convention du forfait communal avec l'Ogec Saint-Pierre Saint-Paul, fixer la participation financière annuelle à compter de la rentrée scolaire 2022 2023 à 7 150 € par enfant drouais en maternelle et 500 € par enfant en élémentaire.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Question, observation là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. **Unanimité ?** Je vous remercie.

**36      Renouvellement de la convention de mise en œuvre du dispositif "Petits-déjeuners" dans la commune de Dreux**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Et il t'en reste encore une, Lydie, c'est ça ?

Lydie GUÉRIN : Tout à fait. Il s'agit du renouvellement de la convention de mise en œuvre du dispositif petits déjeuners que nous avons conduit cette année sur deux écoles, donc l'objectif, c'est de déployer dans certaines écoles de la commune de Dreux. Dans le cadre de la mise en place du dispositif petits déjeuners à l'école, il est demandé aux collectivités souhaitant s'engager dans cette démarche pour l'année scolaire 2022-2023 de signer une convention entre la collectivité et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, représentée par la directrice académique des services de l'Éducation nationale d'Eure et Loir, agissant sur délégation du recteur de l'académie de Tours, Orléans, Orléans, Tours. Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires. Pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Il s'agit d'offrir aux élèves un petit déjeuner équilibré laitage, fruits, céréales, beurre, confiture et miel, ainsi que des actions de sensibilisation proposées par des professionnels auprès des enfants et des parents. Ce dispositif a été mis en œuvre de façon expérimentale en avril et mai 2022 dans les écoles maternelles Marcelin-berthelot sur le plateau nord et Louise-Michel sur le plateau sud. Au total, 225 élèves en ont bénéficié. 36 parents ont partagé ce moment auprès de leur enfant, puis ont participé à un temps d'échange avec une diététicienne. Parents et enfants ont apprécié les conseils pour bien manger et découvrir des produits frais et locaux. Le bilan de l'expérimentation nous amène à reconduire l'action durant l'année scolaire 2022-2023. Les inspecteurs de l'Éducation nationale ont sélectionné les écoles maternelles Benjamin Rabier, Hélène-Boucher, Paul-Bert et Jean-Zay, ce qui représente 431 élèves. Le montant de la subvention du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est estimé à 560,30 €. Je vous demande si vous êtes en accord de bien vouloir approuver la convention relative à la mise en œuvre du dispositif Petits déjeuners dans la commune de Dreux a passé avec le ministère de l'Éducation nationale et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Question, observation là-dessus ? Madame Gentil.

Carine GENTIL : Oui, très rapidement. Effectivement, vous nous indiquez que les enfants et les parents ont apprécié. Mais cette appréciation, ce n'est pas tellement un bilan en termes de réduction des inégalités alimentaires. Est-ce qu'on pourrait avoir un bilan sur ce qui a été constaté suite à ces petits déjeuners ? Et puis, je crois qu'on n'avait pas le coût pour la ville des petits déjeuners.

Lydie GUÉRIN : Oui, c'est ça. On était à peu près à 3 000 €. Et sur le bilan ? Effectivement, Monsieur Leroux engagera une concertation avec les directrices des écoles de ces deux écoles où a lieu le test, la mise en place de la première séquence. Et effectivement, c'est une évaluation plus sur le ressenti puisqu'il faut l'évaluer effectivement sur comment effectivement les parents se sont appropriés la démarche, mais c'est un peu plus compliqué. Mais les directrices ont vraiment et les enseignants sont vraiment en proximité avec les parents, donc je pense qu'on peut recueillir effectivement des indicateurs pour optimiser le tout.

Monsieur le Maire : Tout n'est pas toujours quantifiable. Mais bon, on peut passer au vote ? Voilà qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**, je vous remercie. Merci, Lydie, je reviens vers toi après.

**Ressources humaines**

**37 Créations et suppressions de postes : mise à jour du tableau des emplois**  
Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Caroline, le fameux tableau de créations suppressions de postes assez classiques qui revient perpétuellement.

Caroline VABRE : Bonsoir. Effectivement, une délibération assez classique. Si vous me permettez, je vais vous dire un mot rapide sur ces six postes qui vont être créés pour qu'on ait tous le même niveau d'information et peut-être pour anticiper d'éventuelles questions. Effectivement, il s'agit ce soir de remettre à jour le tableau des emplois. Il est question de six postes. Le premier poste est un poste d'économie de flux. On est dans cette idée de plan de sobriété et de contexte économique actuel qu'on a pu partager à plusieurs reprises au sein de ce conseil municipal. Il essaie de proposer des mesures et des actions pour rationaliser et réduire la facture énergétique de la ville. C'est le premier poste que je propose de créer ce soir.

Le deuxième, il s'agit de deux postes combinés d'entretien des espaces verts. Alors là, l'idée aussi, c'est toujours de rationaliser les coûts dans le cadre d'un marché extérieur qui arrive à échéance. Je propose ce soir d'internaliser l'entretien du parc Louis Philippe avec la création de deux postes d'agent d'entretien des espaces verts. Ensuite, vous avez la proposition de deux postes d'Atsem. On l'a évoqué également au cours du conseil municipal. Effectivement, il y a eu la création de trois classes, mais une classe a été supprimée. Restent deux classes qui n'étaient pas pourvues d'Atsem. Donc, l'idée de ce recrutement, c'est que chaque classe puisse être pourvue d'une ou d'un Atsem.

Enfin, vous avez un dernier poste. Alors là, il s'agit plus d'un réel ajustage. En réalité, c'est un poste de référent famille. L'agent qui occupait précédemment ce poste avait la catégorie d'auxiliaire de puériculture. Cet agent a bénéficié d'une mobilité interne pour réajuster l'emploi au grade. Il s'agit là d'ouvrir le poste avec un grade d'animateur socio-éducatif. Voici pour cette première délibération, je vous demande d'approuver les modifications sur ce poste.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. C'est complet, parfait. Questions, observations là-dessus ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions, le groupe de Monsieur Hirti vote pour. Je le répète parce que c'est pour le compte-rendu. Vous savez, ce n'est pas par malice ou quoi que ce soit. Enfin, je peux l'être, mais ce n'est pas mon genre, Madame Gentil.

**Unanimité, 8 abstentions.**

**38 Création d'emplois aidés dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences (PEC)**  
Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Allez, Caroline la création d'emplois aidés dans le cadre du PEC.

Caroline VABRE : Tout est presque dit dans le titre. C'est toujours cette idée pour notre ville de favoriser ce dispositif qui est intéressant. Ce soir, c'est de proposer deux postes supplémentaires d'agents de propreté à temps non complet de 20 heures hebdomadaires. Ce sont des emplois aidés dans le cadre de la propreté qui sont, je vous l'indique tout de même, financés entre 40 et 60 % selon les profils recrutés.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Questions, observations là-dessus ? Non. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ?

Mme Fretey : Non, on est pour.

Monsieur le Maire : Vous êtes pour. D'accord. Sauf Sabine Fretey. Non, elle est pour. Elle a dégagé plus vite que les autres. Je plaisante. **Unanimité.**

### **39 Création d'une activité accessoire**

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Allez, on passe. Eh bien, toujours Caroline. Création d'une activité accessoire, je crois que ça concerne Nathalie Bazot.

Caroline VABRE : Pour ne pas la nommer, cela concerne effectivement Nathalie Bazot, qui vous le savez, a pris des nouvelles fonctions. C'est une personne qui travaille à 80 %. L'idée là, pour être très claire, c'est qu'elle nous redonne une matinée de travail sur les projets qu'elle a suivis et accompagnés, voilà, c'est quelqu'un...

Monsieur le Maire : En sachant qu'elle est à 80 % sur son emploi actuel qui est à Saint-Germain-en-Laye.

Caroline VABRE : Donc, ça représente une matinée...

Monsieur le Maire : Comme elle a suivi des gros dossiers, dont le sanatorium qui se termine, mais qu'elle a suivi, on souhaite avoir une continuité parce que c'est des enjeux particuliers. Donc, on propose de pouvoir faire cette création des activités accessoires de 4 heures par semaine. C'est ça ? Questions, observations ? On en a parlé en commission, OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions s'abstiennent, sauf le groupe de Monsieur Hirti. **Unanimité, 8 abstentions.**

### **40 Recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent : mise à jour**

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Allez, on continue. C'est toujours Caroline, Recrutement d'agents contractuels sur emplois permanents.

Caroline VABRE : L'idée cette fois-ci de prévenir la précarité, vous le savez, qu'il y a à l'emploi des contractuels. C'est la possibilité aujourd'hui d'ouvrir aux catégories C et B les contrats de trois ans, ce qui n'était pas possible avant, c'était seulement réservé aux catégories A. Voilà, c'est la question que je vous pose ce soir.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Hirti.

Aïssa HIRTI : Dans la liste, il y a le poste de chef de service commande publique et achats responsables que vous proposez en catégorie B. C'est un poste au sein d'une collectivité hautement stratégique, vu les marchés à lancer au sein de la collectivité et la nouvelle fonction d'achats responsable rattachée à ce chef de service. Je ne comprends pas pourquoi, je sais ce que vous allez me dire, pourquoi il n'est pas classé en catégorie A ? Vous allez me répondre que c'est lié au fait

qu'elle n'a pas forcément les diplômes pour être en catégorie A. Toutefois, je pense, encore une fois, vu la charge de travail et vu les fonctions occupées, vous pouvez jouer sur l'intuitu personae et de pouvoir basculer ce chef de service en catégorie A. Voilà.

Monsieur le Maire : Il y avait d'autres questions là-dessus ? Non. Je comprends la question, comme ça, on fait une réponse globale. Pardon, Caroline, vas-y.

Caroline VABRE : Cette remarque, Aïssa, est pertinente. L'idée, c'est bien de monter en compétence, aujourd'hui, on a un agent qui est bien, qu'on souhaite pouvoir faire évoluer. C'est une politique pour moi qui est importante, que je mène par ailleurs à l'agglomération. Donc là, on va commencer raisonnablement et puis, dans cette perspective et cet objectif de monter en compétence, effectivement, tu as raison, c'est des postes éminemment stratégiques.

Monsieur le Maire : Vous savez, Caroline, je n'ai pas cité le nom de l'agent. J'ai fait un effort, ce coup-ci. Non, c'est quelqu'un de très bien, qu'on souhaite garder, qui est déjà dans la fonction publique, mais qu'on souhaite garder et faire évoluer parce que c'est une jeune femme qui a des grandes qualités. Donc, on fera évoluer, mais ça fait partie de la politique qu'on mène, tout simplement. On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Même là-dessus ? Bon, d'accord, OK. Les oppositions sauf le groupe de Monsieur Hirti.

**Unanimité, 8 abstentions**

**41 Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région Ile-de-France au sein de la Commune de DREUX**

Caroline VABRE

Monsieur le Maire : On continue, Caroline toujours, approbation, convention sur le CIG, c'est ça ?

Caroline VABRE : L'idée, c'est de recourir à un conseiller en matière de prévention. Alors, vous avez peut-être noté que nous allons travailler avec le centre de gestion non pas du 28, mais le Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Île-de-France, tout simplement parce que le centre de gestion 28 ne propose pas cette aide dont il est important pour la collectivité de se doter. Une convention avec la grande couronne et pas le 28, parce que le 28 ne proposait pas.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? On a expliqué pourquoi on faisait appel à l'Île-de-France, c'est parce qu'il n'y a pas d'offre sur le territoire et que l'Île-de-France est autorisée à s'adresser aux collectivités limitrophes de la région parisienne. Voilà. C'est la question peut-être de Monsieur Hirti ?

Aïssa HIRTI : Juste pour souligner qu'effectivement, c'est nécessaire dans la collectivité, et puis peut-être sa première mission, à ce futur préventeur, c'est de protéger les agents qui ont été listés sur une black-list qui a été diffusée sur les réseaux sociaux. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Sachant que j'ai déjà exprimé sur ce sujet dans mon journal et qu'on a pris toutes les mesures de protection vis-à-vis des agents, c'est très clair. Je passe

au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? L'opposition sauf le groupe de Monsieur Hirti. Je pourrai dire "le groupe de Monsieur Alim", mais je ne veux pas...

### **Unanimité, 8 abstentions**

42 Taux de rémunération des agents vacataires : Mise à jour  
Caroline VABRE

Monsieur le Maire : Allez. Taux de rémunération des agents vacataires. Caroline.

Caroline VABRE : C'est la dernière délibération que je vous propose ce soir. C'est une mise à jour des taux de vacation. Pour être très clair, il s'agit de rajouter une nouvelle compétence qui devient obligatoire, vous le savez, c'est un référent santé et accueil inclusif. Cette profession n'était pas prévue dans les taux de vacation. Donc, il s'agit de permettre à la ville, en réalité, de recourir à la vacation d'une infirmière puéricultrice ou d'un infirmier.

Monsieur le Maire : Merci, Caroline. Questions, observations là-dessus ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Je vous remercie.**

### **Finances**

43 **Décision modificative n°1 – Budget principal – Exercice 2022**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Allez, Lydie, on passe à la décision modificative numéro un, budget principal.

Lydie GUÉRIN : Le code général des collectivités territoriales et notamment son article L23-12-1, vu la délibération du conseil municipal du 14 décembre 2021 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022, vu la délibération du conseil municipal du 29 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2022, vu le projet de décision modificative numéro un proposé par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2022 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses pour 2 084 886 €. En section d'investissement, en recettes et en dépenses pour -3 536 290 €. Je vous demande si vous êtes en accord, de bien vouloir adopter ce budget.

Monsieur le Maire : Questions, observations là-dessus ? Monsieur Fontaine, et après, Monsieur Hirti.

Laurent FONTAINE : Alors, pour l'exercice 2021, des dépenses de fonctionnement étaient de 52 millions d'euros et vous avez dégagé un excédent de 530 000 €. Pour 2022, vous aviez budgété 57 millions, vous serez finalement à 59 millions. Et j'ai repris les prévisions que vous aviez prévues jusqu'en 2026, c'est un document qui nous avait été présenté. Et sur ce document, on voit un point où, pour les charges à caractère général en 2025 à 14,5 millions et finalement en 2022, on sera déjà à 18,7. Vous aviez prévu un point haut pour les charges de personnel, la fameuse cloche à 26,7 millions en 2023, vous serez déjà à 27,2 millions en 2022. Alors, effectivement, mes questions, c'est quelles actions avez-vous prévues suite à ces augmentations qui me paraissent effectivement sur le moyen terme, difficilement tenable ? Et quelles sont vos nouvelles prévisions jusqu'en 2026 ?

Monsieur le Maire : Pardon, il y avait Monsieur Hirti d'abord et après, Monsieur David, allez-y !

Aïssa HIRTI : Sur la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire : Je ne vous ai pas vu, vous aviez levé les mains, excusez-moi. Oui, vas-y, Aïssa !

Aïssa HIRTI : Sur la section de fonctionnement, sur la décision modificative, on ajoute 1 602 000 €, on aimerait bien avoir, en tout cas, le détail des 1 602 000 €. Ce n'est pas les fluides, parce que les fluides au BS de 2022 ou en juin, on avait ajouté deux millions d'euros sur les fluides. Donc, si ce n'est pas les fluides, on aimerait bien avoir en fait le détail des 1 602 000 €. Sur le 65, il y a 473 000 € en plus. J'ai vu qu'il y avait des subventions pour le CCAS, etc., mais je m'interroge encore sur la subvention qu'on verse au Syndicat des marchés de France de 63 000 €. Sur la section d'investissement, en recettes, on retire neuf millions d'emprunt, sur le chapitre 21 aux dépenses d'investissement -2,5 millions d'euros, donc quels sont les projets que vous avez décidé de stopper, parce que vous retirez 2,5 millions d'euros sur le 21 et la recette d'emprunt de 9 millions en moins ? Voilà mes interrogations.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Madame Gentil, allez-y !

Carine GENTIL : Très rapide. Lors de la commission du 30 septembre dernier, après ce que vient de nous dire Laurent concernant effectivement qu'à moyen terme et à long terme, ça risque d'être très compliqué, puisqu'on est déjà largement au-dessus des prévisions budgétaires, vous nous avez indiqué que dans le cadre des recettes d'investissement, vous aviez réintégré une somme de deux millions au budget général, puisque vous avez trouvé deux millions. Je vous cite : "qui était un trésor de guerre, trouvé à la DGST". Est-ce que vous pourriez nous préciser précisément à quoi correspondent ces deux millions ?

Monsieur le Maire : Je termine avec Monsieur David.

Maxime DAVID : Merci. J'ai une question sur les dépenses de fonctionnement dans cette décision modificative. Donc en gros, ces deux millions supplémentaires que vous essayez de trouver pour financer en particulier la hausse des charges à caractère général. En commission, vous avez expliqué que c'était lié aux hausses de factures d'énergie, ce dont à quoi on peut s'attendre. Vous avez en face de vous, deux dépenses obligatoires : les factures d'énergie et la hausse du point d'indice à venir, qui sont quand même conséquentes sur un budget et ce sont des dépenses qui sont pérennes.

Monsieur le Maire : C'est déjà en cours, sur l'indice, Monsieur David.

Maxime DAVID : Oui, je sais. Or, vous nous avez expliqué que pour combler, en tout cas pour venir en face de ces dépenses, qui sont des dépenses pérennes, vous aviez des recettes qui elles, étaient plutôt de nature exceptionnelle. Vous avez un excédent du budget lotissement suite à des opérations qui arrivent à terme et qui dégagent un excédent, que vous réintégrez comme vous en avez le droit dans le budget, mais c'est une recette qui, l'année prochaine par exemple, ne va certainement pas se reproduire ou en tout cas, vous ne pouvez pas la mesurer précisément. Et même avec ça, je n'arrive pas à comprendre les plus (+) 1,2 million que vous avez en recettes, autres produits de gestion courante. Donc j'ai deux questions : la première, c'est : comment vous expliquez le delta entre 1,2 million et 900 000 € ? Donc, il y a 300 000 € que je n'explique pas dans ces produits nouveaux. Et la

deuxième question, c'est : est-ce qu'on ne peut pas considérer que financer des dépenses pérennes, et on vous avait déjà alerté sur le fait que les marges de manœuvre s'épuisaient par des recettes qui sont exceptionnelles, ça ne peut pas s'assimiler à une fuite en avant ? Comment on fera l'année prochaine sans ces recettes exceptionnelles, alors que ces dépenses, elles vont se poursuivre ?

Monsieur le Maire : Les questions sont terminées ? C'est bon ? Alors, Lydie va peut-être répondre à une partie des questions, Monsieur Cressot pour le côté technique. Simplement, je vais faire un petit tour d'horizon. On a pu intégrer des recettes exceptionnelles, parce que la période était exceptionnelle. C'est le cas réglementaire qui nous dit que du fait de l'augmentation des fluides, etc., on intègre des choses dans le budget, alors qu'on ne fait jamais comme ça, puisque c'est exceptionnel. Vous avez observé qu'il n'y a pas de bouclier tarifaire pour les fluides auprès des collectivités. Il y a une discussion en ce moment à l'Assemblée nationale. Ce que je veux vous dire de manière globale, après techniquement, peut-être que je n'aurais pas toutes les réponses et je n'ai pas tout noté, Monsieur Cressot répondra, Lydie répondra sur sa partie. Ce que je veux vous dire, c'est que notre excédent budgétaire a bien sûr, fondu. Oui, comme quasiment toutes les collectivités en France, toutes les collectivités en France. J'observe qu'à Évreux, qui est une ville qui est gérée de la même manière depuis 15 ans, ils ont 149 000 € d'excédent budgétaire en 2021. Et pourtant, c'est le même maire. C'est quoi, notre politique ? C'est de dire : est-ce qu'on va vers la facilité, on augmente les impôts ? Moi, je m'y refuse, ça fait 30 ans qu'on n'a pas augmenté les impôts ici et je m'y refuse. On pourrait faire comme à Poissy. On en a parlé tout à l'heure, plus (+) 23 %. On pourrait faire comme à Tours, plus (+) 16 %. C'est facile ! Vous avez une impasse budgétaire, vous augmentez les impôts et puis tout va bien. Moi, c'est ce que j'ai refusé. Je ne relance pas le débat à l'Agglomération, parce que ça me semblait inadmissible. Moi, je vous le dis, à la fin de l'année, ça va revenir sur la table, l'Agglomération. Il faudra construire ensemble aussi pour ça, parce que je ne demande pas au service de faire des efforts, de nous réinterroger sur nos méthodes, etc., et de laisser aller à l'Agglomération. Donc, on a une politique effectivement. Alors, Monsieur Fontaine, par rapport à vos projections, je ne sais pas de quoi vous parlez exactement, parce que les dernières projections sont en cours avec l'État, je n'ai pas eu le résultat, donc je ne sais pas. C'était une première présentation il y a un an, je ne sais pas. Mais en tout cas, les chiffres que vous avez, à mon avis, sont... Alors, je ne vois pas le document. Mais bon, peu importe. Je ne sais pas à quel moment, je ne sais pas. Bref ! Je n'ai pas... Ce budget-là ? Oui. Du coup, on travaille avec les services de l'État. Vous voyez, on ne va pas lever 9 millions d'emprunt par exemple, sans remettre en cause les projets. Donc, les modalités changent et c'est également une nouveauté dans le cadre budgétaire. Donc, c'est en train d'être rebattu tout ça. On fait de l'AP/CP, etc. On n'est pas en commission, donc je ne vais pas me lancer dans un grand débat là-dessus technique. Lydie va peut-être répondre à quelques questions. Monsieur Cressot va compléter sur les 1,6 million ou les 1,2 million où il y a des questions, les 300 000 € de delta. Très franchement, on va voir.

Aïssa HIRTI : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Moi, je suis désolé, mais Lydie Guerin, qu'elle puisse prendre la parole ou un élu dans l'hémicycle, il n'y a pas de souci, qu'un administratif prenne la parole, je m'y oppose fortement. Surtout, le directeur général des services.

Monsieur le Maire : Pour quelles raisons ?

Aïssa HIRTI : Il n'a pas à prendre la parole dans l'hémicycle, il n'est pas élu. Voilà, tout simplement !



Monsieur le Maire : Oui, d'accord. OK. Merci, Monsieur Hirti, il n'y a pas de problème. Lydie, tu veux répondre pour une partie et après, je laisserai la parole. Je vais suspendre la séance. Je vais laisser Monsieur Cressot répondre et je reprendrai la séance. Ça te va ?

Lydie GUÉRIN : J'ai noté quelques demandes. Je préférerais qu'on revienne, que vous me repreniez effectivement la demande pour que je puisse vous répondre. Donc la prévision 2026, effectivement, le maire a répondu. Sur le chapitre 65, concernant les dépenses de fonctionnement. On est d'accord, c'était ça la question ?

Aïssa HIRTI : En fait, il y avait la question sur la subvention qu'on accorde au Syndicat des marchés de France pour 63 000 € et en fait, les 1,6 million sur le 011, qu'est-ce qu'on met dedans, sur le 011, tout simplement ?

Lydie GUÉRIN : D'accord. Sur le 011, il y a la provision pour les fluides qui est de 879 691 €. Le reliquat, donc recettes et dépenses du budget Dalkia pour 253 401 €, pour tout ce qui est excédent prévisionnel du lotissement Barthou, qui est de 416 558 €. Sur la nouvelle identité visuelle de la ville qui est de 45 000 €, achat papier 10 000 € et convention ramassage des animaux errants de 7 700 €. Donc effectivement, c'est ce qui donne le delta, de passer de 17 191 324 à 18 593 766 €. Ça, c'est pour le 011. Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur le Maire : Écoutez, moi, je peux entrer dans la polémique. Si vous ne voulez pas que Monsieur Cressot intervienne, ça pose un problème à Monsieur Hirti, pas de problème. Je me souviens quand même à l'époque où M. Yanga kanda a présenté pendant des longues minutes, ça ne posait pas de problème à personne. C'est assez drôle de ça. Y a-t-il d'autres questions ? Après, s'il y a des questions plus techniques, pour qu'il réponde par écrit, aucun souci. Excusez-moi, Madame Gentil, c'était quoi votre question ?

Carine GENTIL : Sur les 2 millions que vous avez trouvés miraculeusement à la DGST ?

Monsieur le Maire : Oui. Mais vous voyez, Madame Gentil, vous êtes très sympa. Vous ne pouvez pas poser une question sans un petit terme acide, c'est peut-être votre déformation professionnelle. Mais voilà, "le logo moche", "par miracle". Des fois, posez des questions, c'est tout, point. Non, simplement, je vous en parlerai à la fin d'ailleurs. J'ai une information à vous donner sur la DGST. Ils avaient effectivement gardé en réserve deux millions, parce que jusque-là, en fait, il y avait une comptabilité des services techniques. D'ailleurs, j'en parlerai peut-être dans votre question orale à la fin. Parce que quand on est arrivés, on s'est aperçu qu'il y avait 1 900 factures en souffrance, qui n'étaient pas gérées. 1 900 factures. Ça représentait 1,4 million, je crois, dont Gédia notamment. Il y avait 2 millions de côté. Donc, on les a récupérés, puisqu'on a recentré les services des finances et la comptabilité pour avoir un œil très précis sur ce qui s'y passe. Donc effectivement, les 2 millions, on les a réintégrés au budget principal, ce qui me semble tout à fait normal.

Après, vous savez, il y a aussi l'histoire des subventions depuis 2012, autour de 6 millions d'euros, qui n'avaient jamais été réclamés par les services de la ville, plus de 6 millions d'euros. On arrive en fonction et Monsieur le sous-préfet me dit : "Écoutez, je reprends les tableaux, vous avez 6 millions dehors", entre 2012 et 2018, c'est ça ? C'est ça, OK. Monsieur Cressot ne daigne plus me répondre maintenant. Donc, on s'est mis un peu en branle pour pouvoir recouvrir ces sommes et je regrette. Je

regrette. Je suis plus décomplexé pour aller dire maintenant qu'on n'ait pas pu recouvrir 1,5 million d'euros de subventions, parce qu'on n'a pas été vigilant. 1,5 d'euros qui manquent dans les caisses de la ville, parce que des gens n'ont pas fait leur travail. Et on s'est battu avec le sous-préfet et les services de l'État pour essayer de récupérer 1,5 million qu'on ne peut pas recouvrir, 2012-2013. C'est qu'au bout de 10 ans, peut-être que des financeurs vous disent : "Vous êtes gentils, mais voilà !" Écoutez, je trouve ça scandaleux. Je trouve ça scandaleux, parce que 1,5 million, c'est énormément d'argent pour les Drouais. Et je vous dis les choses en transparence, je n'ai pas caché les choses. Donc, quand on me dit que tout est parfait, moi, je veux bien. Mais on arrive, on découvre en 2021 qu'il y a 1 900 factures en souffrance, avec un service qui est en souffrance, des gens qui sont en souffrance, parce qu'en fait, il n'y a plus de pilotage là-dedans. Et donc, on a dû prendre en charge ces 1 900 factures entre 2021 et 2022.

Et je vous l'ai dit et je vous le répète, c'est pour ça qu'on essaie d'avoir des années au réel, ça a été notre travail. C'est pour ça aussi que les projections, quand vous mettez ça en relief avec l'indice du fonctionnaire, le point d'indice de fonctionnaires : 3,5, c'est un million d'euros en année courante par an, les fluides, etc., oui, l'excédent, il fond, mais moi, j'assume ce qu'on a à assumer et puis je veux qu'on ait des années au réel. Il n'y a pas de raison qu'on décale des choses. Je vous le dis. Donc, il y a eu un travail colossal fait par le directeur général des services et les services pour qu'on soit au réel. Mais moi, quand j'entends qu'on perd 1,5 million d'euros, j'ai les boules. Franchement, j'ai les boules. Et pourtant, j'ai fait des pieds et des mains pour essayer de les récupérer, mais je n'y suis pas arrivé. Et ce qui est normal au bout de 10 ans.

J'ai essayé de répondre un peu à votre question, Madame Gentil. Je clos le débat. On passe au vote. S'il y a des questions techniques, on reprendra la vidéo. S'il y a des questions auxquelles on n'a pas répondu, vous m'excuserez, on vous fera une réponse écrite, ça vous va ? Qui est contre ? L'opposition. Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur Hirti vote pour.

**Majorité, 8 voix contre**

**44 Attribution de subventions - Décision modificative n°1 – Budget principal – Exercice 2022**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : On passe à la suite ? Lydie, attribution de subventions, c'est ça ? Tu as trop de papier. Oui, moi aussi, on m'a mis plein de papiers partout, c'est vrai.

Lydie GUÉRIN : Attribution de subventions. Donc, décision modificative numéro un. Budget principal d'exercice 2022. Je vous soumetts la liste des subventions de fonctionnement 2022 proposée en décision modificative numéro un, au profit de divers organismes et associations, dont vous trouverez le détail ci-annexé. Je vous demande si vous êtes en accord de bien vouloir adopter la liste proposée. Donc, elles sont jointes. Vous les avez ?

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Alors moi, c'est une demie-question et je suis un petit peu perdu. On avait vu en commission de travail, en fait, c'était pour le budget. Vous avez fait allusion tout à l'heure en ce

qui concerne les marchés. On s'est retrouvé avec un budget, je vais le dire vaguement, parce que comme je n'ai pas les notes et c'est le souvenir que j'en ai, c'est qu'en fait, on a l'association qui n'a pas fonctionné l'an dernier et cette année, on serait parti pour reverser à un budget qui serait le budget qu'on donne habituellement sur une année d'exercice. Or, à partir du moment où elle n'a pas à fonctionner, je pense qu'il n'est pas nécessaire de reverser... Il ne faudrait pas que ne pas avoir fonctionné pendant un an, c'est lui permettre d'avoir coup double l'année d'après, ce n'est pas fonctionner et si ça n'a pas fonctionné, ça passe au budget suivant. Alors, on m'avait dit que ce serait peut-être compliqué, ce serait rattraper après, c'est peut-être le cas, mais je ne le retrouve pas ici. Donc si, on me le dit, puis après, il y a une évaluation à la fin, il ne faudrait pas qu'une association qui n'a pas utilisé son budget ait le double l'année d'après, en tout cas, elle ait à nouveau son budget reconduit, en bénéficiant du budget précédent.

Monsieur le Maire : Alors, Valentino, on me dit qu'on faisait exactement ce que tu avais précisé, c'est le cas. C'est peut-être mal présenté, mais c'est exactement ce qu'on avait convenu, la part 2021 ne sera pas versée sur la suite. Pardon. Donc, c'est peut-être mal présenté, mais on vous garantit que c'est bien ce que tu avais demandé. Excuse-moi Lydie, j'ai répondu du coup, je suis parti tout droit. D'autres questions ? On peut passer au vote ? OK. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité. Je vous remercie.**

**45 Reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement – Budget Lotissements – Exercice 2021**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Allez, on passe...

Lydie GUÉRIN : Liste des résultats de fonctionnement et d'investissement au budget lotissement exercice 2021. Je vous rappelle que les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget lotissement se décomposent de la façon suivante : sur le fonctionnement : donc les résultats antérieurs étaient de 2 554 000 €, le résultat de l'exercice 2021 est de 456 173 €, le résultat de clôture est de 3 010 179 €. Sur l'investissement, le résultat antérieur était de 2 078 839 €. Le résultat de l'exercice est de -12 652,09 €. Le résultat de clôture est donc -2 091 491 €. Le résultat net global de la clôture est donc de + 918 687 €. Le budget lotissement est géré en comptabilité de stock. L'excédent de fonctionnement provient des ventes de terrains et servira à financer la sortie des stocks en cours par opérations d'ordre budgétaire. Je vous propose de ne pas affecter au budget supplémentaire 2022 l'excédent de fonctionnement de 3 010 178 € à la section d'investissement. Voilà, tout simplement, donc 3 010 178 € d'investissement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions, sauf le groupe de Monsieur Hirti. Je vous remercie.

**Unanimité, 8 abstentions**

**46 Budget Supplémentaire – Budget Lotissements – Exercice 2022**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Allez, on accélère un petit peu. Budget supplémentaire, lotissement, c'est ça ?

Lydie GUÉRIN : C'est tout à fait ça. Exercice 2022. Donc, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1 : vu la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2021, adoptant le budget primitif de l'exercice 2022, vu le compte administratif de la ville de Dreux pour l'exercice 2021, approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2022, vu le projet de budget supplémentaire proposé par Monsieur le Maire de Dreux pour l'exercice 2022, qui s'équilibre ainsi qu'il suit : en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses de 3 216 000 €, et en section d'investissement en recettes et en dépenses pour 2 250 126 €. Le budget supplémentaire 2022 reprend les résultats de l'exercice 2021. Il enregistre également les écritures relatives à la clôture du lotissement de Malerne, excédentaire de 549 422,97 € et l'excédent prévisionnel du lotissement Barthou de 416 557,82 €. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir adopter le budget supplémentaire, budget lotissement exercice 2022.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? On peut passer au vote. Qui est contre ? Alors, contre ? Vous êtes contre, les oppositions ? Monsieur Hirti, votre groupe vote pour, c'est ça ? Je vous remercie. Pas d'abstention ? Non. OK.

**Majorité, 8 voix contre**

**47 Décision Modificative n°1 - Budget locations et parc des expositions - Exercice 2022**

Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Lydie, toujours toi, c'est ça ? Parc des Expos, vas-y !

Lydie GUÉRIN : Décision modificative budget, location et parc des expositions, exercice 2022. Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2312-1, vu la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2021, adoptant le budget primitif de l'exercice 2022, vu la délibération du Conseil municipal du 29 juin 2022 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2022, vu le projet de décision modificative numéro 1 proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2022 qui s'équilibre ainsi qu'il suit : en section de fonctionnement, en recettes et en dépenses pour 105 969 €, en section d'investissement, en recettes et en dépenses pour 0. En raison de la hausse des prix de l'énergie, il est nécessaire d'augmenter cette dépense. Elle est financée par une subvention d'équilibre du budget principal. Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir adopter la décision modificative numéro un 1 « Budget location et parc des expositions » présentée.

Monsieur le Maire : C'est excellent pour l'élocution.

Lydie GUÉRIN. Oui.

Monsieur le Maire : Avec les chiffres. On se souvient de Monsieur Leroux qui faisait son krasucki. Alors, questions, observations là-dessus ? Monsieur David. J'espérais qu'il n'y a pas de questions, mais bon...

Maxime DAVID : Mais j'ai une question sur la prospective du Parc des expos puisque là, on a une hausse de facture due à la hausse des factures d'énergie, déjà de 105 000 €, et on n'est qu'au mois d'octobre. On a l'hiver qui arrive, donc la question que c'est : avez-vous un plan de sobriété spécifique au Parc des expos ? Je vois que dans certaines communes, on en vient à fermer des piscines. Est-ce que vous avez en tête de réduire l'activité ? Est-ce qu'il ne faut pas se poser la

question de peut-être le fermer temporairement le temps de l'hiver ? Enfin, ça m'intéresse parce qu'on est déjà à 105 000 € et l'hiver n'a pas commencé, donc...

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur David.

Maxime DAVID : Oui, mais c'est bon.

Monsieur le Maire : Complétez votre question, Monsieur David, on peut prendre une heure deux encore, il n'y a pas de problème. Non, c'est bon ? Eh bien, d'accord. On est là pour ça oui, j'entends bien. Monsieur David, une programmation dans un tel parc des expositions, ça se prévoit... Si vous n'écoutez pas ma réponse, franchement, c'est contrariant. Vous écoutez ma réponse ou pas ? Je vous taquine. Parce qu'après Françoise va me dire que je suis méchant. Simplement, c'est qu'une programmation comme ça, ça se prévoit dix-huit... Jacques pourrait en témoigner, d'ailleurs, dix-huit mois à l'avance au moins. Et on ne peut pas dire au jour au lendemain : "Il y a eu un conseil, maintenant, écoutez, on ferme tout, rentrez chez vous." Ce n'est pas une piscine, voyez-vous. Donc c'est un peu compliqué. Maintenant, je sais que le personnel du Parc des expos fait extrêmement attention à tout ça, et de le gérer au mieux, voilà. Malheureusement, si ça doit perdurer dans le temps, si les flux ne redescendent pas en ordre, on va se poser la question. Voilà. Je passe au vote. Qui est contre ? Les oppositions ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, le groupe de Monsieur Hirti vote pour.

**Majorité, 8 voix contre.**

**48 Autorisation de Programme et Crédit de Paiement Revitalisation du Cœur de ville par la renaturation des abords de la Blaise du Square de la République - Place Doumer- Rue de Châteaudun – Modification**  
- Lydie GUÉRIN

**Majorité, 8 voix contre**

**49 Autorisation de Programme et Crédit de Paiement Travaux de voirie Melsungen - Boulevard Pasteur par la rue du Bois des Fosses – Modification**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Allez, on continue. Un AP/CP, c'est ça, non ?

Lydie GUÉRIN : Tout à fait. Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'avant d'engager une dépense, les crédits doivent être ouverts par décision expresse du conseil municipal. À cet effet, il vote chaque année le budget primitif qui doit prendre tous les crédits de l'exercice considéré, mais uniquement ceux-ci. Il peut être ajusté au budget supplémentaire ou en décision modificative en cours d'année. Cependant, les travaux pour lesquels des crédits ont été votés pourront se dérouler sur plusieurs années et donc impliquer qu'une dépense serait engagée sur plusieurs exercices pour éviter aux communes d'avoir à inscrire au budget de l'année N des crédits qui ne seront mandatés effectivement qu'en N+1 et plus. L'instruction budgétaire et comptable de M57 prévoit que la programmation pluriannuelle des investissements puisse se décliner en autorisations de programme et crédits de paiement. La définition est donnée à l'article L.2311-3 du CGCT. Les AP, donc autorisations de programme, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées par le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce

qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondants. Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57, vu le règlement budgétaire et financier adopté par la délibération DEL2021-2006 du 14 décembre 2021, vu le décret numéro 97-175 du 20 février 1997. Vu l'article L.223-11-3 du CGCT, considérant que pour respecter le principe de la nullité, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement ne tient compte que des crédits de paiement.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie. Questions, observations là-dessus ? Non ? Ah, Monsieur Hirti et Monsieur David.

Aïssa HIRTI : On sait que sur ce type d'opération, il y a toujours des aléas et je ne comprends pas pourquoi on n'a pas prévu ce que prévoit la réglementation sur la M57, des dépenses imprévues. Voilà tout simplement sur les deux prochaines délibérations, on sait que vous avez estimé la première délibération à 4 750 000 €.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Hirti. Monsieur David ?

Maxime DAVID : Alors, moi, j'ai un commentaire qui vaudra pour les deux délibérations puisque c'est la même, c'est juste le projet qui change. Donc, sur ces deux projets, ce sont encore une fois des investissements qui sont conséquents. Il me semble d'ailleurs qu'en ce qui concerne le découverture des bords de Blaise, ce n'était pas dans votre programme. Donc ça s'ajoute à ce que vous aviez...

Monsieur le Maire : On vous a piqué l'idée, Monsieur David.

Maxime DAVID. Je n'ai pas compris.

Monsieur le Maire : Non, c'était une allusion à la fois à ce que Monsieur Gambuto disait, c'était dans le programme. Oui, on ne l'avait pas vu, on vous l'a piqué... Il faut suivre, Monsieur David.

Maxime DAVID : Donc, du coup, je reprends, je m'interroge parce qu'en fait, on a des projets que vous aviez déjà mis dans votre programme, qui ne sont pas encore réalisés, mais que vous comptez faire en même temps. Je pense notamment au Quai aux arbres, à l'ancien diagonal. On sort à peine de l'inauguration de la place Rotrou où je pense ne pas être le seul à considérer que ça a été fait de manière un peu précipitée et que le résultat est relativement décevant. Donc en gros, c'est un nouveau projet d'urbanisme dans un contexte budgétaire contraint. Et pour le deuxième projet que vous nous proposez, c'est sur le boulevard Melsungen. Là, ça m'inquiète parce qu'avec le boulevard Pasteur, c'est quand même un axe qui est structurant pour la ville et j'ai l'impression qu'on va se lancer dans un chantier qui a l'air colossal. On n'a pas vu le début du projet, de la même chose pour les abords de Blaise, mais je n'ai vu aucun plan, aucune maquette. Ce sont des dépenses. Je pense qu'il faudrait peut-être là encore... faire une pause le temps de passer cette épreuve budgétaire puisqu'on est dans un contexte qui est très mouvant, est-ce qu'on ne peut pas se donner une année en espérant que le contexte se calme, qu'on puisse retrouver un petit peu de souffle ? Là, ce sont des dépenses supplémentaires qui m'inquiètent dans le contexte qu'on a pointé à plusieurs reprises sur

un budget contraint. Et encore une fois, on n'a rien vu de ces projets qui sont structurants. Donc moi, ça m'interpelle et je suis plutôt opposé.

Monsieur le Maire : Je vais faire une réponse globale, vous m'excuserez. La PCP, ça permet justement d'avoir une lecture très précise des dépenses sur un projet et ça permet aussi d'ajuster les aléas, pour répondre à Monsieur Hirti, sur les intérêts financiers parce qu'il y a des inaudible matériaux bougent beaucoup en ce moment. Alors, Monsieur David, le boulevard moderne Melsungen, ça fait... je ne sais pas, douze ans qu'on en parle tout le temps. C'est un projet, Monsieur Gambuto était là hier, c'était le cabinet, je ne sais plus comment il s'appelait, la Fabrique urbaine ? La Fabrique urbaine, qui était déjà là, donc il y a eu des documentations là-dessus, des publications... Oui, qui n'étaient pas forcément toujours terribles, je suis d'accord avec toi, mais en tout cas là-dessus, Josette, ce boulevard qui traverse d'est en ouest la ville, qui est structurant, c'est une réalité. Donc ce n'est pas une nouveauté, Monsieur David. Puis c'est logique, en plus. Bon, sauf qu'ils voulaient raser le Parc des expositions pour le faire passer tout droit à l'époque. Je me souviens, c'est un peu bizarre, mais bref, ça fait longtemps qu'on en parle et c'est logique de toute façon. Nord, sud, est, ouest, la ville de Dreux est structurée comme ça.

Seconde chose, vous faites un pêle-mêle de plusieurs projets. La place Rotrou... Bon, vous n'appréciez pas ? Écoutez, j'en suis désolé, mais à un moment donné, il faut bien inaugurer. On aurait pu aussi l'inaugurer quand toutes les plantations avaient pris de l'ampleur, pourquoi pas, bon... À un moment, il faut l'inaugurer. Et puis, l'État aussi doit montrer que les projets qu'ils ont soutenus à 450 000 € de subventions, que ça prend des choses concrètes. L'État nous dit : "Je vais inaugurer parce qu'il faut que je fasse remonter l'information à Paris au préfet de région pour dire que c'est bien fait, que c'était en cours, etc." Donc, il n'y a pas que nous, et c'est dans la convention avec l'État, d'ailleurs. Je vous précise quand même, si vous n'avez pas la convention. Après, vous nous dites "Quai aux arbres décalé, etc.", non, c'est très différent, le Quai aux arbres, on n'a pas encore de projet à proposer aux Drouais. Et l'intervention sur le Quai aux arbres va nécessiter plus d'autorisations que ce qu'on peut faire sur le square de la République. Parce que le sur le square de la République, je le répète encore une fois, on intervient sur notre domaine à nous, sans toucher l'eau, enfin, la rivière. Dès que vous commencez à toucher à la rivière, l'Agence de l'eau vous demande un certain nombre d'études, etc., qui durent assez longtemps. C'est pour ça que ce n'est pas la même gestion des choses. Voilà, je vais un peu vite, mais c'est pour vous répondre là-dessus. Pas d'autres questions, on peut passer au vote ? Alors qui est contre ? Les oppositions ? Qui s'abstient ? Le groupe de Monsieur HIRTI vote pour.

**Majorité, 8 voix contre**

**50 Admissions en non-valeur – Budget Principal**  
Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Allez, on continue.

Lydie GUÉRIN : Admission en non-valeur du budget principal. C'est celle-là ou celle-là ? Ah, oui. Les recherches réglementaires n'ont pas permis d'encaisser le montant de plusieurs créances, c'est pourquoi Monsieur le comptable public assignataire de Dreux Agglomération a transmis à la ville les états récapitulatifs de ces produits irrécouvrables chiffrés à 61 940,86 €. Je vous rappelle que l'annulation d'une recette prévue au budget relève des prérogatives exclusives du conseil municipal.

Je vous demande si vous êtes d'accord de bien vouloir émettre un avis favorable pour l'admission de ces créances en non-valeur à hauteur de 61 940, 86 €.

Monsieur le Maire : Merci, Lydie.

Monsieur le Maire : 50. Oui, c'est ça. Question suivante ? Oui, Monsieur Gambuto.

Valentino GAMBUTO : Oui je ne veux pas tirer sur l'ambulance, mais juste une remarque puisqu'habituellement, ce sont des petits montants, ce sont des particuliers sur un certain nombre de choses. Là, parmi les créances, il y a une agence et une entreprise là qui... Pour 50 000 et quelques, c'est dur à avaler. C'est un truc publicitaire si j'ai bien... Oui.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, ça y est, je raccroche les wagons. Effectivement, c'est la fameuse régie publicitaire qui suivait pour notre compte des publicités dans... Comment ça s'appelait avant ? J'oublie des noms maintenant... Dreux Magazine ?

Carine GENTIL : Dreux.com

Monsieur le Maire : Dreux.com, merci, Madame Gentil. Comme quoi, on oublie vite. En fait, pareil, à l'époque, on n'a pas demandé les paiements auprès de ces entreprises et quand on a demandé, elles avaient liquidé.

Valentino GAMBUTO : Il a fallu oublier un certain nombre de fois pour arriver à une somme aussi importante.

Monsieur le Maire : Voilà exactement, je partage. Je ne peux pas dire autre chose. Oui, mais il y a plein de choses comme ça, on en reprendra tout à l'heure, si vous voulez. Je peux passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les oppositions, Monsieur Hirti et son groupe votent pour.

**Unanimité, 8 abstentions**

## **51 Garantie de la Ville à hauteur de 80 % pour un emprunt de 660 000 € à la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction**

Lydie GUÉRIN

Monsieur le Maire : Allez, on continue.

Lydie GUÉRIN : Il s'agit de la garantie de la ville à hauteur de 80 % pour un emprunt de 660 000 € à la société publique locale Gestion Aménagement Construction. Vu les articles L-2252-1 et 2252-2 du Code général des collectivités territoriales, vu l'article 2298 du Code civil, aux termes d'un contrat de concession d'aménagement notifié le 11 avril 2022, la commune de Dreux a confié le soin à la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction d'aménager le Clos du Parc en vue de réaliser un programme immobilier dédié à l'habitat privé. La société publique locale d'aménagement construction sollicite la garantie de la ville à hauteur de 80 % pour un emprunt d'un montant total de 660 000 € qu'elle a décidé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne en vue de financer l'aménagement des parcelles dédiées à l'habitat privé sur le site Le Clos du Parc à Dreux.



Monsieur le Maire : Je fais noter que Monsieur Poisson et Madame Poisson quittent la salle puisqu'il y a là la SPL... Hein ?

Lydie GUÉRIN : D'accord.

Monsieur le Maire : Formellement, je suis désolé, mais il faut... Voilà. Ce sera beaucoup moins long que tout à l'heure, ne vous inquiétez pas. Enfin, normalement, à part si Monsieur David a trois questions... Je plaisante.

Lydie GUÉRIN : Donc le montant du prêt est de 650 000 €, garantis à hauteur de 80 %, soit 528 000 €, la durée totale du prêt de 36 mois, le type d'amortissement in fine, les périodicités des échéances trimestrielles avec un taux fixe à 1,59 %. La garantie de la ville de Dreux est accordée pour la durée totale du concours et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'épargne, la ville de Dreux s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussions et sans jamais opposer le défaut des ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil municipal s'engage pour toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

Monsieur le Maire : Merci. Une question financière là-dessus. Bien, voyons, Monsieur David, allez-y.

Maxime DAVID : Je ne vais pas vous décevoir. Donc, effectivement j'ai une petite... qui n'est pas une question est simplement une explication de vote en ce qui me concerne, puisque vous savez, je suis contre ce projet au départ, par cohérence, je voterai contre la garantie de cet emprunt et je vois que j'ai oublié le reste de mon intervention, mais ça suffira.

Monsieur le Maire : Alors, ça fait plaisir. En fait, vous voulez dire que vous étiez contre parce que vous êtes contre le projet, donc contre la garantie ? Et je suis vachement sympa. Françoise, vous avez le noter, hein ? Je suis sympa avec Maxime, vous avez vu ? Allez, OK, d'accord. Je passe au vote. Qui est contre ? Toutes les oppositions sont contre.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Ah non, non.

Monsieur le Maire : Florence, excuse-moi.

Florence ARCHAMBAUDIERE LE PARC : Comme Maxime mais à l'inverse.

Monsieur le Maire : Mais oui, oui, oui, c'est logique, tu avais voté pour avec André, donc tu votes pour ici. Du coup, Monsieur Hirti vote contre puisque c'est la SPL, c'est ça ? J'ai dit quoi ? Excuse-moi, vraiment, je suis désolé, je m'en excuse. Est-ce qu'on peut appeler les petits Poisson ? Ça y est, Maxime vient d'avoir un flash de ce qu'il voulait dire tout à l'heure.

**Majorité, 9 voix contre**

**52 Attribution de lots pour les « Flambarts 2022 »**  
Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Allez. Alors oui, vous avez une délibération sur table, ne m'en voulez pas, c'est pour les Flambarts. Vous l'avez vu, c'est le carnaval des flambarts qui se dérouleront le 10 et 11 décembre. Il faut qu'on vote traditionnellement pour les cliques, les cartes cadeaux. Vous avez vu ? C'est un truc qu'on vote tous les ans ? Il n'y a pas de choses compliquées, pour 1 100 € si vous en êtes d'accord. Est ce qu'il y a des questions là-dessus ? Non, mais on avait un petit peu zappé, excusez-nous, mais c'est important pour les flambarts et les cliques qui participent très gentiment à cette belle manifestation. Comme la Saint-Denis était très, très belle cette année et les gens étaient ravis. Et vraiment avec ce beau temps en plus, alors là, c'était topissime. Les commerçants sont ravis. Tout le monde a fait des affaires donc c'est vraiment très, très bien. Félicitations à la Maison de l'habitat et du commerce et aux services de la ville, à Manufêtes, à tous les services qui ont travaillé de manière remarquable. Voilà, il faut quand même le dire de temps en temps, c'est important. Est-ce qu'il y a l'unanimité là-dessus ou pas ? Oui, ça vous convient ? OK. **Unanimité**

## Assemblées

### **53 Compte-rendu des décisions prises en application des dispositions de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales**

Pierre-Frédéric BILLET

Monsieur le Maire : Alors avant de passer, est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ? Parce que je crois qu'on a épuisé les délibérations classiques. Je tiens à vous informer que j'ai décidé de décharger de fonctions le directeur général adjoint des services techniques de son emploi fonctionnel qu'il occupait depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020. J'ai été alerté par ce nombre de dysfonctionnements dont je vous ai parlé, liés au management de celui-ci et de directives données aux équipes allant à l'encontre de la bonne marche du service et nuisant la bonne relation entre les services, entre les agents et les élus délégués du pôle technique, également entre le cabinet et les élus. Conformément à la procédure de décharge, l'agent a été convoqué en entretien le 10 octobre 2022. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, si l'agent est toujours à la ville, il sera mis fin à son détachement sur l'emploi fonctionnel. Il lui sera proposé dans l'attente de retrouver un nouvel emploi, sur un poste de chargé de mission dans le cadre de son expertise et des compétences rattachées au directeur général des services. Voilà l'information que je voulais vous donner. Je complète également. On a vérifié, Monsieur Hirti, dans le règlement intérieur, le règlement du conseil municipal que vous avez fait voter, l'article 14 permet effectivement au maire de faire intervenir n'importe quel agent durant le conseil municipal sans lever la séance. Voilà ce que je voulais vous dire pour la bonne connaissance de tout le monde. Y a-t-il des questions sur... Ah, Monsieur Hirti ! Attendez, on lève la...

Aïssa HIRTI : Non, non...

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, je vous le répète, vous voulez prendre la parole, vous levez la main, je vous la donne.

Aïssa HIRTI : Municipal, sur la décharge, c'est vous qui l'avez recruté.

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, deuxième avertissement, je ne vous ai pas donné la parole. S'il vous plaît, arrêtez. Attendez, pas de propos diffamants, Monsieur Hirti, s'il vous plaît ! Là, ça s'appelle un dérapage. Et vous avez... Mais Monsieur Hirti, arrêtez, s'il vous plaît. Vous n'avez pas la

parole, c'est quasiment diffamatoire, je n'en sais rien, mais ne partez pas là-dessus. Bon, allez, on passe... Y a-t-il des questions sur les décisions ? S'il vous plaît, Monsieur David, allez-y !

Maxime DAVID : J'ai effectivement une question sur une des décisions, mais j'ai une question du coup qui s'ajoute à ce que vous venez de nous dire. Donc cette personne a la vocation à retrouver un emploi dans la collectivité de Dreux ? C'est ce que vous semblez dire.

Monsieur le Maire : En tout cas, ces missions vont évoluer, effectivement, il sera... Si après, il sera chargé de mission.

Maxime DAVID : D'accord. Donc moi, j'ai une question qui concerne la décision 112 sur une convention de la SNCF. Simplement une demande de précisions puisque c'est un sujet qui est quand même là aussi structurant pour...

Maxime DAVID : C'est la convention SNCF.

Et puis la décision 130 qui concerne un accident de voiture certainement mise à la disposition d'un agent. Il y a eu, semble-t-il, un accident. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Lydie GUÉRIN : Oui, il s'agit d'un véhicule du directeur de l'informatique effectivement qui a été accidentée et c'est le remboursement de l'assurance.

Monsieur le Maire : Isabelle, vous vouliez faire un commentaire sur la 112, c'est ça ? Très bien. Allez-y, je vous en prie, vous faites partie des effectifs de la commune. Après, je vous laisse la parole, Madame Gentil, si vous voulez, faites un petit commentaire pour éclairer le débat. Je suis un peu sec sur la SNCF.

Aïssa HIRTI : Encore une fois, Monsieur le Maire..., moi je....

Monsieur le Maire : Monsieur Hirti, c'est le troisième avertissement. Arrêtez, s'il vous plait. Arrêtez... Article 14 du règlement du conseil municipal qui a fait voter... Monsieur Hirti ! Allez, arrêtez, Monsieur Hirti !

Aïssa HIRTI : Soit vous prenez la question et puis vous répondez...

Monsieur le Maire : Bon, alors, excusez-moi, Madame Gentil. Dans ces conditions-là, je clos le débat. Je vous demande de prendre acte des décisions. S'il y a des questions auxquelles on n'a pas répondu, on vous fera une réponse écrite et je lève la séance. Bonne soirée à tous.

**Prend acte.**

Monsieur le Maire : Ah, la question orale :

M. le Maire : Qui veut la lire :

Allez y Mme GENTIL ....

Monsieur le Maire, Dans le contexte que nous connaissons avec de fortes tensions sur les factures d'énergie, la hausse du point d'indice à venir pour les fonctionnaires et l'examen prochain du cycle budgétaire pour 2023, il est indispensable de clarifier l'état réel des finances de notre collectivité.

Force est de constater que vos propos et ceux de Monsieur Hirti, au fil des conseils municipaux ont pu être contradictoires, sur la situation financière de la ville ou le bilan laissé par votre prédécesseur et ils sont source d'inquiétude pour tous. Vos propos ont en effet semé le trouble, non seulement dans l'enceinte de ce conseil et pas uniquement sur les bancs de l'opposition mais également parmi les Drouais qui sont nombreux à suivre nos échanges ainsi nous avons pu entendre lors du conseil municipal du 29 juin 2022, lors de l'examen du compte administratif 2021, Monsieur Hirti, alors adjoint aux finances dire : « on est arrivés aux affaires en juillet 2020 où l'on a trouvé une situation de la collectivité très compliquée. On entend ici ou là que la ville va être placée sous tutelle. C'est important pour les Drouais de dire les choses et de manière honnête.

De votre côté, Monsieur le Maire vous avez reconnu textuellement que quand on est en fin de mandat au bout de 25 ans, vous glissez pour laisser une situation facialement propre qui puisse prendre la suite. L'adverbe «facialement» peut laisser entendre que derrière la façade cela peut peut-être être moins propre, ainsi Monsieur le Maire, pouvez-vous déclarer ce soir que l'état des comptes trouvés à votre arrivée en fonction étaient sains et qu'ils sont à considérer comme indiscutablement sincères.

Monsieur le Maire : Merci Madame Gentil, pour la bonne lecture.

Il n'y a pas de débat, je réponds à votre question, Monsieur Hirti, puisque c'est une question orale, il n'y a pas de débat.

Madame Gentil, l'opposition, vous avez noté que j'ai déjà répondu à une partie des questions.

Comme les 40 postes qui étaient ouverts non pourvus quand on est arrivés. Ça nous a permis aussi, donc facialement, c'était plus confortable financièrement, mais ils étaient ouverts non pourvus, ce qui nous a permis aussi de rediriger certains services. Quand on a voté le doublement du budget, enfin quasiment, de la culture, tout le monde était d'accord, les centres sociaux, tout le monde était d'accord, mais là il y a des postes, on est bien d'accord.

Après si vous voulez, effectivement il y a eu quand même des manquements clairement techniquement administrativement, quand on perd 1,5 million. On s'est aperçu aussi, que par exemple il y a 100 000 € de droits de place qui n'ont jamais été réclamés, qu'on a réussi à récupérer, entre 2012 et 2020, vous voyez notamment. Par exemple, les droits d'antenne télécoms, jamais réclamés, donc voilà il y a des choses ou quand même, on essaie de récupérer ce qu'on a essayé de récupérer. Il y avait quand même des trous 1900 factures en souffrance, il a fallu les gérer, restructurer le service. Effectivement on a essayé de gérer ça. On a senti que les services avaient besoin d'être remobilisés, qu'il y avait une direction générale qui n'était manifestement pas très imprégnée par le travail nécessaire à la mairie. Et donc voilà, donc très simplement, j'ai répondu à plein de questions sur ça.

Notre volonté simplement politiquement c'est d'avoir une année budgétaire qui soit au réel. C'est pour ça qu'on a régularisé les 1900 factures. C'est pour ça que j'ai demandé que l'on paie nos fluides à Gédia, parce que, Gédia, forcément on glisse d'une année quelques factures pour quelques centaines de milliers d'euros bon, ce n'est pas très grave, c'est la mairie, on est actionnaires, etc, mais moi je veux des années au réel. Donc il y a une année 2021/2022, ou ça fait un petit peu mal parce qu'on reprend tout, mais au moins vous avez des années au réel. Voilà ce que je peux vous dire.

Je lève la séance bonne soirée à tous et à très bientôt.